



Restructuration du collège Robert Beltz à Soultz

Programme de l'opération

Février 2025



Sommaire

Préambule.....	4
Le site.....	5
Données générales	
Plan de masse du collège	
Plan parcellaire	
Présentation photographique du collège	
Déclassement du bâtiment 3	
Les règles de constructibilité	
Etat des risques naturels et technologiques	
Contraintes techniques liées à la présence d'amiante et de plomb	
Etat des lieux synthétique des problématiques.....	14
Les composantes du projet	15
Visée générale de l'opération	
Le collège : un lieu adapté à l'adolescence	
Les composantes du projet	
Organisation du site	19
Principe de desserte du site	
Organisation générale des grandes entités fonctionnelles	
Restructuration du bâtiment 1.....	21
Interventions générales à réaliser sur le bâtiment 1	
Plans et schémas présentant les diverses interventions par étage	
Vide sanitaire : réseaux de distribution sanitaire et de chauffage	
Rez-de-chaussée : vie scolaire – infirmerie - LAC	
1 ^{er} étage : salles d'enseignement général	
2 ^{ème} étage : pôle scientifique - pôle informatique – salles d'enseignement général	
Toiture-terrasse : locaux de traitement d'air	
Les autres espaces et locaux	
Surfaces du bâtiment 1	
Restructuration du bâtiment 2.....	37
Interventions générales à réaliser sur le bâtiment 2	
Plans et schémas présentant les diverses interventions par étage	
Rez-de-chaussée : Réfectoire élèves - salle polyvalente - Administration - pôle professeurs	
1 ^{er} étage : pôle artistique - salles d'enseignement général	
Combles : salles d'enseignement général optionnelles - locaux de traitement d'air	
Surfaces du bâtiment 2	
Restructuration du bâtiment demi-pension	48
Interventions générales à réaliser sur le bâtiment demi-pension	
Plans et schémas présentant les diverses interventions	
Sous-sol : chaufferie - TGBT - atelier factotum - local skis - réserves	
Rez-de-chaussée : hall de la demi-pension - réfectoire professeurs - locaux agents - vestiaire skis	
Surfaces du bâtiment demi-pension	

Restructuration du hall et des passerelles de liaison	54
Interventions générales à réaliser sur le hall et des passerelles de liaison	
Plans et schémas présentant les diverses interventions	
Surfaces du hall et des passerelles de liaison	
Synthèse des interventions par niveau.....	58
Etat récapitulatif général des surfaces du projet	61
Les espaces extérieurs.....	64
Principe d'aménagement général des espaces extérieurs	
La cour de récréation	
Les espaces extérieurs situés à l'Ouest du site – parc à cycles	
Surfaces extérieures à aménager	
Principes de conception de l'ouvrage	68
Choix d'un parti architectural adapté	
Principe de conception bioclimatique	
Qualité environnementale du projet	
Exigences techniques	71
Prescriptions techniques générales	
Choix des matériaux et des équipements	
Exigences particulières du Maître d'Ouvrage	
Fiches d'espaces.....	89
Conditions de réalisation de l'opération	143
Estimation du coût de l'opération	
Planning prévisionnel de l'opération	
Liste des annexes	145

Préambule

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans une démarche concertée avec ses partenaires et notamment l'Education Nationale, pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien.

C'est dans ce cadre que la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de restructurer en profondeur le collège Robert Beltz situé sur le ban de la Ville de Soultz.

Le Maître d'Ouvrage souhaite donner à l'ensemble des collégiens et des personnels un cadre agréable favorisant au maximum leur épanouissement personnel ainsi que toutes les conditions propices au développement des actions éducatives, de l'apprentissage et de la citoyenneté.

La capacité d'accueil actuelle du collège est de 850 élèves. Elle sera réduite à 600 élèves à l'issue de l'opération. Ce nouveau calibrage répond au projet de la Collectivité européenne d'Alsace de rééquilibrer les effectifs entre les 3 collèges du secteur, le collège Robert Beltz de Soultz, le collège Mathias Grunenwald de Guebwiller et le collège du Hugstein de Buhl.

Dans ce cadre, le bâtiment 3 sera déclassé à la fin de l'opération puisqu'il n'aura plus d'utilité dans cette nouvelle configuration, au vu de l'excédent de surfaces qu'il représente.

Le site

Données générales

Le collège Robert Beltz est situé à l'extrême Ouest du ban communal de la Ville de Soultz.

Sa création date de 1969. Il regroupe des bâtiments d'époques différentes, dont une importante extension construite en 1982 et un pôle technologique, livré en 2008.

Il est desservi par la Route de Jungholtz.

Un parking des bus ainsi qu'un large parvis se développent sur sa limite Sud. Au Nord, le terrain est bordé par le cours d'eau du Rimbach et à l'ouest, par une zone d'habitat résidentiel. Un terrain de football, propriété de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller jouxte le collège, côté Est. Ce dernier est utilisé par les collégiens qui y accèdent par un portail mitoyen situé dans l'enceinte du collège.

Le site est traversé par une ligne de haute tension aérienne.

A la rentrée 2024-2025 le collège accueillait 431 élèves dont 12 élèves inscrit dans l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Le plan de situation visualise la localisation du collège :



Plan de masse du collège



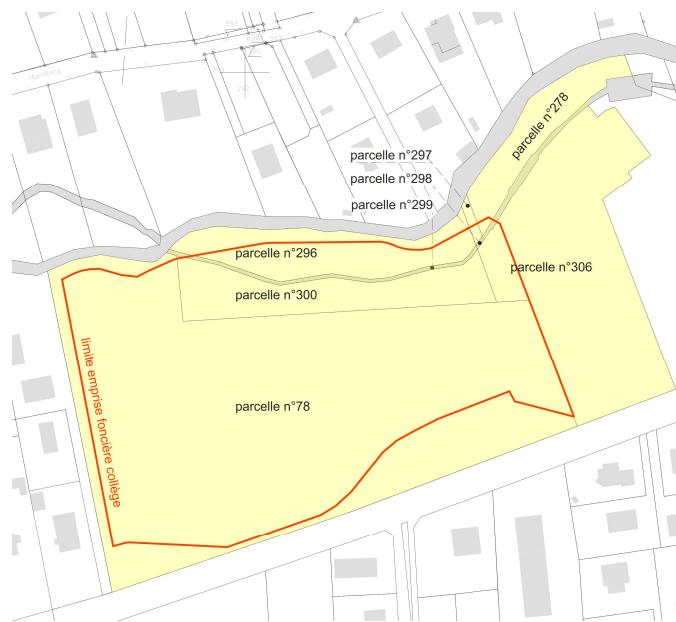
Les affectations actuelles des bâtiments sont les suivantes :

- bâtiment 1 également dénommé « Externat » en R+2 : ce bâtiment regroupe la Vie Scolaire, le Centre de Documentation et d'Information, l'infirmerie, un local agents, un préau et dans les étages, des salles d'enseignement général ainsi que le pôle scientifique ;
- bâtiment 2 également dénommé « Administration » en R+1 avec combles aménagés : ce bâtiment regroupe le réfectoire élèves de la demi-pension, le pôle informatique et multimédia, l'Administration et le pôle Professeurs, des salles d'enseignement général à l'étage ainsi qu'une ancienne salle d'arts plastiques désaffectée dans les combles ;
- un hall de distribution et des passerelles de liaison au R+1 et R+2, à l'interface des bâtiments 1 et 2 ;
- bâtiment 3 en R+1 : ce bâtiment regroupe la salle de musique, des salles d'enseignement général, un ancien atelier de couture / cuisine SEGPA, des locaux de stockage pour les skis et VTT et un ancien logement désaffecté ;
- bâtiment demi-pension en simple RDC avec sous-sol aménagé : ce bâtiment regroupe au rez-de-chaussée un hall, la cuisine et le self de la demi-pension, le réfectoire des professeurs, une salle de réunion et au sous-sol, des locaux de stockage de la demi-pension ainsi que des locaux techniques dont la chaufferie, un local Haute Tension qui intègre le Tableau Général Basse tension du collège (TGBT), des caves, un garage et l'atelier des agents ;

- bâtiment technologique (non concerné par l'opération) : ce bâtiment regroupe deux salles de technologie, une salle des moyens partagés, une salle d'arts plastiques et une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ;
- bâtiment sanitaires élèves (non concerné par l'opération) : ce bâtiment intègre le bloc sanitaire garçons et le bloc sanitaire filles ;
- préau extérieur face à la demi-pension (non concerné par l'opération) ;
- bâtiment garage à vélos (non concerné par l'opération) ;
- bâtiment logements (non concerné par l'opération) : ce bâtiment comprend 5 logements de service ;

Plan parcellaire :

Le plan ci-dessous visualise les parcelles sur lesquelles est implanté le terrain d'assiette du collège. La Communauté des Communes de la Région de Guebwiller est actuellement propriétaire du foncier du collège. Il fera prochainement l'objet d'un transfert au profit de la Collectivité européenne d'Alsace.



Sont concernées :

- Section 17 n°78 lieudit « Zimmerplatzmatt »
- Section 17 n°278 lieudit « Zimmerplatzmatt »
- Section 17 n°296 lieudit « Zimmerplatzmatt »
- Section 17 n°297 lieudit « Zimmerplatzmatt »
- Section 17 n°298 lieudit « Zimmerplatzmatt »
- Section 17 n°299 lieudit « Zimmerplatzmatt »
- Section 17 n°300 lieudit « Zimmerplatzmatt »
- Section 17 n°306 lieudit « Zimmerplatzmatt »

Présentation photographique du collège



Ensemble du site depuis la Route de Jungholtz



Bâtiment Logement (à gauche) et Bâtiment 2



Entrée des élèves



Bâtiment 2 depuis la Route de Jungholtz



Bâtiment 2 depuis la cour arrière



Vue sur la cour de récréation, le bâtiment 1 au fond, le bâtiment 2 et le hall sur la gauche



Hall et passerelles de liaison



Centre de Documentation et d'Information



Vue sur la cour arrière dont une partie sera désaffectée à l'issue de l'opération
avec le pignon du bâtiment 1 au premier plan et le bâtiment 3 au fond



Bâtiment 3 (hors opération - désaffecté à l'issue de l'opération)



Bâtiment 1 depuis la cour arrière



Bâtiment demi-pension



Bâtiment demi-pension depuis la cour de service



Pôle technologique (hors opération)



Bâtiment sanitaires élèves (hors opération)

Etat intérieur des locaux



Galerie de liaison entre les bâtiments 1 et 2



Cage escalier bâtiment 1



Dégagement 2^{ème} étage bâtiment 1



Salle informatique



Salle de sciences



Salle d'enseignement général

Chaufferie et réseaux de distribution de chauffage



Chaufferie du collège



Réseaux de distribution de chauffage au sous-sol de la demi-pension et dans vide sanitaire du bâtiment 1

Dégradations des éléments structurels préfabriqués en façade



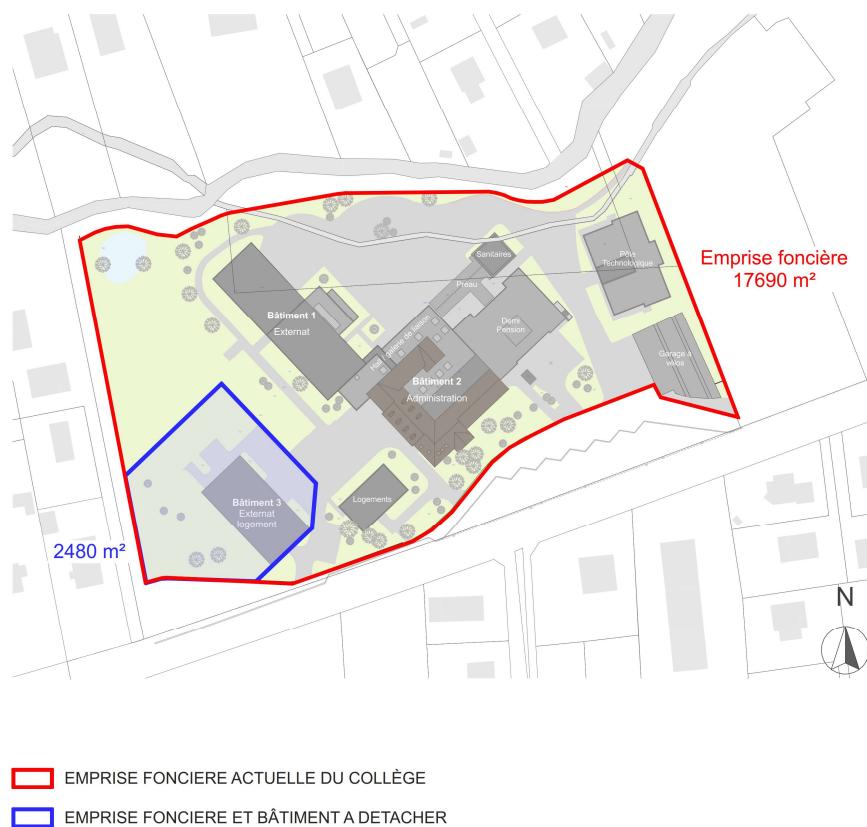
Dégradation des poteaux préfabriqués du bâtiment 1

Déclassement du bâtiment 3

Le nouveau calibrage du collège à 600 élèves rend le bâtiment 3 excédentaire.

Il sera donc déclassé et détaché du collège à l'issue de l'opération, avec une emprise foncière qui reste à déterminer précisément.

Le plan suivant illustre de manière schématique à ce stade, la nouvelle assiette foncière du collège suite au redécoupage foncier qui résulte du déclassement du bâtiment 3.



A terme, le foncier du collège aura donc une surface d'environ 15 200m².

Remarque : Le collège restera en activité durant les travaux. Le chantier devra donc être réalisé par phases successives. Ce faisant, le bâtiment 3 restera en service pendant le déroulement des travaux afin de limiter le nombre de phases et pour permettre de réaliser l'opération-tiroir dans les meilleures conditions de sécurité.

Les règles de constructibilité

Les dispositions applicables à la zone UBB du PLU de Soultz sont rappelées ci-après à titre informel :

- **Clôtures sur limites séparatives** : les clôtures sur limite séparative ne pourront dépasser une hauteur maximum de 2m. Les clôtures sur rue ou place ne pourront dépasser une hauteur maximum de 1m50. Les murs pleins et dispositifs opaques, sur rue ou limites séparatives, ne

pourront dépasser 0.50 de hauteur. **Il sera possible de déroger à cette disposition eu égard aux mesures applicables dans le cadre des dispositifs anti-intrusion – alerte attentat (hauteur demandée : 2.00m).**

- **Coupes et abattages d'arbres :** les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés à conserver au titre de l'article L130-1 du Code de l'urbanisme sont soumis à autorisation préalable.
- **Plantations :**
Au-delà de 10 ares de terrain à aménager, la superficie des espaces verts doit être au moins égale à 50 % de la superficie du terrain, dont 40 % au moins d'espaces verts en pleine terre comprenant des arbres et arbustes.
Les espaces réservés aux stationnements seront végétalisés, afin de réduire les espaces imperméabilisées.
Les marges de recul par rapport aux cours d'eau devront être enherbés et/ou comporter des boisements (haies, boisements de berges).
- **Périmètre de protection des Monuments historiques :** le site est implanté hors de ce périmètre et ne devrait donc pas être concerné par ces dispositions particulières. Les concepteurs s'en assureront auprès des services de la Mairie.

Etat des risques naturels et technologiques

L'équipe de Maîtrise d'œuvre se reportera au site Géorisques pour ce qui concerne l'état des risques naturels et technologiques du site et de son environnement. Elle devra se conformer aux dispositions et prescriptions posées par les règles du PPRi en vigueur, le cas échéant.

Contraintes techniques liées à la présence d'amiante et de plomb

Un diagnostic amiante/plomb avant démolition a été réalisé pour l'ensemble du collège. Il est annexé au présent programme.

Etat des lieux synthétique des problématiques

Les principales problématiques et dysfonctionnements identifiés pour ce collège sont les suivants :

- surfaces de locaux excédentaires ;
- vétusté générale des locaux dont la dernière restructuration lourde date des années 2000 ;
- vétusté générale des façades ;
- bâtiments très énergivores du fait de l'absence d'isolation thermique et de ventilation mécanique dans certains bâtiments ;
- vétusté de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment 2, de la demi-pension, du hall et des passerelles de liaison ;
- vétusté des menuiseries extérieures du bâtiment 2, de la demi-pension, du hall et des passerelles de liaison. Ces dernières sont constituées de vitrages simples occasionnant d'importants problèmes de condensation durant la période hivernale ;
- fonctionnalité générale des espaces non satisfaisante, ne répondant pas aux critères actuels, en particulier :
 - l'organisation de la Vie Scolaire doit être améliorée,
 - les surfaces des salles d'enseignement général doivent être uniformisées,
 - absence de pôle artistique,
 - absence de salle polyvalente,
 - absence de locaux agents,
- vétusté des installations techniques :
 - vétusté et surdimensionnement des installations de chauffage,
 - vétusté ou absence de ventilation mécanique,
 - vétusté des installations de plomberie-sanitaire,
 - vétusté des installations de sécurité incendie et anti-intrusion,
 - présence de sols et produits amiantés,
- espaces de cour insuffisamment végétalisés ;
- accessibilité PMR à améliorer ;

Les composantes du projet

Visée générale de l'opération

L'objectif général de l'opération est de livrer un collège intégralement restructuré et rénové, avec mise aux normes techniques réglementaires de l'ensemble des bâtiments concernés par l'opération.

L'établissement sera calibré pour accueillir 600 élèves dont 12 élèves suivant le cursus ULIS.
Les salles de classe **seront toutes calibrées pour accueillir 30 élèves.**

Il n'y pas d'enseignement SEGPA.

Les concepteurs auront à l'esprit les 4 axes prioritaires suivants, qui devront être pris en considération :

- 1) Un travail important sera fait sur l'enveloppe pour redonner au collège une harmonie et une unité esthétique d'ensemble. Un soin particulier est demandé pour le traitement du hall et des passerelles de liaison entre le bâtiment 1 et 2 afin de réussir la transition entre ces deux bâtiments.
- 2) la fonctionnalité et la qualité des espaces intérieurs : Les locaux devront être lumineux, chaleureux et agréables grâce au choix des matériaux qui devront favoriser les couleurs douces et harmonieuses.
- 3) les espaces extérieurs devront être mieux valorisés pour améliorer l'atmosphère générale de l'établissement. Les concepteurs proposeront un projet paysager global et cohérent pour l'ensemble du site qui intégrera une réflexion quant à la place de la nature et de la végétation dans la vie des collégiens. En particulier, la cour de récréation et les abords Sud et Ouest des bâtiments devront être davantage arborés pour contribuer à la fraîcheur du lieu durant la période estivale.
- 4) L'opération comporte également un important volet technique pour la mise aux normes des installations du collège.

Ces 4 axes seront développés et précisés dans les chapitres suivants.

Il est précisé que le présent programme technique détaillé a pour objet d'apporter des éléments de cadrage général, de définir les enjeux principaux du projet, d'évoquer les caractéristiques du projet, ses organisations fonctionnelles, et d'établir le budget prévisionnel, ainsi que le calendrier général de l'opération.

Le Collège : un lieu adapté à l'adolescence

Le collège est un lieu qui marque la vie des enfants entre leur onzième et leur quinzième année. C'est le milieu où ils sont plongés dès leur sortie du cocon de l'école élémentaire. Confronté à de nouvelles contraintes d'emploi du temps, l'enfant de classe de 6ème apprend à y structurer son temps. Il y découvre aussi une forme d'autonomie. Le collège est une des étapes importantes de la socialisation de l'enfant.

Le collège doit être conçu pour que la vie des élèves s'y déroule dans les meilleures conditions, pour qu'il trouve facilement ses repères dans cette micro-société.

A cet âge où l'acquisition des connaissances est déterminante pour le collégien, il est aussi confronté aux tourments de l'adolescence et à la recherche de son identité. Le cadre bâti et paysager dans lequel il évolue au cours de quatre années de scolarité y joue un rôle important. Il doit contribuer à l'épanouissement de l'élève, à son ouverture culturelle.

Le collège comprend des élèves demi-pensionnaires dans sa population. Pour ceux-ci en particulier, la journée continue passée dans l'établissement doit être ponctuée par des moments de détente, des lieux doivent s'y prêter, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.

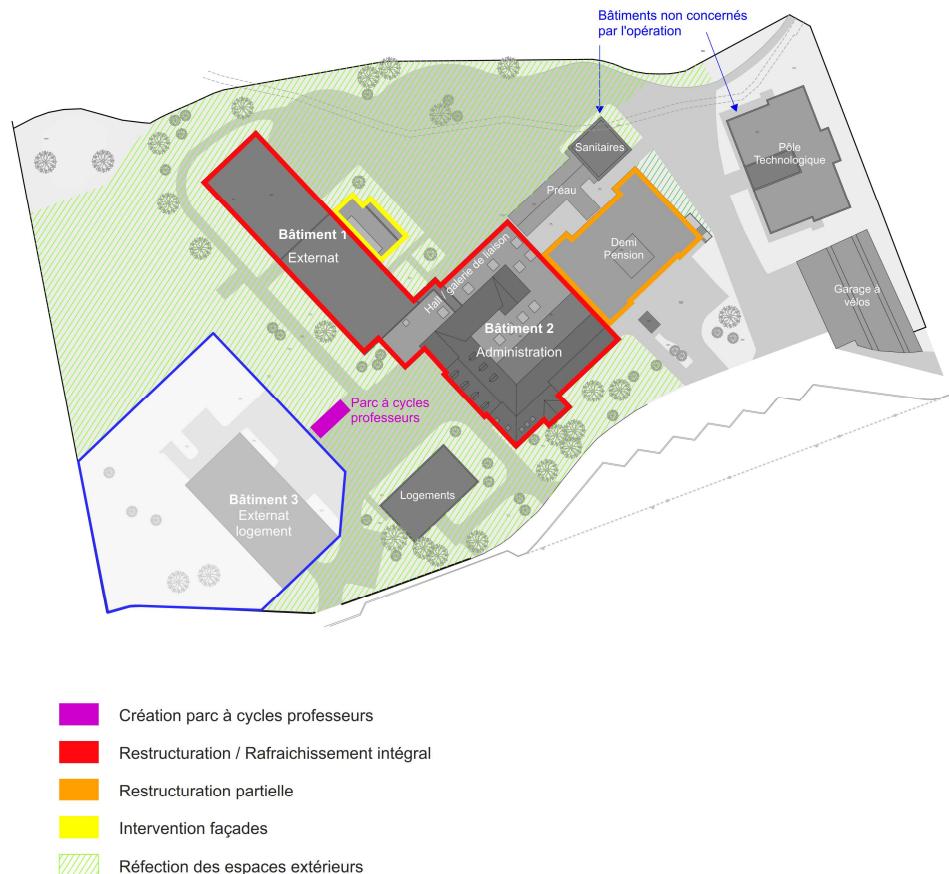
Le collège est aussi le lieu où les relations de l'élève avec l'adulte doivent être facilitées. Elles ne doivent pas être créées artificiellement, doivent être spontanées. C'est une des façons de limiter les problèmes de discipline qui deviennent importants dans certains collèges. Il s'agit donc de ne pas isoler les professeurs ainsi que l'équipe de direction. Sans être exposés directement aux flux d'élèves dans les circulations ou le hall, les locaux des adultes doivent être proches des espaces des élèves. Ceux de la vie scolaire doivent être situés aux premières loges, avec une vue directe sur la cour.

Le rythme des adolescents, leur turbulence naturelle, leur propension à crier et courir dès la sortie des salles de classe sont sources de fatigue physique et nerveuse. Les locaux des adultes présents dans l'établissement doivent donc comporter des espaces propices à la détente.

Le maître d'œuvre prendra en considération dans sa réflexion, ces éléments fondamentaux liés à cet âge particulier.

Les composantes du projet

Le plan ci-dessous visualise le périmètre de l'opération :



Le projet s'articulera autour des composantes suivantes :

Clos et couvert :

- remplacement de l'étanchéité des toitures terrasses, puits de lumière, chiens assis, skydômes et zingueries du bâtiment 2, de la demi-pension, du hall et des passerelles de liaison ;
- ravalement des façades et isolation extérieure des bâtiments 1, 2 et demi-pension, compris désamiantage ;
- remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment 2 et de la demi-pension ;
- remplacement des menuiseries extérieures des passerelles de liaison entre les bâtiments 1 et 2, compris désamiantage.

Restructuration intérieure :

- restructuration intégrale des 3 niveaux du bâtiment 1, hors CDI au RDC, compris désamiantage ;
- restructuration intégrale des 2 niveaux du bâtiment 2 ;
- restructuration partielle du bâtiment demi-pension ;
- restructuration du hall et des passerelles de liaison entre les bâtiments 1 et 2.

Espaces extérieurs :

- réaménagement des espaces extérieurs comprenant :

- la cour de récréation avec création d'îlots de fraicheur et aménagement de mobiliers urbains ;
- la cour arrière qui sera largement végétalisée ;
- la création d'un parc à cycles pour les professeurs ;
- la reprise de l'ensemble des voiries de service et de secours ;
- la végétalisation des parkings des logements ;
- la densification de la population d'arbres existante ;
- la création d'une nouvelle clôture pour délimiter le site suite au déclassement du bâtiment 3 ;
- la création d'un portail automatique pour l'accès de service et de secours.

Installations techniques :

Les installations techniques seront démontées et remplacées dont :

- la chaufferie ;
- les installations de ventilation ;
- les installations de plomberie sanitaire ;
- les installations courants forts et faibles ;
- les installation de sonorisation ;
- les installations PPMS/risque attentat ;
- les installations de distribution de l'heure ;
- les réseaux de téléphonie et informatique ;
- l'ensemble des réseaux enterrés (adduction d'eau, évacuation EP/EU, chauffage).

Les installations suivantes feront l'objet d'un diagnostic approfondi pour déterminer s'il s'avère pertinent de les conserver et de les adapter :

- installation d'alarme incendie ;
- installation d'anti-intrusion ;
- réseaux de distribution de chauffage ;
- l'état général du complexe d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) du bâtiment 2.

Le Maître d'ouvrage souhaite ainsi attirer l'attention des concepteurs sur l'importance de la mission DIAG qui devra permettre d'établir un état des lieux précis et exhaustif du bâti et des installations techniques, garant de la pertinence des solutions proposées et d'une bonne maîtrise des coûts, particulièrement en phase de chantier.

Travaux optionnels :

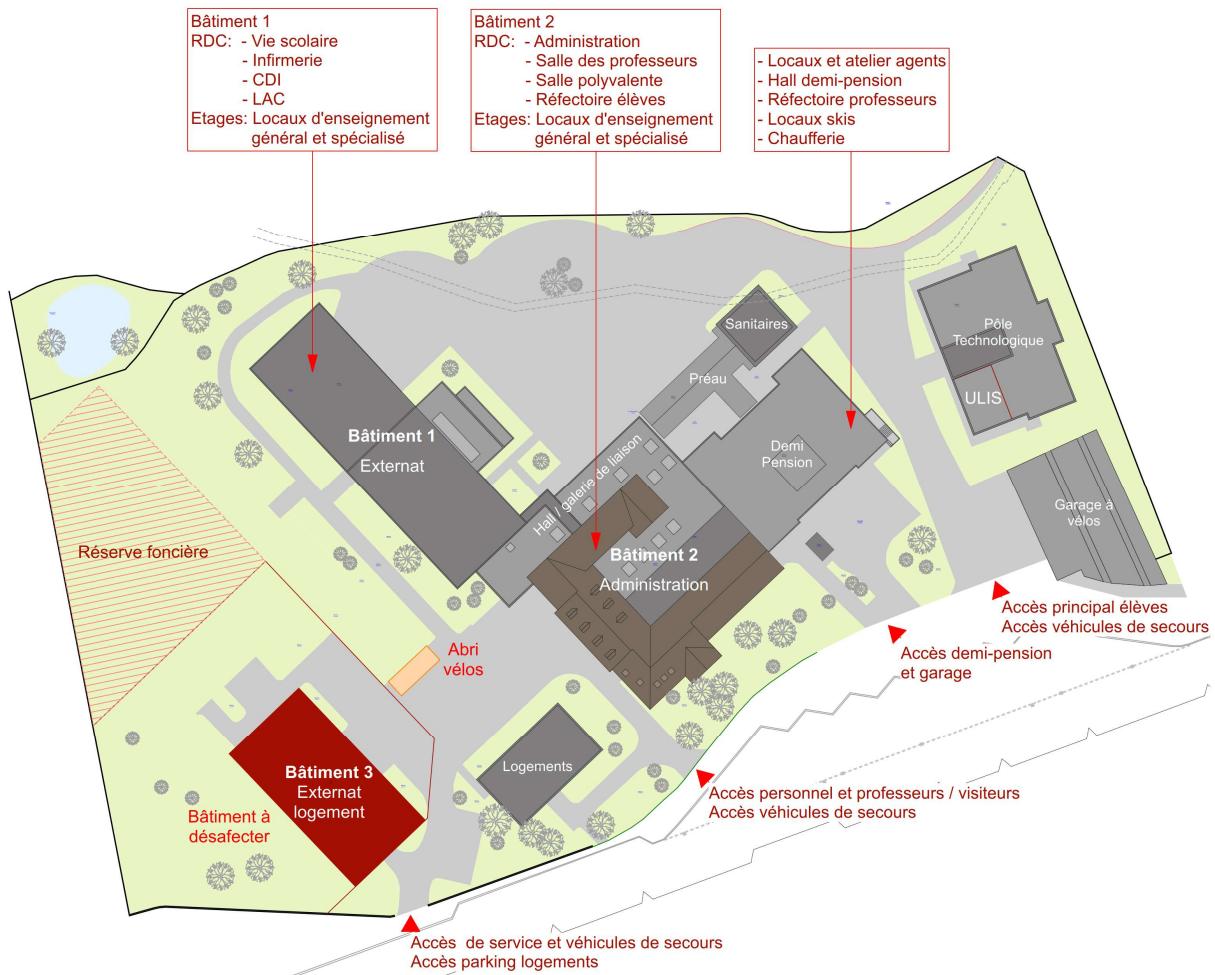
Les interventions optionnelles suivantes seront étudiées et chiffrées, et feront l'objet d'un arbitrage financier spécifique au stade de l'Avant-Projet Définitif :

- transformation de l'ancienne salle d'arts plastiques située dans les combles du bâtiment 2 en deux salles d'enseignement général ;
- la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les toitures du bâtiment 2 ;
- extension du préau du bâtiment 1 sur la cour.

Ces points seront ré-abordés en détail, bâtiment par bâtiment, dans les chapitres suivants.

Organisation du site

Le schéma ci-après visualise l'organisation générale du site projetée ainsi que la localisation des grandes entités fonctionnelles :



Principe de desserte du site

Les accès existants seront conservés, ils sont au nombre de quatre :

- l'accès principal des élèves ;
- l'accès à la demi-pension et au garage ;
- l'accès des personnels/professeurs/visiteurs ;
- l'accès des véhicules de secours et de service qui donne également accès aux parkings des logements.

L'accès pour les véhicules de secours et de service desservant également le parking des logements, devra être préservé suite au redécoupage foncier issu du détachement du bâtiment 3. **Le cheminement devra avoir une largeur minimale de 4m** conformément aux règles de sécurité incendie.

Organisation générale des grandes entités fonctionnelles

S'agissant d'une opération de restructuration, il n'est pas demandé d'obtenir toutes les fonctionnalités d'un collège neuf mais de s'en approcher en tirant le meilleur parti des bâtiments existants et de leur adaptabilité, en particulier le bâtiment 1 composé d'une structure poteaux/poutres ainsi que du potentiel offert par les espaces extérieurs.

Les grands principes suivants devront être respectés. Il est acté que le fonctionnement général actuel de l'établissement ne sera pas fondamentalement modifié, ainsi :

- La Vie scolaire sera implantée au RDC du bâtiment 1 en prise directe avec le hall et la cour, pour favoriser la proximité avec les élèves, faciliter leur accueil et assurer une surveillance de la cour et des sanitaires par l'équipe d'Assistants d'Education (AED).
- La salle polyvalente sera implantée au RDC du bâtiment 2. Elle sera accessible directement depuis le hall.
- L'Administration et les locaux des professeurs seront conservés en l'état (mais feront l'objet d'un rafraîchissement). Leur localisation est en effet relativement satisfaisante puisque l'Administration est en lien direct avec le hall tout en étant à l'écart du passage des élèves. Il en est de même pour le pôle professeurs. Ces locaux sont également proches de l'accès extérieur dédié aux personnels et donc facilement accessibles aux parents d'élèves et aux visiteurs occasionnels, sans croiser le flux des élèves.
- Les pôles d'enseignement prendront place dans les étages et devront être facilement accessibles et identifiables par les élèves : à ce titre, la position centrale du hall existant et des passerelles de liaison entre le bâtiment 1 et 2 est très fonctionnelle.

Les chapitres suivants détaillent les interventions pour chaque bâtiment.

Restructuration du bâtiment 1

Ce bâtiment regroupera la Vie Scolaire, l'Infirmerie ainsi qu'un Lieu d'Art et de Culture (LAC) au rez-de-chaussée.

Le premier étage accueillera exclusivement des salles banalisées consacrées à l'enseignement général. Au deuxième étage prendra place le pôle scientifique, le pôle informatique ainsi que des salles d'enseignement général. Les installations de traitement d'air seront disposées en toiture.

Interventions générales à réaliser sur le bâtiment 1

Le Maître d'ouvrage souhaite particulièrement attirer l'attention des concepteurs sur les spécificités du bâtiment et sur les interventions générales à réaliser, sans que celles-ci ne soient exhaustives :

Le bâtiment a été construit selon les méthodes de préfabrication des années 70. Il est composé d'un système de poteaux-poutres avec des trames espacées d'environ 1.72m. La surface de chaque trame entre le dégagement central et la façade est d'environ 12m². L'état général des éléments de préfabrication extérieurs (poteaux, panneaux d'allège en carrelage mosaïque, joints, linteaux,...) présente des dégradations qui devront faire l'objet d'un diagnostic approfondi et devront être traitées. Les cages d'escalier feront également l'objet d'un diagnostic structurel.

Sont compris dans l'opération :

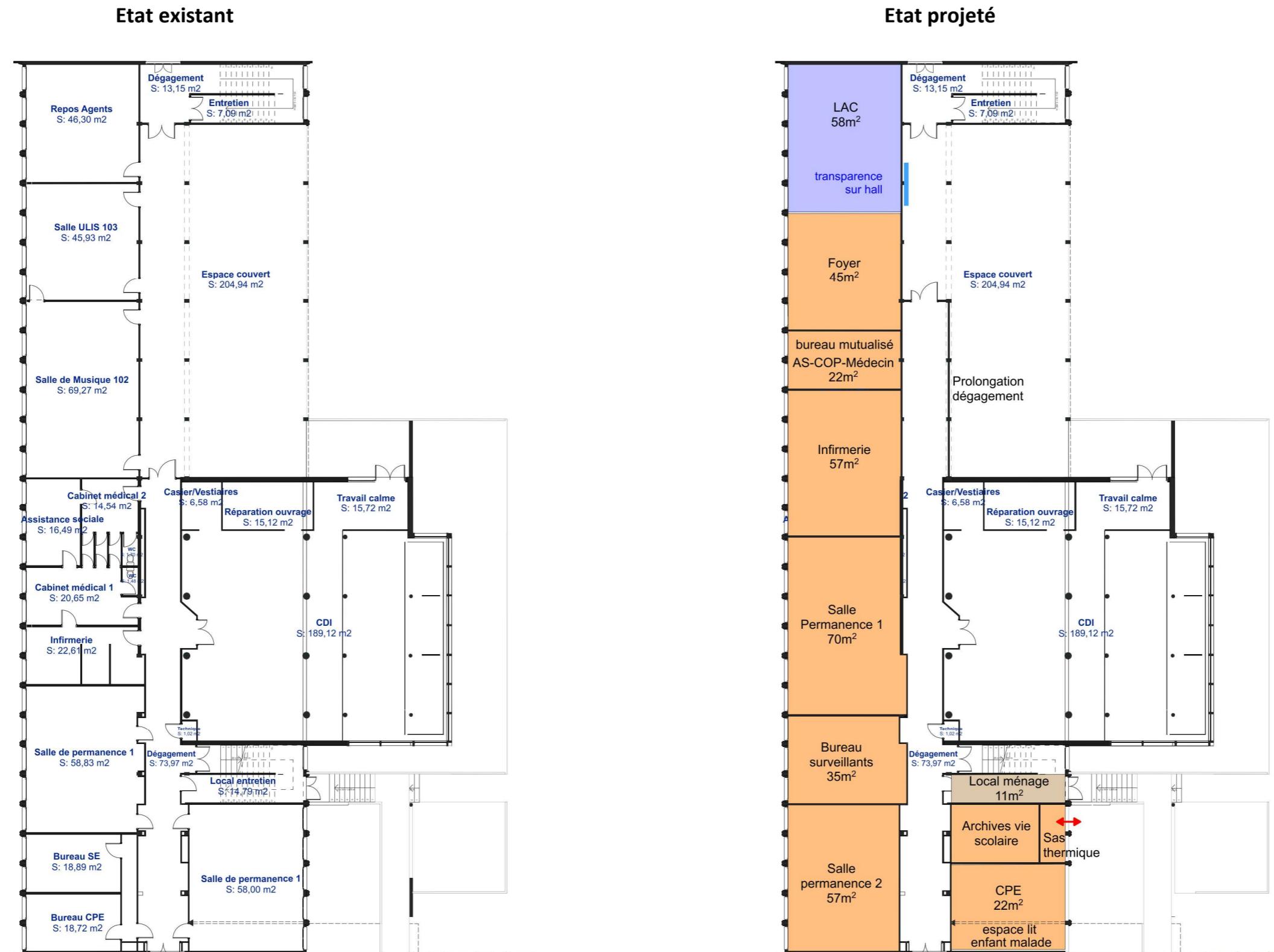
- restructuration intégrale des 3 niveaux du bâtiment (hors CDI au rez-de-chaussée) comprenant le décloisonnement intégral du rez-de-chaussée, du 1^{er} et du 2^{ème} étage ;
- désamiantage des sols du 2^{ème} étage ;
- contrôle et traitement de la stabilité au feu des planchers si nécessaire (ou obtention d'une dérogation avec mesure compensatoire, par exemple la mise en œuvre d'un SSI de catégorie A) ;
- renforcement ponctuel parasismique le cas échéant ;
- réfection des escaliers avec contrôle de l'état structurel des paliers, marches et limons et renforcement si nécessaire, réhabillage des marches ;
- réparation des épaufrures sur les poteaux extérieurs ;
- traitement des joints de préfabrication au droit des poteaux extérieurs et au niveau des raccords entre les panneaux de façades et les poteaux ;
- ravalement des façades et isolation thermique par l'extérieur (ITE) avec remplacement des couvertines sur les acrotères ;

- l'étanchéité de toiture ainsi que les menuiseries extérieures en PVC du bâtiment seront conservées.

Plans et schémas présentant les diverses interventions par étage

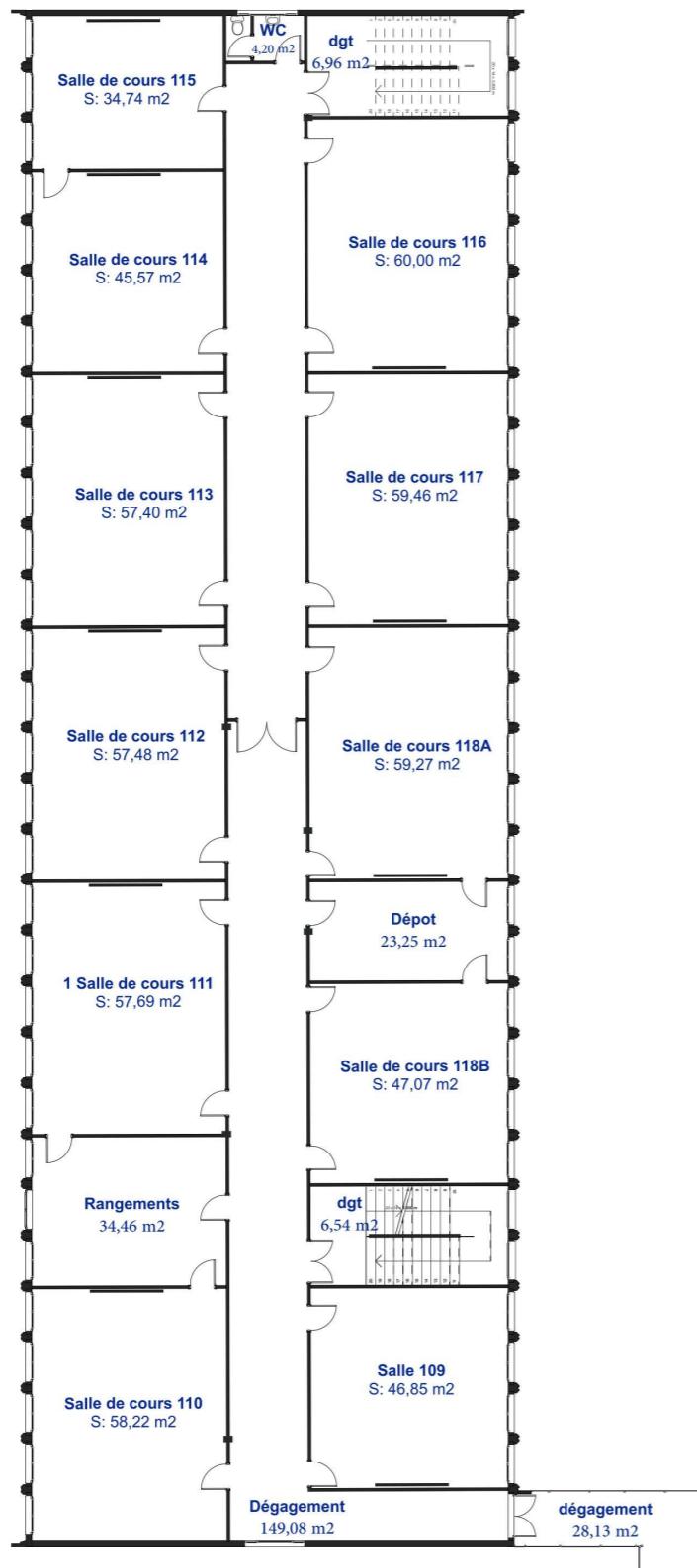
Les plans suivants visualisent les différentes interventions à réaliser à chaque étage :

RDC

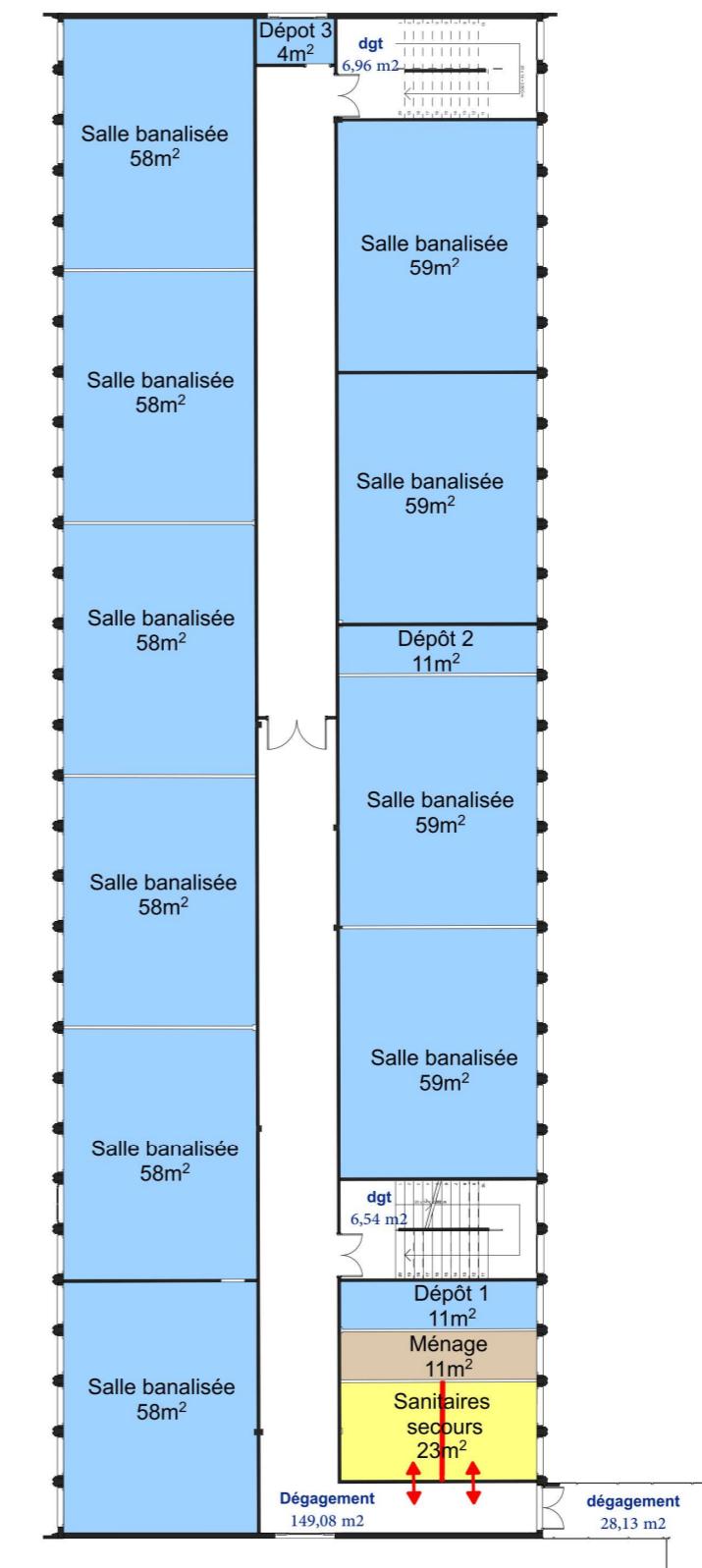


1^{er} étage

Etat existant

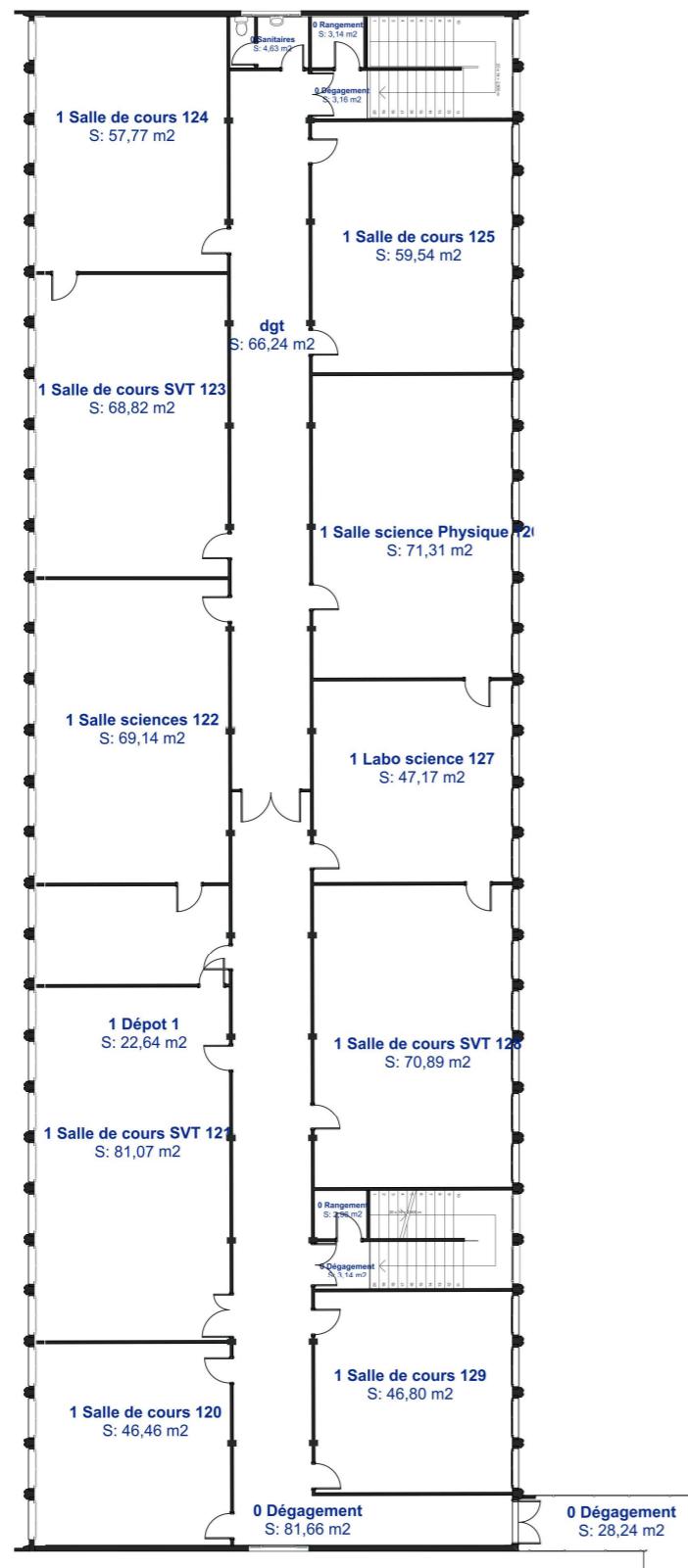


Etat projeté

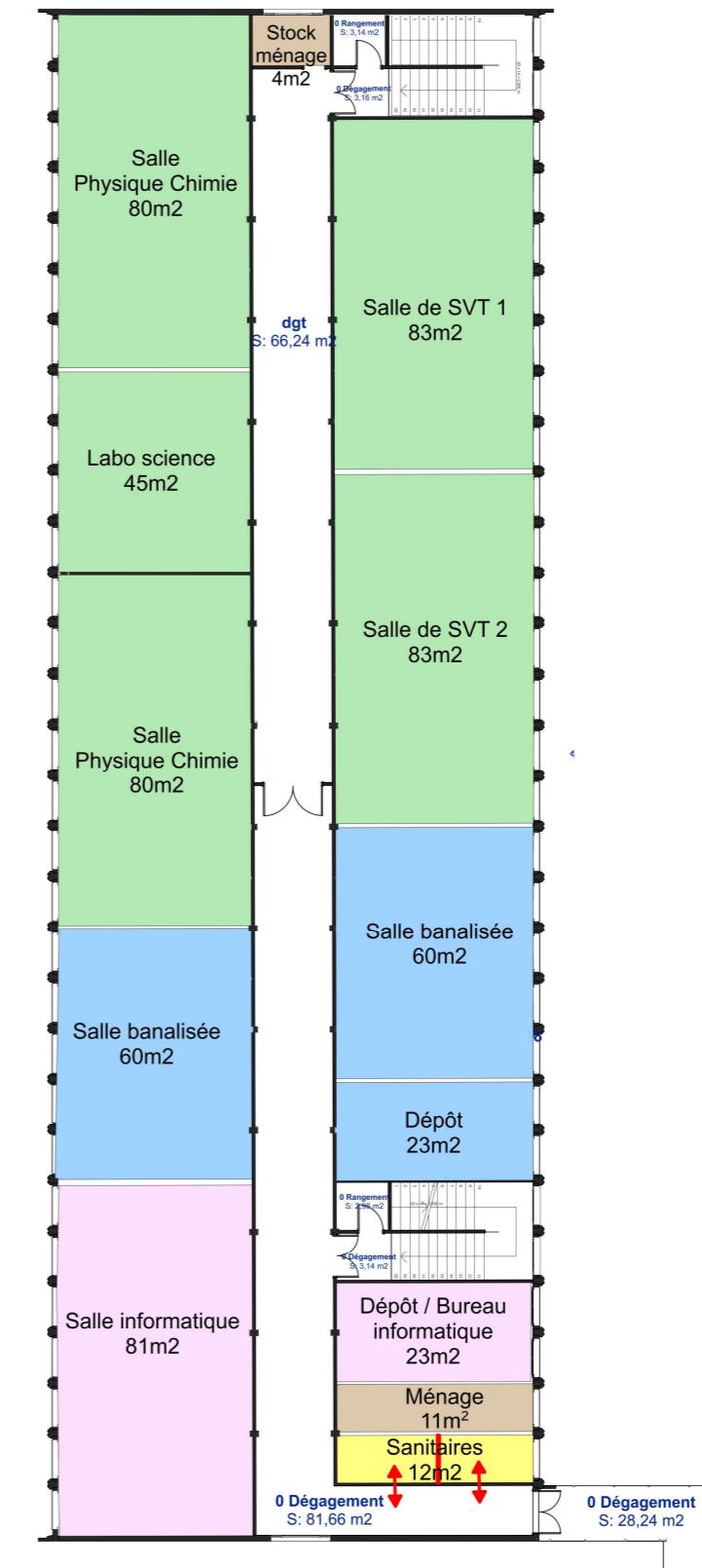


2^{ème} étage

Etat existant



Etat projeté



Légendes utilisées pour l'ensemble des schémas présentés dans le programme :

	LOCAUX ACCUEIL
	VIE SCOLAIRE
	ENSEIGNEMENT GENERAL
	PHYSIQUE ET SVT
	INFORMATIQUE
	POLE ARTISTIQUE
	LOCAUX AGENTS + LOCAUX TECHNIQUES
	LOCAUX DEMI PENSION
	LOCAUX PROFESSEURS
	LOCAUX ADMINISTRATION

Vide sanitaire : réseaux de distribution sanitaire et de chauffage

Les réseaux de distribution d'eau potable seront intégralement remplacés.

Le réseau de distribution de chauffage sera diagnostiquée. Tous les équipements seront remplacés (pompes, vannes,...). Les canalisations seront remplacées si leur état le nécessite.

Le réseau de gaz sera démonté.

Rez-de-chaussée : Vie scolaire, infirmerie et LAC

Les locaux existants seront intégralement décloisonnés et restructurés (hors CDI).

La vie scolaire

Les locaux de la vie scolaire se composent du bureau des surveillants, du bureau du Conseiller Principal d'Education (CPE), de deux salles d'études, du foyer des élèves, d'une salle de repos pour enfant malade, du bureau du conseiller d'orientation et d'action sociale ainsi que d'un local d'archivage.

Les locaux du personnel éducatif

Le Conseiller Principal d'Education (CPE) et les assistants d'éducation jouent un rôle important dans la vie des collégiens. La vie scolaire est notamment garante du respect du règlement intérieur, de la surveillance des élèves ainsi que la gestion quotidienne de l'organisation pédagogique et éducative.

Les locaux qui leur sont affectés devront contribuer, par leur situation et leur traitement architectural, à les aider dans leur tâche quotidienne. Ils seront donc situés au cœur du dispositif, facilement accessibles et devront être fonctionnels et accueillants.

Le bureau du CPE sera positionné à l'entrée de la vie scolaire, en prise directe avec le hall afin de faciliter l'accueil des élèves. Il aura une vue directe sur la cour de récréation et les sanitaires des élèves. Il devra être accessible depuis la cour, un sas thermique sera aménagé pour cela. Il sera équipé d'une banque d'accueil avec une séparation vitrée à l'interface avec le sas thermique.

Une salle de repos permettra aux élèves malades de se reposer dans le calme en attendant leurs parents. Elle sera aménagée en lien direct avec le bureau du CPE afin que ce dernier puisse surveiller l'état de l'élève souffrant tout en poursuivant ses fonctions. Elle sera également accessible du couloir pour assurer une proximité des assistants d'éducation en l'absence du CPE et pour permettre une prise en charge aisée par les services de secours si nécessaire.

Le bureau des surveillants sera positionné entre les deux salles d'études. Il disposera d'une baie vitrée vers le dégagement afin de renforcer sa présence au cœur de la vie scolaire et pour favoriser sa fonction de surveillance et d'accueil des élèves, par exemple pour régulariser les absences ou des retards. Le bureau sera équipé d'une banque d'accueil. Des baies vitrées partielles seront aménagées vers les salles d'études pour permettre une vision directe sur ces dernières et faciliter ainsi la surveillance passive.

Il est précisé que la configuration du site ne permet pas de trouver une implantation idéale du bureau des surveillants répondant à l'ensemble des fonctionnalités requises dans le cadre d'un programme neuf dont la vision directe sur les points sensibles, en particulier le portail d'entrée. Cette contrainte pourra être compensée par l'installation de caméras qui permettront de contrôler l'accès au niveau des portails d'entrée des élèves et des parents d'élèves, d'élargir le champ de vision sur la cour et de visionner les zones dérobées (préau, cheminements d'accès).

Les salles d'études

Deux salles d'études seront aménagées au sein de l'établissement :

- une de 70m² ;
- une de 60m², pour l'accueil d'une classe qui sera plutôt dédié au soutien.

Les salles d'études sont des espaces pédagogiques qui permettent le travail des élèves en autonomie, tout en étant surveillées par les assistants d'éducation.

Ces espaces peuvent également être utilisés pour d'autres activités hors des heures de permanence. 6 postes informatiques seront inclus dans la salle d'étude de 70m², pour permettre aux élèves de réaliser leurs devoirs « numériques ». Ils seront mis en place en fond de salle.

Foyer des élèves

C'est un espace dédié aux collégiens. Il n'a pas qu'un caractère de détente, il est aussi destiné à l'apprentissage de la gestion d'un lieu, d'une forme d'autonomie.

Le foyer des élèves d'une surface de 45m² environ, sera aménagé en divers espaces pour favoriser des activités qui mettront en mouvement les collégiens, et d'autres activités bénéficiant à la détente des élèves (lecture, discussion, activités manuelles, jeux de cartes, etc...). C'est un lieu qui par essence doit être habité par l'ensemble des collégiens, un espace évolutif et personnalisable. Des murs pourront être laissés vierges pour que les élèves puissent s'en emparer et exprimer leur créativité.

Le foyer bénéficiera d'un traitement acoustique et de mobiliers adaptés aux activités qui peuvent s'y tenir.

Il n'est pas envisagé la mise en place de poste informatique.

Il disposera de deux accès, depuis le dégagement et depuis le préau.

Orientation et action sociale

Le bureau du conseiller d'orientation et d'action sociale sera localisé à proximité du CDI pour permettre un accès facilité à l'espace dédié à « l'Orientation ». Cet espace est un lieu d'accueil des élèves et de leurs parents désireux de s'informer sur les différentes filières d'enseignements et leurs matières. Il sera également utilisé occasionnellement par l'assistante sociale. Ce bureau sera attenant à l'infirmérie et pourra être mutualisé ponctuellement pour les besoins du médecin scolaire. Il devra garantir une intimité des échanges et de mise à l'écart des regards.

Local archives

Le local d'archives est destiné au stockage d'archives de la vie scolaire. Il répondra aux exigences de la réglementation sur la sécurité incendie et permettra la bonne conservation des documents. A ce titre, il ne devra pas y avoir de réseaux de fluides dans le local.

Surface de la Vie Scolaire :

Vie Scolaire	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Bureau du CPE / espace lit enfant malade / sas	40	1	40
Bureau des surveillants	35	1	35
Salle de permanence 1	70	1	70
Salle de permanence 2	57	1	57
Foyer des élèves	45	1	45
Bureau Orientation et Action Sociale (bureau mutualisé AS / COP / médecin)	22	1	22
Archives Vie Scolaire	17	1	17
Sous-total Vie Scolaire			286

SU : Surface Utile

Locaux de la médecine scolaire

Le collège sera doté d'une infirmerie/centre de soin, pour la tenue de visites médicales, d'examens médicaux ou pour prodiguer des soins de premier secours.

Le centre sera organisé autour d'un espace d'attente de 10m², qui ne pourra pas être visible directement depuis la circulation.

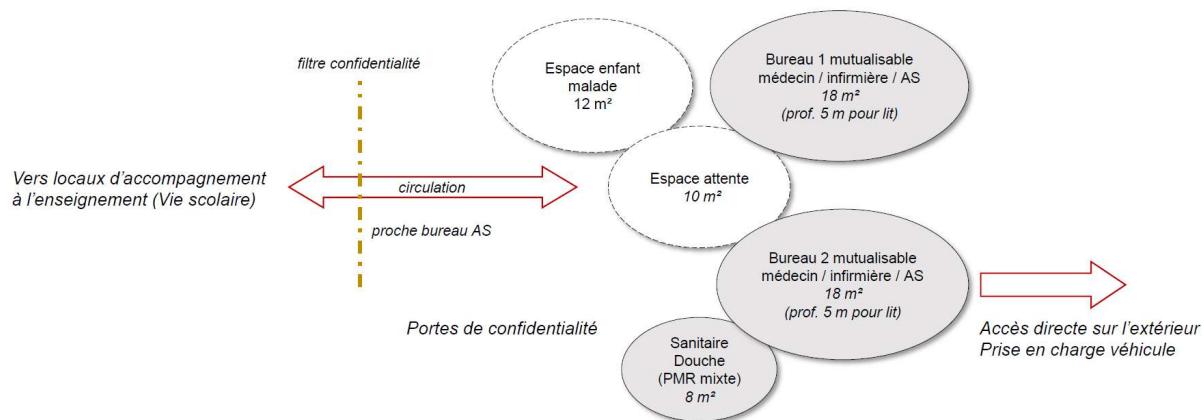
Il comprendra :

- Un bureau pour le médecin scolaire qui permettra la tenue d'examens médicaux, l'accueil des élèves et des parents.
- Un bureau pour l'infirmière qui permettra la tenue d'examens médicaux et prodiguer les soins de premier secours. Son implantation permettra l'évacuation rapide et aisée d'un brancard. Sa configuration doit permettre occasionnellement l'utilisation d'appareils spécifiques aux handicaps.
- Un sanitaire et une douche accessible aux personnes à mobilité réduite sera directement accessible depuis le bureau de l'infirmière.

Les bureaux du médecin et de l'infirmière seront de préférence rectangulaires, avec au moins une longueur de 5m pour permettre les examens de visions.

Ces locaux seront isolés phoniquement et visuellement, et ce afin d'assurer une confidentialité des propos entre les élèves et les professionnels de santé.

L'organigramme fonctionnel est le suivant :



Remarque : Bien que faisant partie de la médecine scolaire, l'espace enfant malade sera physiquement rattaché au bureau du CPE, comme abordé précédemment.

Surface de la Médecine Scolaire :

Locaux Médecine scolaire	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Espace attente	10	1	10
Bureau médecin	18	1	18
Bureau infirmière	18	1	18
Sanitaire douche	8	1	8
Sous-total Médecine scolaire			54

SU : surface utile

LAC

Un Lieu d'Art et de Culture (LAC) d'une surface de 60m², prendra place dans le prolongement de la vie scolaire et de la médecine scolaire. Il s'agit d'un espace destiné à accueillir des manifestations artistiques et culturelles, au-delà des activités pratiquées par les élèves, comme des expositions. L'objectif est de sensibiliser les collégiens à différentes formes d'arts et à questionner la pratique artistique. Pour ce faire, une baie vitrée sera aménagée dans le mur donnant sur le préau pour ouvrir cet espace sur le collège.

Ce lieu sera aménagé au même titre qu'une salle banalisée.

Le CDI

Cet espace sera conservé en l'état.

Seuls des travaux ponctuels sont à prévoir pour l'amélioration du confort d'été de cet espace. Les travaux se limiteront à la transformation de quelques châssis de fenêtre fixes en châssis ouvrants pour améliorer le balayage d'air, qui est actuellement insuffisant. Par ailleurs, dans un souci de cohérence

architecturale d'ensemble, les panneaux d'habillage de façade en bois bakelyisé seront remplacés par un matériaux dont la texture et le coloris s'harmoniseront avec le traitement d'ensemble retenu pour le ravalement des façades du collège.

Dégagement :

Le dégagement existant de la vie scolaire sera prolongé dans le préau jusqu'au foyer des élèves. Les parois seront isolées thermiquement et pourront être vitrées ou pleines. Le but est d'isoler les salles donnant actuellement sur le préau ouvert, des courants d'air froids durant la période hivernale ainsi que les nuisances sonores inhérentes à la proximité des élèves sous le préau.

Préau :

Le préau d'une surface d'environ 170m² fera l'objet d'une réhabilitation intégrale.

L'éclairage et l'absorbant phonique en plafond seront remplacés.

Travaux optionnels : Le maître d'œuvre proposera en option une prolongation du préau sur la cour par un auvent d'une surface de 120 m² qui prendra la forme d'ombrières en panneaux microporosés. Il sera d'une hauteur libre sous toiture confortable.

1er étage : salles d'enseignement général

Les salles banalisées

Les salles courantes sont des salles standards ou dites banalisées. Elles sont utilisées pour les enseignements ne nécessitant pas de matériel propre à la discipline, comme les mathématiques, le français, les langues étrangères, l'histoire-géographie, etc...

Le collège comprendra 16 classes banalisées de 60m² environ chacune (dont une dans le pôle technologique), calibrées pour l'accueil de 30 élèves. Deux salles supplémentaires feront l'objet d'un chiffrage optionnel.

Chaque salle sera équipée d'un poste informatique, d'un vidéoprojecteur à focale courte qui intègre un module interactif, du câblage USB/HDMI directement sur le poste professeur, l'équipement de sonorisation (enceintes) ainsi qu'un tableau triptyque. Quelques tableaux seront équipés d'un dispositif à mobilité verticale.

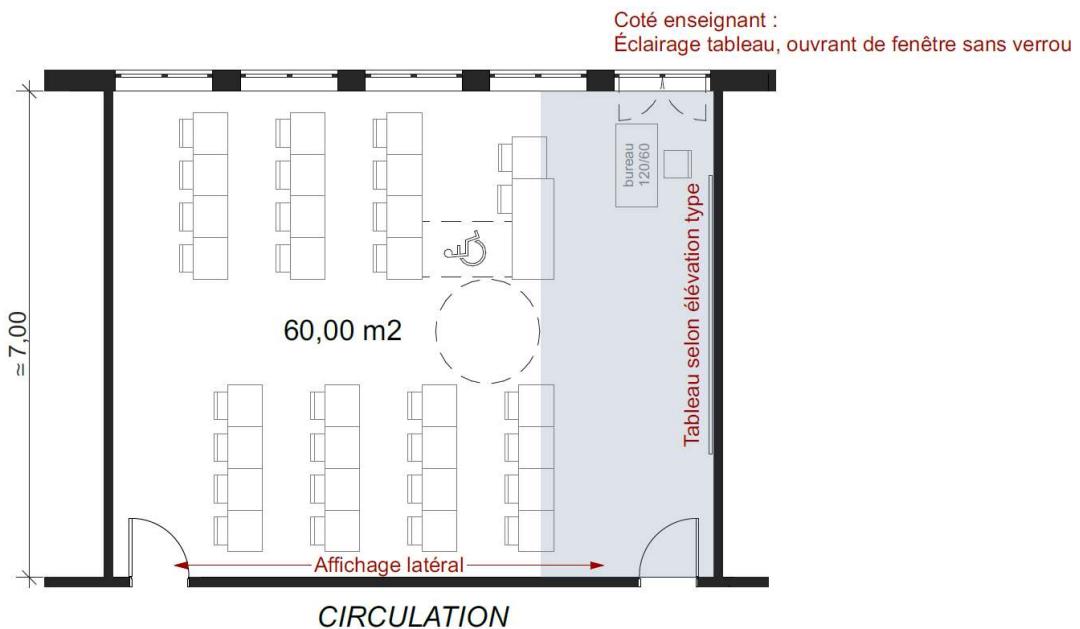
Des tableaux blancs supplémentaires seront ajoutés dans quelques salles pour du travail en petits groupes lors des cours de mathématiques. Des zones adaptées (tableaux ou murs) permettront l'affichage de supports pédagogiques, ou travaux des élèves.

Les salles seront toutes équipées d'un placard de rangement qui permettra de compenser l'absence de dépôt dédié à chaque salle.

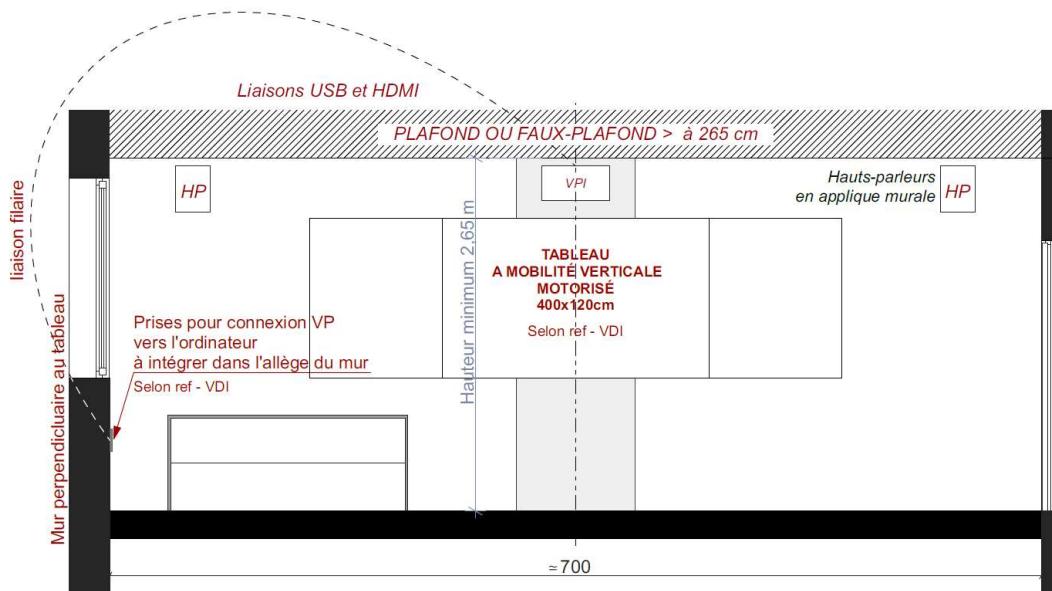
Les dispositions suivantes seront retenues, pour optimiser l'utilisation de l'espace dans les salles :

- suppression des corps de chauffe et mise en œuvre de panneaux rayonnants en plafond
- positionnement judicieux des portes donnant sur le couloir, pour optimiser le placement du mobilier scolaire et des placards fixes, compte tenu des dégagements à ménager dans la salle entre les tables.

Le mobilier scolaire sera disposé comme suit :



Le principe général de l'équipement de vidéoprojection et de sonorisation des salles est présenté schématiquement ci-dessous :



Dépôts

Trois dépôts sont prévus. Leur répartition devra permettre aux enseignants d'y accéder sans qu'ils soient trop éloignés de la salle de classe où ils enseignent.

Ils pourront accueillir du matériel pédagogique utilisé en histoire/géographie en langues ou en mathématiques, dont des équipements mobiles mutualisables (2 à 4 chariots mobiles), des chariots numériques si des équipements individuels (PC ou tablette) sont utilisés ainsi que des casiers de recharge. A ce titre, les dépôts devront être équipés de prises pour la recharge du matériel.

Sanitaires d'appoint

Un bloc sanitaire d'appoint sera aménagé, qui comportera :

- 2 cabines femmes, dont 1 PMR ;
- 2 cabines hommes, dont 1 PMR.

Il sera fermé à clé et ne sera accessible aux élèves qu'en cas d'urgence ou de maladie, sur demande de la clé aux professeurs.

Toutes les cabines seront cloisonnées jusqu'au plafond. Les cloisonnements des cabines seront obligatoirement réalisés en béton préfabriqué ou en maçonnerie de blocs en béton.

Local d'entretien

Le local d'entretien/ménage aura une surface unitaire de 11m² environ et servira au stockage des produits d'entretien et des machines de nettoyage des sols.

Il disposera d'un point d'eau avec une arrivée d'eau froide et eau chaude et sera équipé d'un vidoir avec grille porte-seau et d'un siphon de sol ainsi que de prises en nombre suffisant pour la charge des batteries des machines d'entretien. Il disposera d'une extraction d'air mécanique.

Il est précisé que l'ensemble des locaux d'entretien répartis aux différents niveaux du collège seront de conception identique.

Remarque générale concernant les dégagements du 1^{er} étage :

La largeur actuelle des dégagements pourra être légèrement réduite sans être inférieure à 2.40m (4 unités de passage) pour éviter les bousculades lors des sorties de cours et pour permettre une bonne fluidité dans la circulation des élèves. Ils seront revêtus de matériaux robustes et pérennes adaptés aux sollicitations des élèves et aux frottements réguliers des sacs.

2^{ème} étage : pôle scientifique - pôle informatique - enseignement général

Le pôle scientifique

Les Sciences et Vie de la Terre (SVT) et les Sciences Physiques seront enseignées dans des locaux spécifiques qui constituent un pôle indépendant situé au 2^{ème} étage.

Le pôle scientifique comprendra deux salles de SVT, deux salles de Sciences Physiques ainsi qu'un laboratoire mutualisé, dédié aux salles de SVT et de Sciences physiques.

L'agencement des salles de SVT et Physique devra permettre le déroulement des cours magistraux et des travaux pratiques. Les salles auront une surface utile de 80 m² et permettront l'accueil de 30 élèves et un élève handicapé.

Chacune disposera d'une paillasse professeur avec bac et point d'eau chaude et froide intégré ou déporté et d'une paillasse humide et de 2 points d'eau froide en fond de salle pour les élèves. Un de ces points d'eau sera accessible PMR. Les paillasses sèches seront sur roulette (15 par salle), afin de pouvoir facilement moduler l'organisation de la salle lors des cours. Une d'entre elles, positionnée au 1^{er} rang, sera réglable afin d'accueillir un élève en fauteuil roulant (paillasse surbaissée).

Les salles de sciences seront équipées d'un vidéoprojecteur, d'un tableau triptyque à mobilité verticale et d'un équipement de sonorisation similaire aux salles banalisées.

Ces espaces n'ont pas vocation à accueillir de postes informatiques fixes. Du matériel informatique ponctuel pourra être utilisé. Les salles seront équipées de prises murales notamment pour le branchement de matériels comme les microscopes.

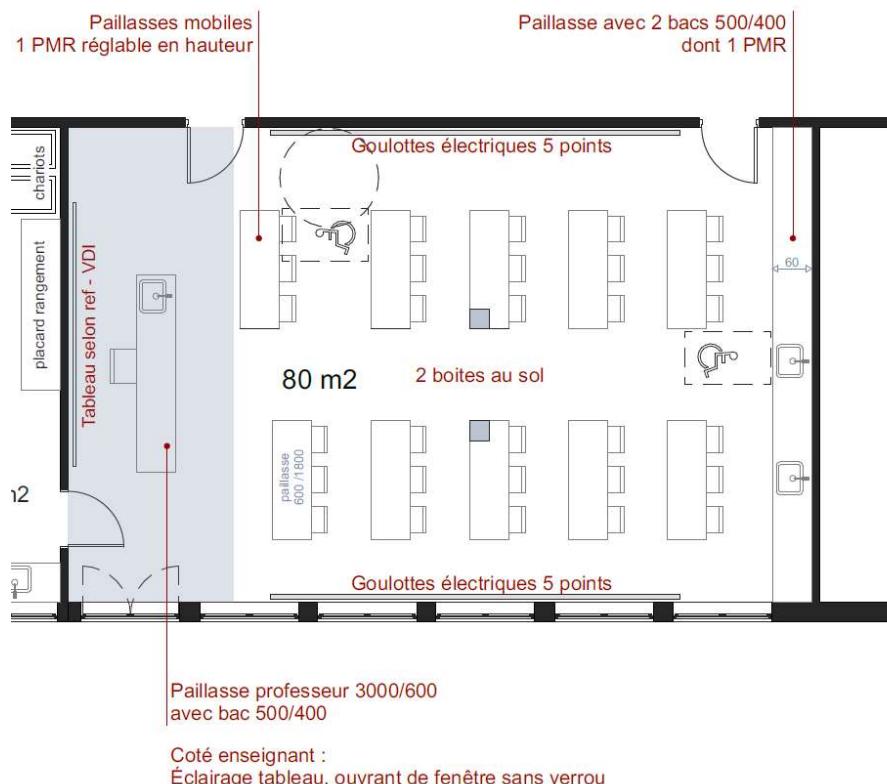
Le laboratoire permettra notamment la préparation des expériences menées en physique, chimie ou en SVT. Il sera uniquement accessible par les professeurs, et ce à la fois depuis la circulation et les salles de classe. Il est souhaité un seul espace afin de favoriser la mutualisation du matériel et le travail d'équipes entre les différents enseignants de sciences. Si nécessaire, il peut être divisible par deux (soit 25m² chacun). Il disposera de surfaces de rangement (placards) et d'une paillasse centrale ainsi qu'une paillasse avec point d'eau côté fenêtres. Le laboratoire sera équipé d'une armoire ventilée (extraction vers l'extérieur permettant d'éviter le traitement au charbon actif). Il sera ventilé mais ne sera pas équipé de hotte d'aspiration.

Le choix du revêtement de sol pour l'ensemble du pôle scientifique portera sur un PVC U4P3E2C2 plutôt que sur un grès cérame (cf fiches d'espaces).

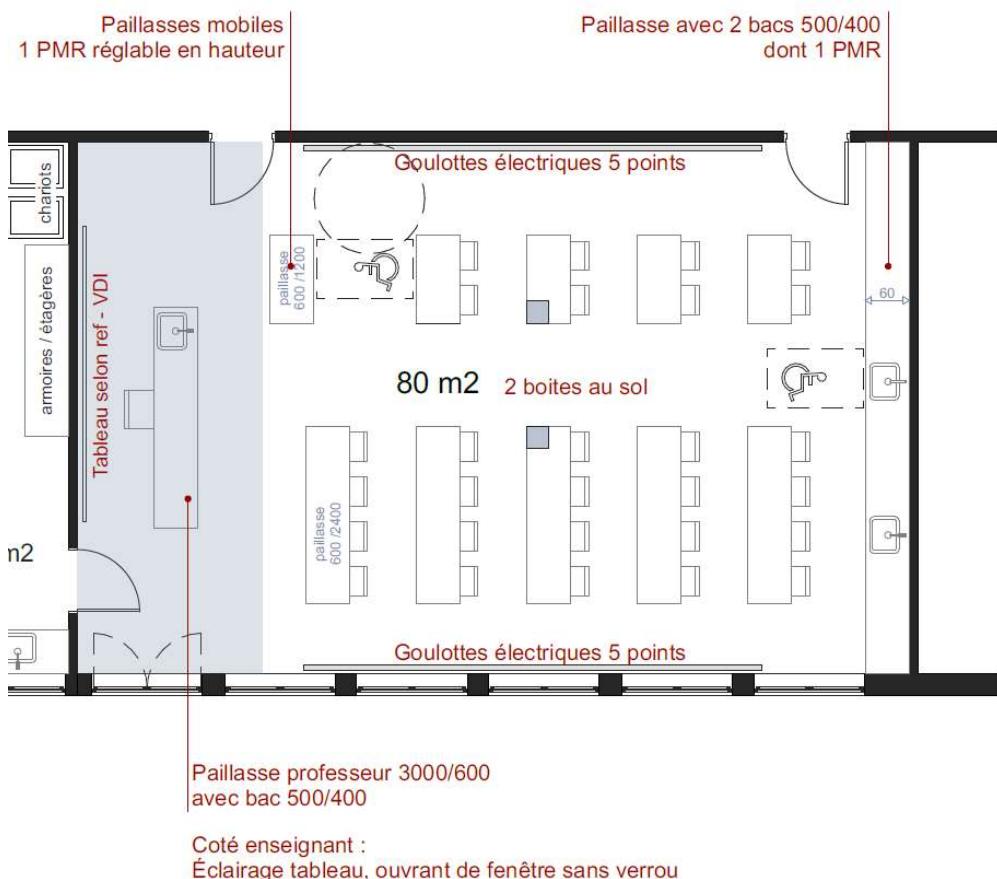
Les paillasses dans les salles et les laboratoires seront toutes recouvertes de faïence (carreaux de 60x60cm).

Les salles ne seront pas équipées d'estrades ni desservies par un réseau gaz.

Plusieurs configurations de rangées de paillasses sont possibles, celle présentée ci-dessous comprend deux paillasses de 180 cm pour 3 élèves, par rangée.



Il sera également possible d'opter pour des paillasses de 120cm pour 2 élèves, soit de 240cm pour 4 élèves. La configuration définitive sera retenue en phase APS en concertation avec les professeurs.



Surfaces du pôle scientifique :

Pôle Physique et SVT	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Salles physique / chimie	80	2	160
Salles SVT	83	2	166
Labo mutualisé physique / SVT	45	1	45
Sous-total pôle Physique SVT			371

SU : Surface Utile

Pôle informatique :

Salle informatique

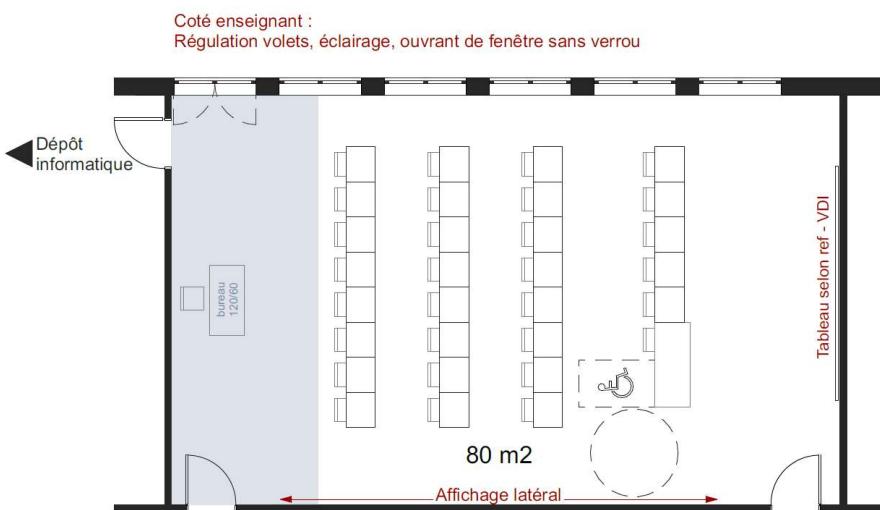
Cette salle de 80m² sera configurée pour recevoir 30 postes élèves, 1 poste supplémentaire PMR et 1 poste pour le professeur. Le concepteur veillera à proposer un agencement de la salle tel que le professeur ait une vue sur l'ensemble des écrans des postes informatiques des élèves depuis son poste de travail. Les tables seront donc plutôt disposées dans une configuration « autobus » modulable

comme représenté ci-dessous. Elle pourra également être aménagée en îlot central modulable. L'aménagement permettra le travail des élèves par duo. L'ensemble sera protégé par un dispositif anti-intrusion spécifique.

Le dépôt-bureau

Le dépôt-bureau de 20m² permettra de stocker du matériel informatique en tout genre (tablette, unité centrale, écran, câbles, claviers, etc...) et proposera l'aménagement d'un bureau pour un enseignant. Le dépôt-bureau sera accessible depuis la salle d'informatique et la circulation. Les élèves n'auront pas accès à cet espace.

L'aménagement schématique ci-dessous est proposé à titre indicatif :



Salles banalisées

Deux salles d'enseignement général identiques à celles du 1^{er} étage seront aménagées au 2^{ème} étage du bâtiment. Elles disposeront d'un dépôt de 20m² à proximité.

Sanitaires d'appoint

Un bloc sanitaire d'appoint comportant une cabine femmes et une cabine hommes, exclusivement sous la forme de sanitaires PMR sera aménagé. Il sera de conception identique à celui du 1^{er} étage.

Local d'entretien

Un local ménage de 11m² ainsi qu'un petit local de stockage de produits de 4m² seront aménagés.

Remarque générale concernant les dégagements du 2ème étage :

La largeur actuelle des dégagements pourra être réduite sans être inférieure à 2.40m (4 unités de passage), à l'identique du 1^{er} étage.

Toiture-terrasse : Locaux de traitement d'air

La localisation des installations de traitement d'air est envisagée sur la toiture-terrasse du bâtiment 1. Cette localisation est suggérée mais n'est pas imposée et est laissée à l'appréciation des concepteurs. Ces installations seront de préférence regroupées dans un local dédié d'une surface d'environ 50m². Si les équipements étaient laissés à l'air libre, ils seront masqués sur leur périphérie par une résille métallique dont la conception devra être en harmonie avec le traitement de la façade et ce, pour les soustraire de la vision directe depuis les habitations aux abords du collège.

Un accès sécurisé devra être ménagé pour permettre d'accéder facilement à ces installations et de réaliser les opérations de maintenance courante en toute sécurité. Une possibilité sera de prolonger la cage d'escalier centrale existante jusqu'à la toiture avec un châssis de type skydôme venant coiffer la cage. Une autre possibilité serait de réaliser un accès depuis le local de traitement d'air du bâtiment 2, en transitant par la toiture-terrasse de la passerelle de liaison.

Les autres espaces et locaux

Sous-station de chauffage

Les études détermineront si une sous-station de chauffage s'avère judicieuse pour le bâtiment 1 au vu de la distance qui le sépare de la chaufferie du collège. Celle-ci pourrait être aménagée dans le vide sanitaire du bâtiment.

Les tableaux basse tension

Les tableaux divisionnaires nécessaires à une bonne exploitation du bâtiment seront créés dans des espaces spécifiques et protégés contre toute ouverture accidentelle.

D'une manière générale, pour l'ensemble du collège et à titre indicatif, le Maître d'ouvrage a prévu la réalisation de 6 locaux pour les tableaux divisionnaires basse tension d'une surface de 0,5 m² unitaire (1 par bâtiment et par niveau) et d'un local divisionnaire général basse tension. Il appartient à la maîtrise d'œuvre d'adapter le nombre et la surface de ces locaux à leur projet.

Surfaces du bâtiment 1

Les surfaces récapitulatives du bâtiment 1 sont les suivantes :

Bâtiment 1	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Rez-de-chaussée			409
Vie scolaire	285	1	286
Infirmerie	54	1	54
LAC	58	1	58
Local ménage	11	1	11
Préau (pour mémoire, traité dans les espaces extérieurs)	170	1	PM
1er étage			660
Salle enseignement général	60	10	600
Dépôt enseignement général 1	11	2	22
Dépôt enseignement général 2	4	1	4
Local ménage	11	1	11
Sanitaires secours	23	1	23
2ème étage			645
Pôle Physique et SVT	371	1	371
Salle enseignement général	60	2	120
Dépôt enseignement général	23	1	23
Salle informatique	81	1	81
Dépôt/bureau informatique	23	1	23
Local ménage	11	1	11
Stock ménage	4	1	4
Sanitaires de secours	12	1	12
Toiture terrasse			
Centrale traitement d'air (pour mémoire)	50	1	PM
Total surfaces utiles hors circulations (m²)			1 714
Circulations (y compris cages d'escaliers)			461
Total des surfaces circulations comprises (m²)			2 175

SU : Surface Utile

Restructuration du bâtiment 2

Ce bâtiment regroupera le réfectoire des élèves, la salle polyvalente, l'administration et le pôle des professeurs au rez-de-chaussée. Le premier étage accueillera le pôle artistique et des salles banalisées consacrées à l'enseignement général. Des salles banalisées sont prévues en option dans les combles.

Interventions générales à réaliser sur le bâtiment 2

Le maître d'ouvrage souhaite particulièrement attirer l'attention des concepteurs sur les interventions générales à réaliser sur le bâtiment, sans que celles-ci ne soient exhaustives :

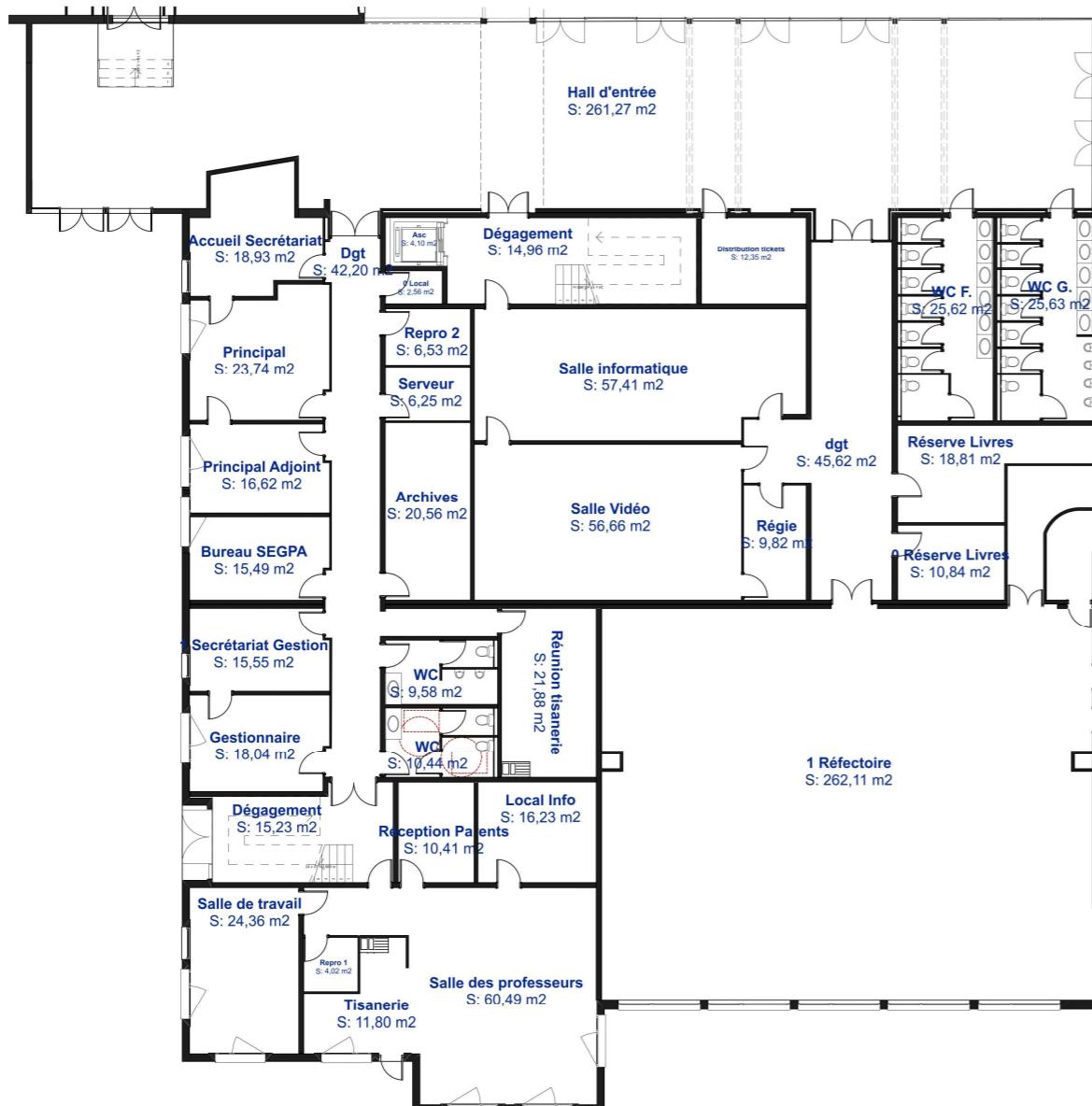
- contrôle de l'état de la couverture et remplacement des tuiles manquantes ou dégradées ;
- contrôle de l'état de la charpente avec renforcement ou remplacement des pièces détériorées si nécessaire ;
- contrôle de l'état des planches de rive en débord de toiture avec remplacement de celles le nécessitant ;
- remplacement de l'ensemble des zingueries du bâtiment ;
- remplacement des chiens assis de l'ancienne salle d'arts plastiques et fenêtres de toit de l'ancienne salle 221 « secourisme psc1 » situées dans les combles ;
- remplacement de l'étanchéité des toitures terrasses et de l'étanchéité habillant le puits de lumière filant du réfectoire de la demi-pension ;
- remplacement de l'ensemble des skydômes ;
- remplacement de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) et ravalement des façades : comme déjà indiqué, un diagnostic approfondi préalable de l'ITE sera réalisé (état de conservation, vérification de la résistance thermique) pour déterminer s'il peut être conservé ou doit être remplacé. Le budget prévoit son remplacement ;
- remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures ;
- renforcement de l'isolation thermique des combles y compris vis-à-vis du confort d'été ;
- restructuration intégrale du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment, hormis le pôle professeurs et l'Administration qui feront l'objet d'un rafraîchissement avec conservation de l'ensemble des locaux existants ;
- chiffrage en option de la transformation de la salle d'arts plastiques des combles en salles banalisées.

Plans et schémas présentant les diverses interventions par étage

Les plans suivants visualisent les interventions à réaliser à chaque étage :

RDC

Etat existant

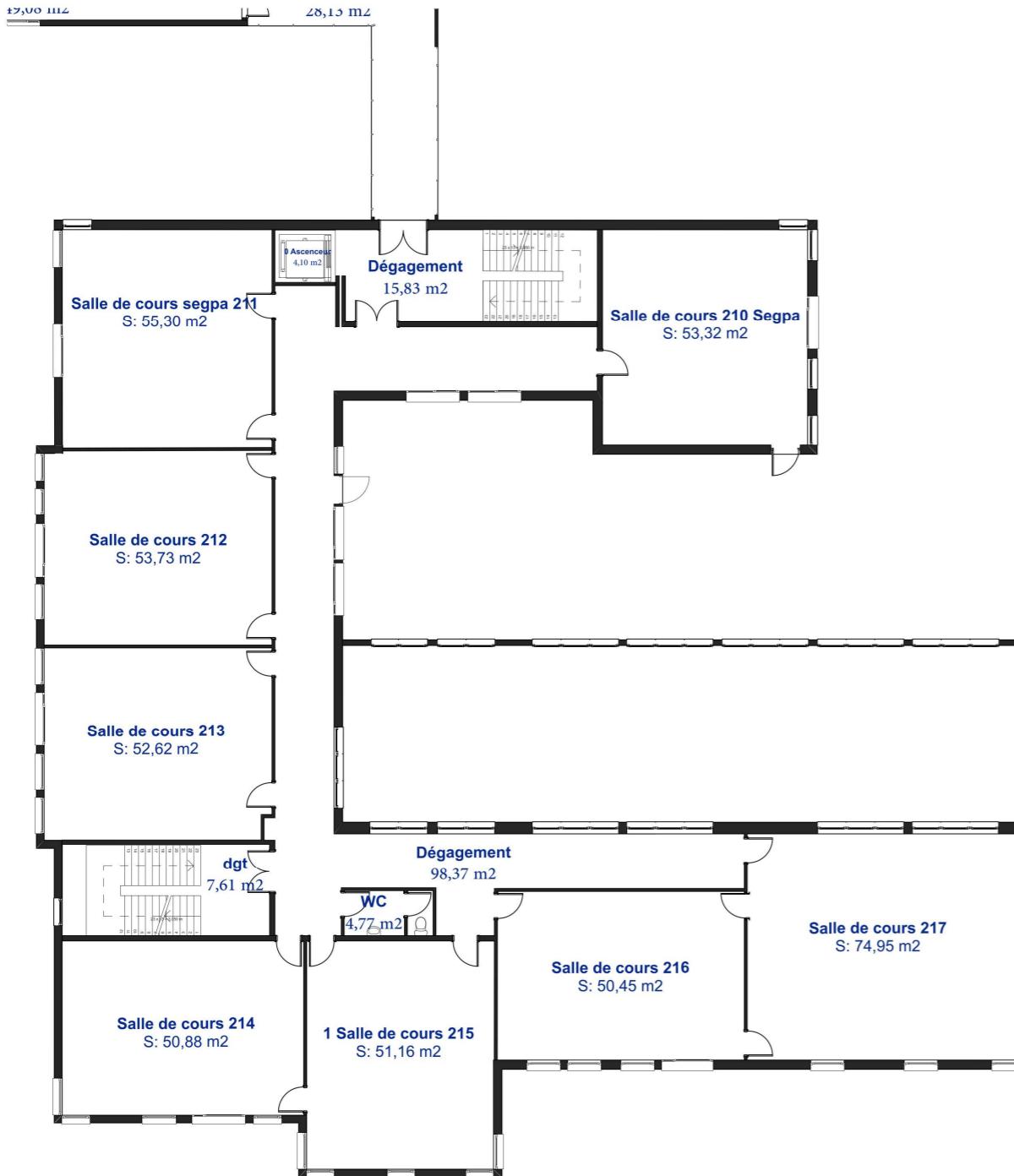


Etat projeté

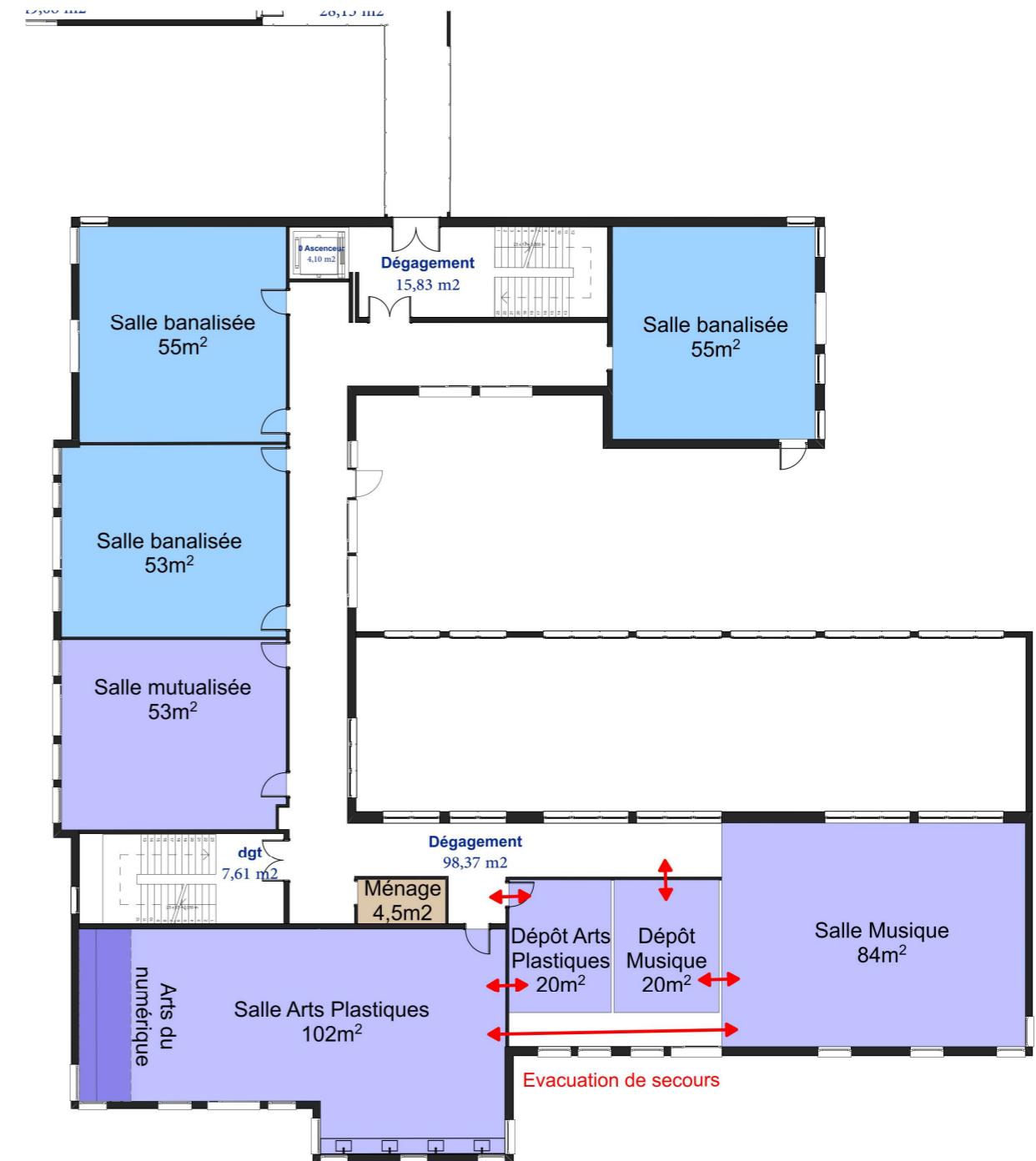


1^{ère} étage

Etat existant

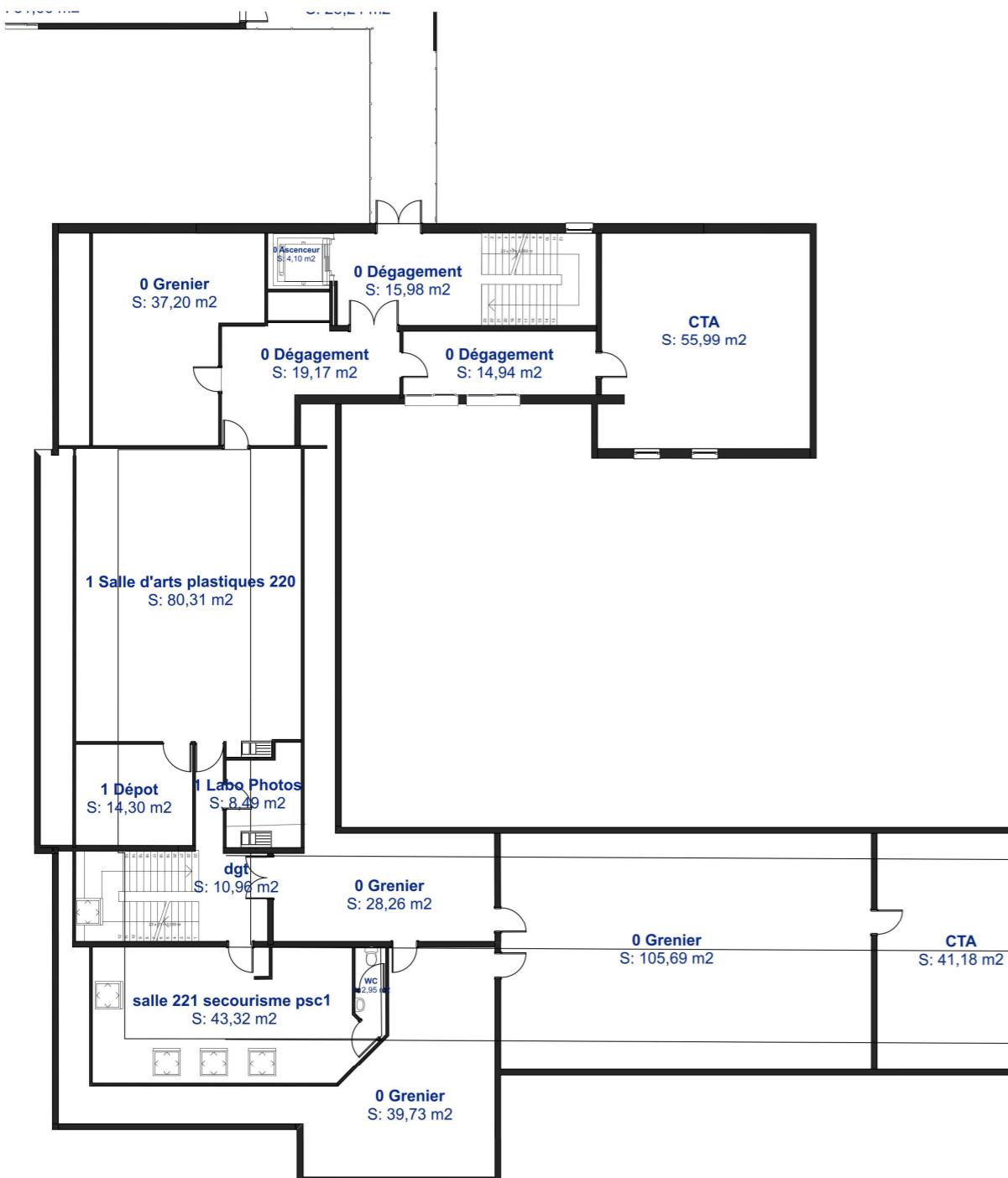


Etat projeté

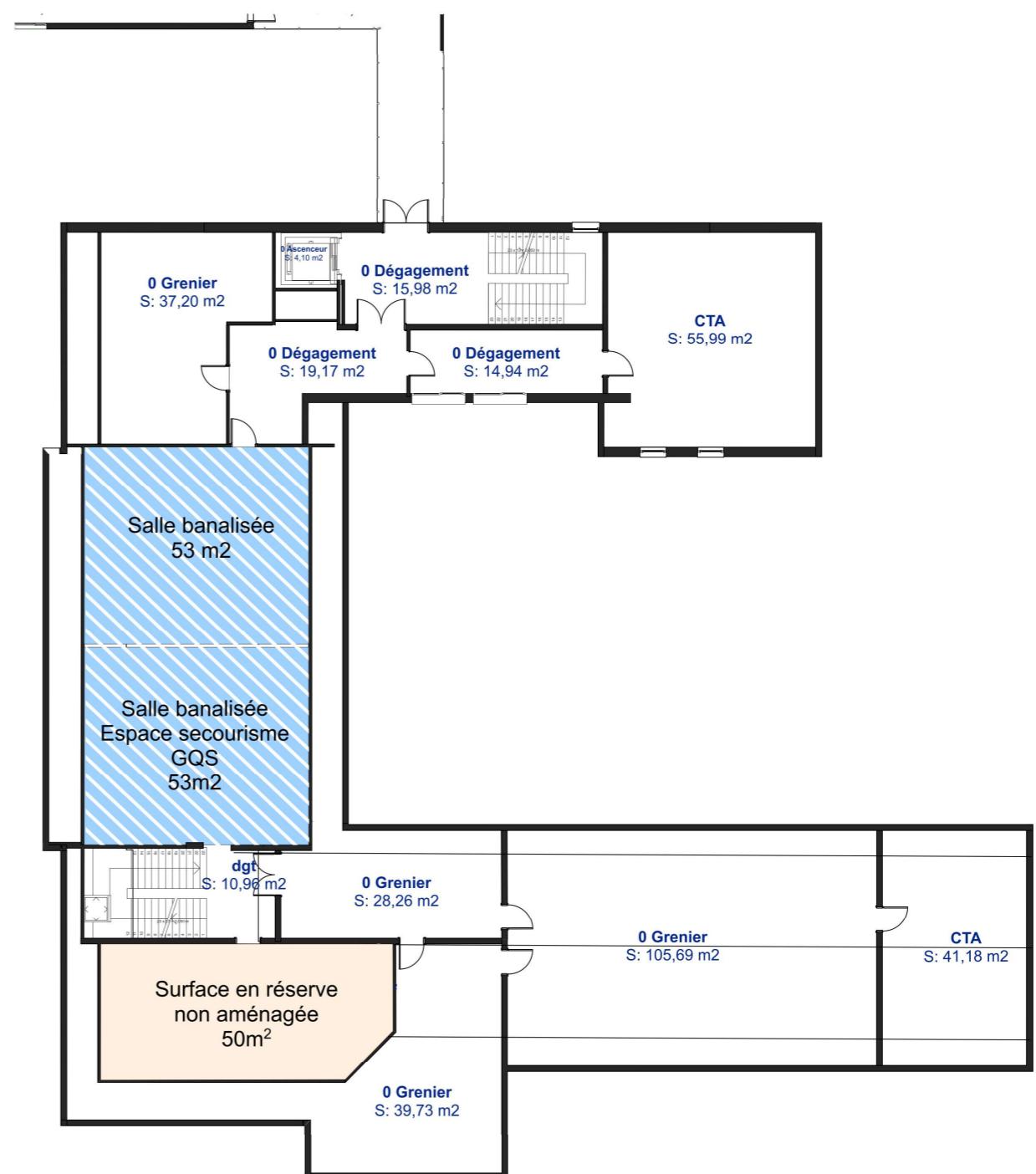


2^{ème} étage

Etat existant



Etat projet



Rez-de-chaussée : Réfectoire élèves - salle polyvalente - Administration - pôle des professeurs

Salles de restauration des élèves

La salle de restauration des élèves existante de 260 m² environ sera intégralement rafraîchie.

Bien que faisant partie de la demi-pension, elle est localisée dans le bâtiment 2.

247 rationnaires sont inscrits au service de restauration à la rentrée 2024-2025 et déjeunent sur une rotation de 2 services.

Les collégiens y prennent leur repas, souvent rapidement et profitent de cette pause pour se détendre. L'ambiance de ces locaux doit contribuer à l'épanouissement des élèves, elle sera donc chaleureuse et agréable pour favoriser la communication et la convivialité. Une attention particulière sera ainsi apportée au traitement acoustique de cette salle.

Le mode de fonctionnement actuel ne sera pas modifié : La distribution des repas fonctionne sur le mode du self-service, les élèves se servant au self de la cuisine et se dirigent vers la salle de restauration par un couloir dédié. Le bar à salade -existant- sera récupéré et disposé dans une zone à l'entrée de la salle de restauration. Une fontaine à eau non réfrigérée équipera également la salle.

A la fin de leur repas, les élèves rapportent leurs plateaux au guichet de la plonge, avec une table de décrochage car il est important de sensibiliser les élèves au tri.

La configuration existante de la salle ne permet pas d'éviter le croisement de flux entre les élèves venant du self et ceux se dirigeant vers le guichet plonge-laverie. Il s'agit d'une contrainte inévitable, mais qui néanmoins se gère au quotidien et permet d'éviter tout engorgement dans cette zone sensible des entrées et des sorties.

Le système de chauffage et de renouvellement d'air sera remplacé.

Compte tenu de la grande portée du plancher haut de la salle, d'environ 14m, sans poteau intermédiaire, la pose de panneaux rayonnants et d'un faux-plafond acoustique devra être confirmée par une étude structurelle. A défaut, la salle pourra être chauffée par une centrale double flux alimentée par une batterie à eau chaude, en remplacement de la CTA existante à recyclage d'air.

Une terrasse extérieure de 50m² sera aménagée. Elle sera accessible PMR et sera agrémentée d'arbustes et de haies pour la protéger du soleil et pour la soustraire de la vue depuis le domaine public.

La salle de restauration des professeurs et le hall d'entrée seront abordés dans le bâtiment demi-pension.

La salle polyvalente

Il n'existe pas de salle polyvalente dans le collège actuellement. Elle sera créée en lieu et place des salles informatique et vidéo/régie existantes, qui seront décloisonnées et fusionnées afin retrouver un espace de 130m² environ.

L'effectif maximum accueilli sera de 100 personnes.

Cet espace est destiné à recevoir les réunions d'informations des parents ou/et des élèves, des conférences pédagogiques, des fêtes scolaires (spectacles, concerts, chorales, etc..) et si besoin des examens de contrôle. Cette salle pourra également accueillir ponctuellement un plus grand nombre d'élèves en surveillance (dans le cas où les deux salles de permanences seraient saturées) et pourra être utilisée par les élèves à la fin de leur repas, pour des activités de détente proposées par des enseignants ou intervenants extérieurs lors de leur pause méridienne, étant implantée à proximité de la salle de restauration.

Du fait de sa forte polyvalence, cet espace disposera d'un système de chauffage rapide et autonome. Le traitement acoustique sera particulièrement soigné. Les puits de lumière devront pouvoir être occultés pour les projections et les spectacles.

Un podium amovible d'environ 20m² (5.00mx4.00m) prendra place dans cette salle. Le coût de cet équipement n'entre pas dans le coût d'opération.

Local de rangement

La salle polyvalente sera complétée par un dépôt de rangement du mobilier (tables et chaises) de 30m² qui sera aménagé dans la surface laissée libre par les deux locaux « réserve livres » en vis-à-vis de la salle polyvalente.

Sanitaires de secours – local ménage

L'ancien sanitaire garçons sera transformé en un bloc sanitaire dédié prioritairement à la salle polyvalente, comportant une cabine femmes et une cabine hommes aux normes PMR ainsi qu'un local ménage de 6m².

Leur conception sera identique aux sanitaires de secours et locaux ménage du bâtiment 1.

Le bloc sanitaire sera fermé à clé et déverrouillé uniquement durant les créneaux d'utilisation de la salle polyvalente associant des publics extérieurs. Il sera utilisable par les professeurs et personnels.

Local VTT

L'ancien sanitaire filles sera réaménagé en un local VTT. Il permettra d'y entreposer 15 vélos environ.

Local UNSS

Ce local existant sera rafraîchi. L'acoustique sera soignée pour atténuer au maximum les nuisances sonores en provenance du hall.

Ascenseur - local machinerie ascenseur

L'ascenseur existant fera l'objet d'un diagnostic. Le coût d'opération comprend son remplacement. Il pourra néanmoins être conservé et mis aux normes actuelles si son état le permet.

Administration et pôle professeurs

Ces locaux seront conservés en l'état mais feront l'objet d'un rafraîchissement. Les travaux se limiteront au :

- remplacement des menuiseries extérieures ;
- remplacement des sols en moquette par du PVC ;
- remise en peinture de l'ensemble des locaux ;
- remplacement des luminaires existants par des luminaires Led avec remplacement des dalles de plafond.

1^{er} étage : Pôle artistique – salles d’enseignement général

Pôle Arts Plastiques et Education musicale

Le collège est un lieu d’expression artistique et d’ouverture culturelle. Les élèves découvriront les arts dans toutes leurs formes et seront amenés à réaliser des travaux pratiques. À ce titre les locaux d’enseignement des arts plastiques, accolées à ceux de la musique doivent constituer un grand pôle indépendant.

Dans la configuration actuelle, il n’existe pas de pôle artistique, les salles d’arts plastiques et de musique étant situées respectivement dans le pôle technologique et dans le bâtiment 3.

Ce pôle sera créé dans le cadre de la restructuration du collège.

La salle d’arts plastiques

La salle sera créée en lieu et place des actuelles salles 214 et 215 qui seront décloisonnées pour former un nouvel espace d’une surface de 100m² environ. Un système de poteaux/poutre métallique sera mis en œuvre si la suppression du mur le nécessite (mur porteur) car la compacité des poteaux métalliques a l’avantage de limiter leur débord dans la salle. Ce système présente en outre une bonne souplesse de mise en œuvre.

Un espace sera réservé pour la documentation et des expositions, notamment des travaux des élèves. Dans ce but, les portes d’accès existantes des salles 214 et 215, les plus proches de la cage d’escalier seront supprimées pour réaliser un mur d’exposition sur toute la longueur de la salle. Un meuble bas mural totalement ouvert avec tablettes permettra d’y entreposer et d’y faire sécher les travaux de peinture des élèves. Ce meuble sera surmonté d’un plan de travail.

La salle d’arts plastiques bénéficiera d’un éclairage adapté et généreux sans éblouissement par la lumière naturelle. Les sols et les parties les murs présenteront des revêtements robustes et facilement lessivables.

Les tables seront adaptées au format de feuilles 65x50cm, soit 70x140cm pour deux élèves. Ces tables seront mobiles ou tout au moins déplaçables (pas de paillasses fixes) et pourront être disposées en îlots de 4 à 8 élèves.

30 patères murales seront disposées à l’entrée de la salle.

La salle sera équipée selon le référentiel VDI et les fiches espaces.

4 points d’eau pour le nettoyage du matériel seront disposés sur un meuble bas surmonté d’un plan de travail, dans la sur-largeur de la salle, côté sud. Un point d’eau sera accessible PMR. Prévoir une filtration des évacuations pour éviter de boucher les canalisations avec l’usage de matériaux comme le plâtre.

6 postes informatiques destinés à l’enseignement des arts numériques et multimédia seront disposés sur une paillasse en fond de salle.

Salle d'éducation musicale

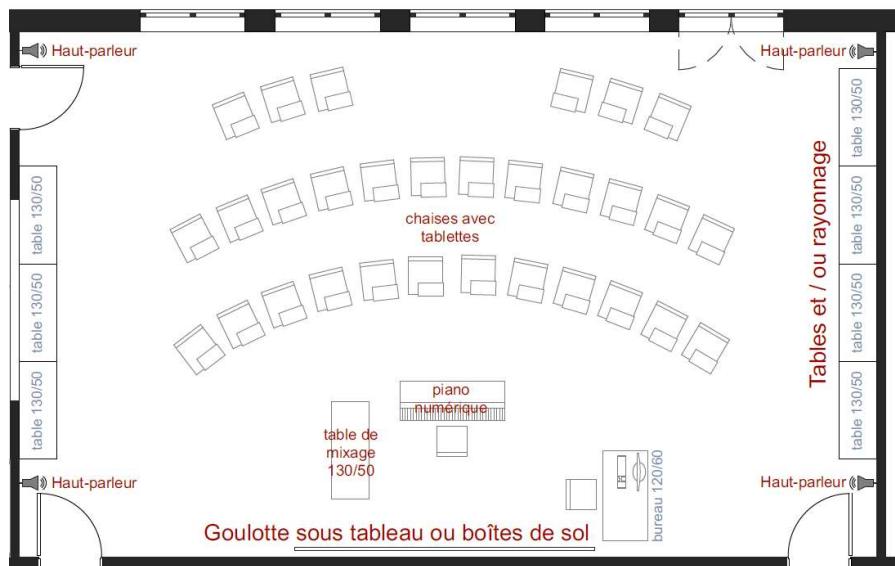
La salle de musique prendra place dans l'actuelle salle 217 qui sera augmentée d'une surface de 10m² environ, récupérée sur la salle 216 en supprimant le refend séparatif. De la même façon que pour la salle d'arts plastiques un système de poteaux/poutre métallique sera mis en œuvre pour la reprise structurelle si nécessaire.

Cette localisation de la salle de musique permet de l'isoler acoustiquement des autres pôles d'enseignement du collège, puisqu'elle sera située à l'aplomb du réfectoire de la demi-pension, au rez-de-chaussée, et du local CTA dans les combles techniques du bâtiment.

La salle de musique sera adaptée à l'enseignement et aux ateliers musicaux. L'équipe de concepteurs proposera un traitement adapté de la salle afin de lui procurer de bonnes qualités acoustiques et phoniques. Elle ne devra pas être traitée en une salle « sourde », qui rend le travail vocal difficile. Elle sera équipée de chaises et pupitres, sans table pour les élèves. Un espace sera aménagé pour la pratique d'instruments et sera équipé d'un clavier (piano droit ou clavier électronique) ainsi que des percussions (dont le coût est hors programme).

Une partie de mur permettra l'accrochage d'informations liées à des évènements culturels.

L'aménagement schématique ci-dessous est proposé à titre indicatif :



La salle mutualisée

La salle mutualisée commune à la fois à l'éducation musicale et aux arts plastiques prendra place dans l'actuelle salle 213.

Elle sera aménagée au même titre qu'une salle banalisée. Un soin particulier sera apporté à l'acoustique qui devra être adaptée aux activités musicales pourraient s'y dérouler, sachant que la salle actuelle n'est équipée d'aucun absorbant phonique et est, de ce fait, très résonnante.

Elle aura accès aux deux dépôts aménagés à proximité.

Les dépôts du pôle artistique

Des dépôts dédiés à la salle d'arts plastiques et d'éducation musicale seront aménagés dans l'actuelle salle 216. Chacun des dépôts sera directement accessible depuis sa salle et depuis le dégagement menant à la salle 217. Le dégagement actuel pourra être réduit en largeur, pour disposer de dépôts de 20m² chacun.

Le dépôt d'arts plastiques sera équipé de placards et d'étagères afin de permettre le rangement du matériel d'arts plastiques et parfois des travaux des élèves qui peuvent être volumineux. Il disposera d'un point d'eau.

Un dégagement supplémentaire d'évacuation de secours reliant la salle d'éducation musicale et la salle d'arts plastiques sera créé et cheminera entre les dépôts et la façade.

Surfaces du pôle artistique :

Pôle artistique	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Salle arts plastiques	102	1	102
Salle musique	84	1	84
Salle mutualisée	53	1	53
Dépôt arts plastiques	20	1	20
Dépôt musique	20	1	20
Sous-total pôle artistique			279

SU : Surface Utile

Salles d'enseignement général

La configuration actuelle des salles 210, 211 et 212 sera conservée. Elles garderont leur fonction de salles d'enseignement général et seront donc traitées comme des salles banalisées.

Aucun décloisonnement n'est donc prévu pour ces salles.

Tout comme pour la salle 213, elles seront traitées phoniquement.

Local d'entretien

Le sanitaire existant sera transformé en local d'entretien/ménage.

Combles : salles d'enseignement général et locaux de traitement d'air

L'ancienne salle d'arts plastiques des combles est désaffectée définitivement.

L'isolation thermique des rampants de toiture sera reprise pour en améliorer les performances énergétiques ainsi que le confort d'été des locaux situés aux étages inférieurs.

Tranche optionnelle : Salles d'enseignement général

Si le budget le permet, il est envisagé de réaménager l'ancienne salle d'arts plastiques en deux salles d'enseignement général. Une des deux salles fera office d'espace de secourisme et sera dédiée à l'enseignement des Gestes Qui Sauvent (GQS). Elle sera aménagée comme une salle banalisée et n'aura pas d'équipements spécifiques.

Ce réaménagement sera étudié et chiffré et fera l'objet d'une tranche optionnelle en phases d'études. Un arbitrage financier sera rendu pour cette option au stade de l'Avant-Projet Définitif, lorsque le montant prévisionnel définitif des travaux aura été déterminé.

Local Centrale de Traitement d'Air (CTA)

Il existe deux locaux de traitement d'air dans le bâtiment 2 :

- Un local situé dans les combles sud du bâtiment, qui regroupe les installations de traitement d'air du réfectoire élèves de la demi-pension. Ces installations seront remplacées par une centrale double flux qui traitera également les salles de cours du 1^{er} étage et des combles.
- Un local situé dans les combles Nord du bâtiment qui intègre une centrale de traitement d'air double flux récente (année 2024). Celle-ci a une double fonction : elle gère le renouvellement d'air classique des actuelles salles informatique et multimédia situées au rez-de-chaussée du bâtiment mais permet également de répondre à une problématique radon apparue dans ces deux salles. Celle-ci sera conservée si elle est adaptée au nouvel effectif envisagé pour la salle polyvalente.

Surfaces du bâtiment 2

Les surfaces récapitulatives du bâtiment 2 sont les suivantes :

Bâtiment 2	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Rez-de-chaussée			805
Réfectoire élèves	262	1	262
Salle polyvalente	131	1	131
Dépôt salle polyvalente	33	1	33
Sanitaires salle polyvalente	12	1	12
Local VTT	32	1	32
Local UNSS	12	1	12
Local ménage	6	1	6
Administration	187	1	187
Pôle professeurs	130	1	130
1er étage			447
Salle enseignement général 1	55	2	110
Salle enseignement général 2	53	1	53
Pôle artistique	279	1	279
Local ménage	5	1	5
Combles			97
Local traitement d'air 1	41	1	41
Local traitement d'air 2	56	1	56
Salle enseignement général (option)	53	1	PM
Salle enseignement général + espace secourisme (option)	53	1	PM
Total surfaces utiles hors circulations (m²)			1 349
Circulations (y compris cages d'escaliers)			245
Total des surfaces circulations comprises (m²)			1 594

SU : Surface Utile

Restructuration du bâtiment demi-pension

Ce bâtiment regroupera un nouveau pôle agents et un vestiaire skis au rez-de-chaussée.

Il comprend au sous-sol des locaux techniques existants qui seront restructurés, dont la chaufferie et des locaux de stockage. Un local skis sera également aménagé.

Interventions générales à réaliser sur le bâtiment demi-pension

Ce bâtiment date de l'origine de la construction du collège (1969), sa conception de type préfabriquée est identique au bâtiment 1.

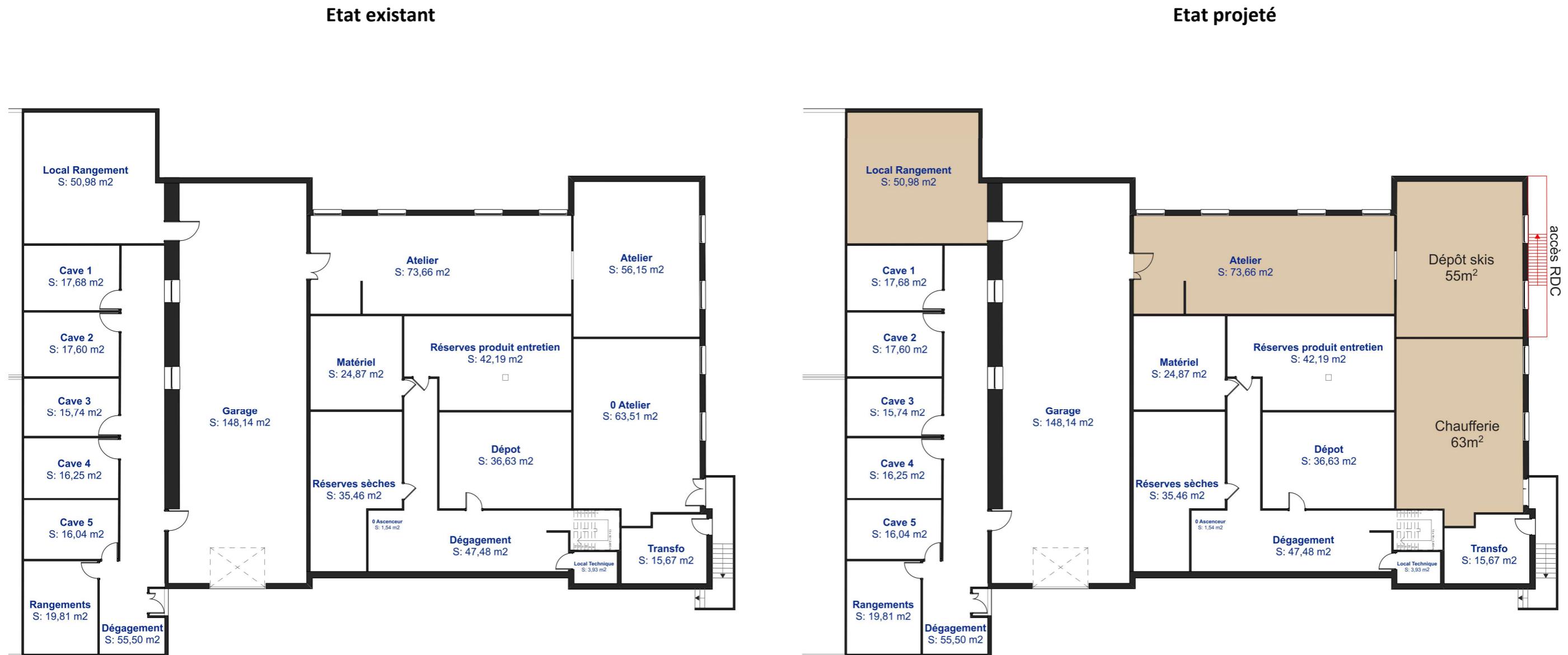
Les interventions générales suivantes sont compris dans l'opération, sans qu'elles ne soient exhaustives :

- remplacement de l'étanchéité de la toiture-terrasse ;
- vérification de l'état de la structure métallique supportant la toiture réhaussée au droit du piano central de la demi-pension, avec remplacement de la couverture en bac acier et traitement anticorrosion de la structure si nécessaire ;
- réparation des épaufures sur les poteaux extérieurs ;
- traitement des joints de préfabrication lourde au droit des poteaux extérieurs et au niveau des raccords entre les panneaux de façades et les poteaux ;
- ravalement des façades avec mise en œuvre d'une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)
- remplacement de l'ensemble des couvertines et des zingueries du bâtiment
- remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures y compris sur la partie de toiture réhaussée ;
- création de locaux de stockage au sous-sol ;
- réfection de la chaufferie et remplacement des réseaux de distribution de chauffage ;
- transformation de la salle de réunion en locaux agents ;
- transformation de la loge d'accueil en vestiaire skis ;
- rafraîchissement du hall de la demi-pension et de la salle à manger des professeurs.

Plans et schémas présentant les diverses interventions

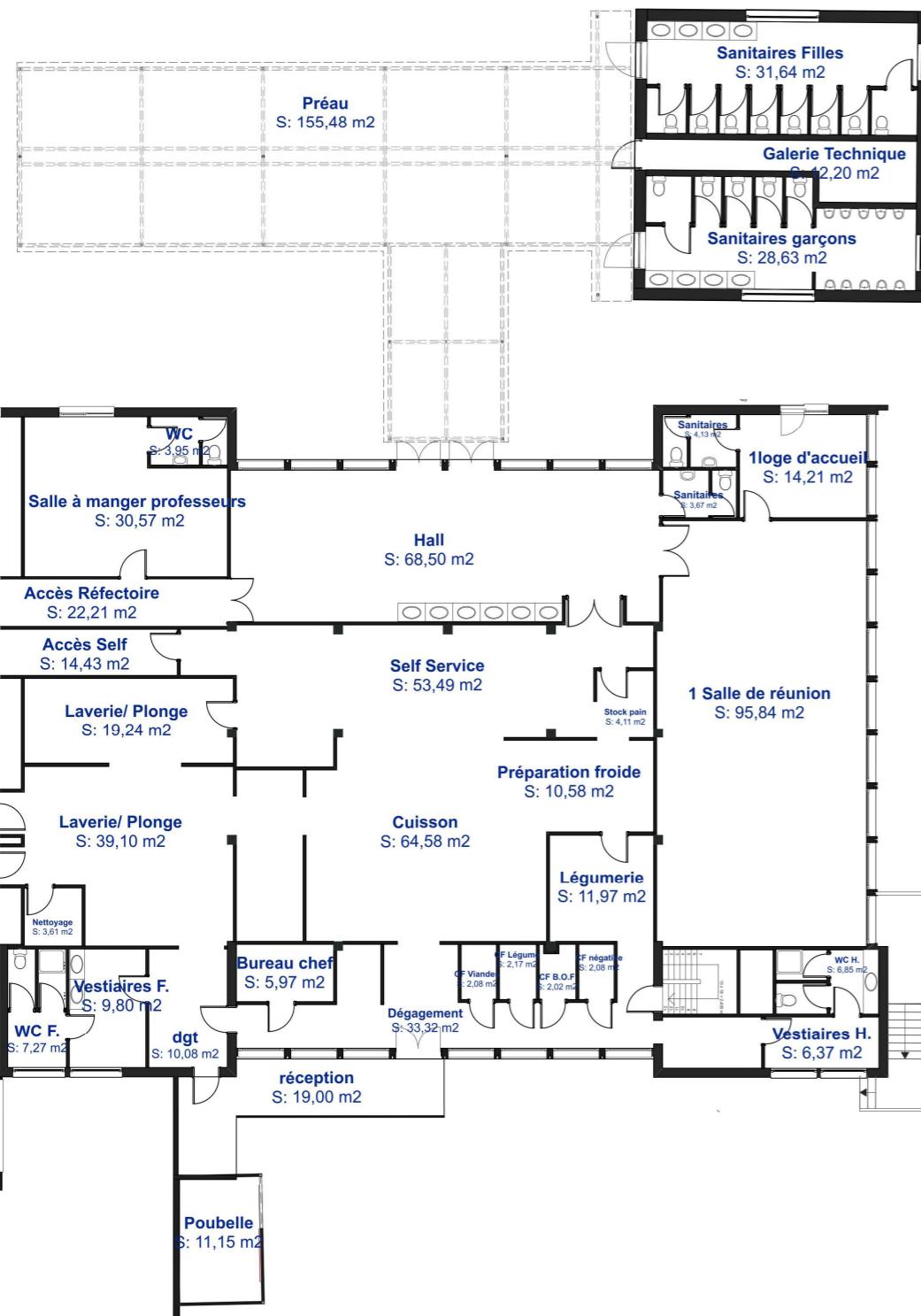
Les plans suivants visualisent les différentes interventions à réaliser :

Sous-sol

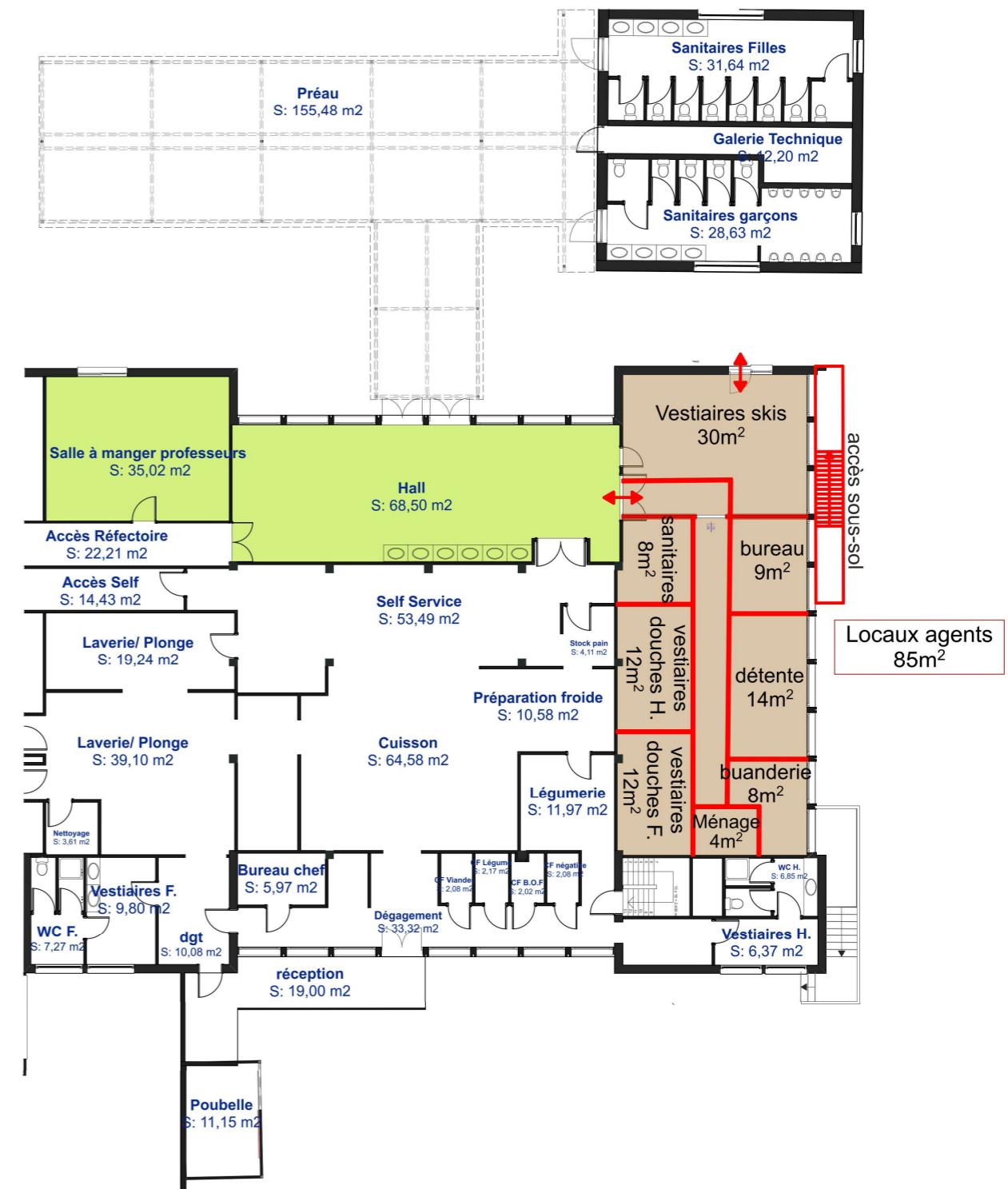


RDC

Etat existant



Etat projeté



Sous-sol : chaufferie - TGBT - atelier factotum - local skis - réserves

Chaufferie

La chaufferie existante sera intégralement démontée (chaudières, tableau de régulation, équipements dont pompes et vannes, circuits primaire et secondaire,...) et refaite à neuf. Les chaudières existantes seront remplacées par des équipements dimensionnés aux nouvelles surfaces du projet et tenant compte des nouvelles isolations extérieures performantes mise en œuvre sur chaque bâtiment. Elles devront alimenter les :

- Bâtiment 1
- Bâtiment 2
- Bâtiment 3
- Bâtiment technologique
- Bloc sanitaire des élèves
- Demi-pension
- Passerelles de liaison du 1^{er} et 2^{ème} étages
- Logements

Pour mémoire, le bâtiment 3 d'une surface d'environ 1 000 m² sera désaffecté. L'alimentation en chauffage existante de ce bâtiment sera malgré tout maintenue à l'issue de l'opération. Une réserve de puissance sera prévue pour les chaudières et les bruleurs même si elle ne sera pas forcément mobilisée.

TGBT

Le Tableau Général Basse tension du collège est situé dans le local électrique au sous-sol du bâtiment. Celui-ci regroupe des cellules haute tension, propriété de ENEDIS (anciennement ERDF). La localisation du TGBT restera inchangé mais il sera intégralement remplacé et adapté aux nouvelles installations électriques du collège.

Atelier du factotum :

L'atelier agents actuel d'une surface de 130m² sera subdivisé en un nouvel atelier de 74m² et un local skis de 56m².

Le mobilier et l'outillage de l'atelier existant seront conservés. Les alimentations électriques devront donc être prévues en conséquence.

L'atelier sera mis aux normes incendie et sera équipé d'une ventilation mécanique adaptée sans hotte d'aspiration.

Local skis

Dans le cadre des activités sportives hivernales scolaires et extrascolaires, le collège met à la disposition de ses élèves des skis, qui sont actuellement stockés dans le bâtiment 3.

Un nouvel espace de stockage de skis sera créé au sous-sol de la demi-pension.

L'atelier des agents et le local de skis seront communicants.

Un escalier extérieur de largeur 1.20m minimum sera aménagé pour permettre un accès direct au sous-sol, à la fois pour les agents techniques et pour les élèves. Le tracé des réseaux de distribution de chauffage dans l'atelier sera adapté pour la création de la baie de porte, si nécessaire.

Réserves

Le local de rangement existant d'une surface de 51m² servira de réserves pour y entreposer le mobilier en attente d'utilisation ou de réparation. Il sera mis aux normes incendie.

Rez-de-chaussée : hall de la demi-pension - réfectoire professeurs - locaux agents - vestiaires skis

Hall de la demi-pension

Le hall actuel sera intégralement rafraîchi (sols, murs, plafonds). Un traitement acoustique performant permettra d'atténuer les nuisances sonores inhérentes à cette zone d'attente.

Le hall sera pourvu de 6 vasques, disposées sur un plan de travail filant, dont 1 sera accessible PMR.

La Salle de restauration des professeurs

La salle de restauration des professeurs existante de 30m² environ sera rafraîchie et comportera une fontaine à eau et un four micro-ondes. Des professeurs apportant leur propre repas pourront ainsi déjeuner avec leurs collègues.

Locaux agents

Les agents techniques du collège ne disposent pas de leurs propres locaux du personnel actuellement. La salle de réunion existante sera ainsi transformée en pôle pour les agents dans lequel il conviendra de réaliser :

- 1 bureau agent de 9m² qui permettra de réaliser des tâches administratives. Il disposera d'un poste informatique ;
- un local de détente agents de 14m² avec kitchenette (plan de travail avec évier, meuble sous évier, 2 plaques, micro-ondes, réfrigérateur) ;
- des sanitaires Hommes et Femmes avec lavabo ;
- deux blocs vestiaires Hommes et Femmes de 12m² chacun, avec douche. Ils seront équipés de casiers doubles pour le rangement des EPI ;
- Une buanderie de 8m² équipée des attentes pour lave-linge et sèche-linge et d'un siphon de sol ;
- Un local ménage de 4m² qui disposera d'un point d'eau avec une arrivée d'eau froide et eau chaude et sera équipé d'un vidoir avec grille porte-seau. Il recevra des rayonnages pour le stockage des produits d'entretien.

Tous les locaux seront ventilés mécaniquement.

Surfaces du pôle agents :

Locaux agents	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Bureau	9	1	9
Local détente	14	1	14
Sanitaires	8	1	8
Vestiaires-douches	12	2	24
Buanderie	8	1	8
Local ménage	4	1	4
Sous-total local agents			67

SU : Surface Utile

Vestiaires skis

Un vestiaire de 30m² destiné aux élèves pratiquant l'activité skis sera aménagé, avec un accès sur l'extérieur et un accès vers le dégagement du pôle agents. Les élèves pourront s'y changer après avoir récupérer les skis au sous-sol avant de rejoindre le service de bus. Le vestiaire sera équipé de banquettes pour 25 élèves.

Surfaces du bâtiment demi-pension

Les surfaces récapitulatives du bâtiment demi-pension sont les suivantes :

demi-pension	SU (m²)	nbre	SU tot. (m²)
Sous-sol			118
Dépôt skis	55	1	55
Chaufferie	63	1	63
Local rangement (mise aux normes incendie)	51	1	PM
Atelier agents (mise aux normes incendie et sanitaire)	74	1	PM
Rez-de-chaussée			201
Hall demi-pension	69	1	69
Locaux agents	67	1	67
Vestiaires skis	30	1	30
Réfectoire professeurs	35	1	35
Total surfaces utiles hors circulations (m²)			319
Circulations			40
Total des surfaces circulations comprises (m²)			359

SU : Surface Utile

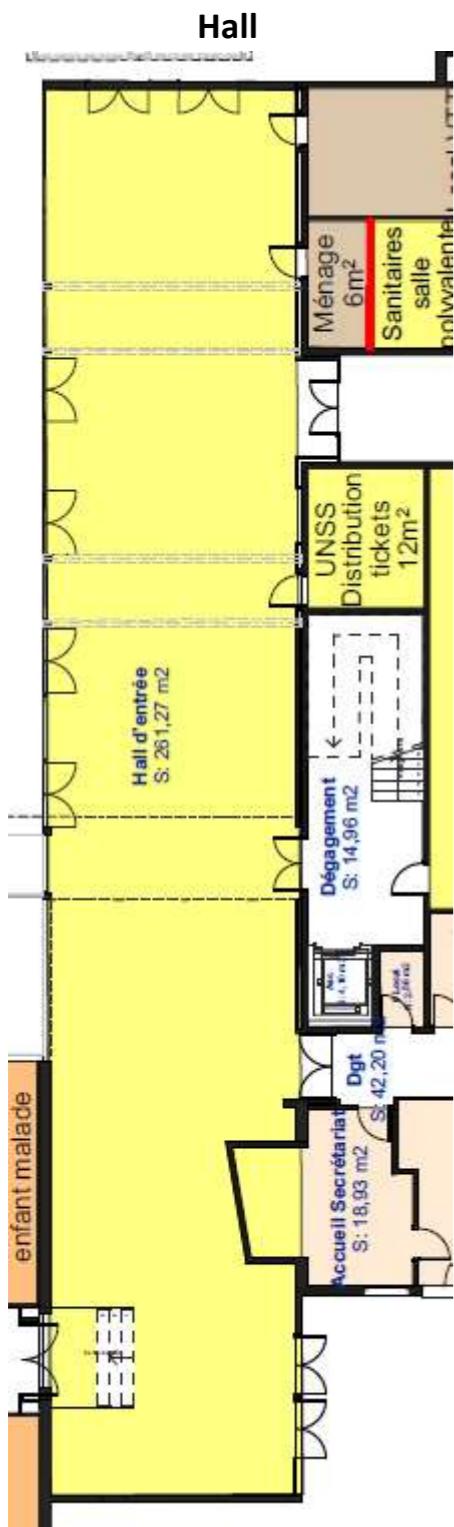
Restructuration du hall et des passerelles de liaison

Interventions générales à réaliser sur le hall et les passerelles de liaisons

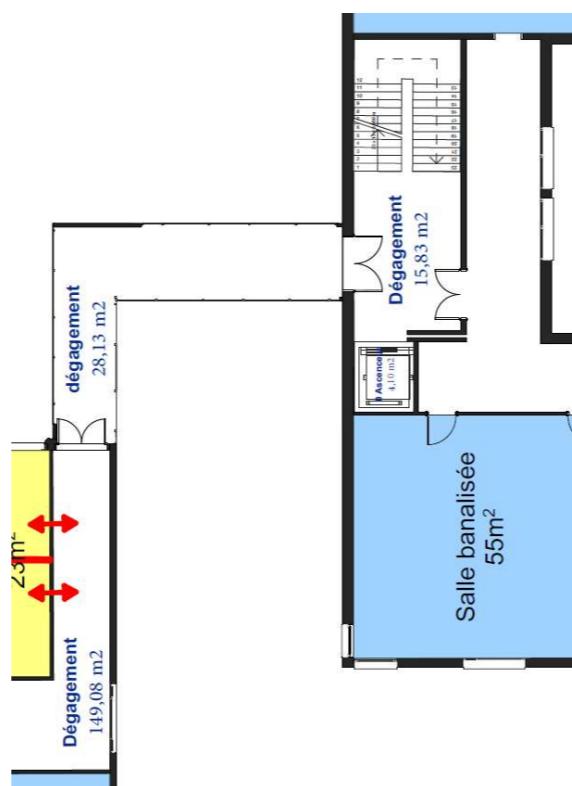
Les interventions générales suivantes sont compris dans l'opération, sans qu'elles ne soient exhaustives :

- remplacement de l'étanchéité des toitures terrasses et de l'ensemble des zingueries ;
- remplacement des skydômes en fonction de leur état ;
- ravalement de façade et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures du hall et des passerelles ;
- désamiantage des panneaux d'habillage de type Glasal, en allège des passerelles ;
- restructuration intérieure intégrale du hall et des passerelles.

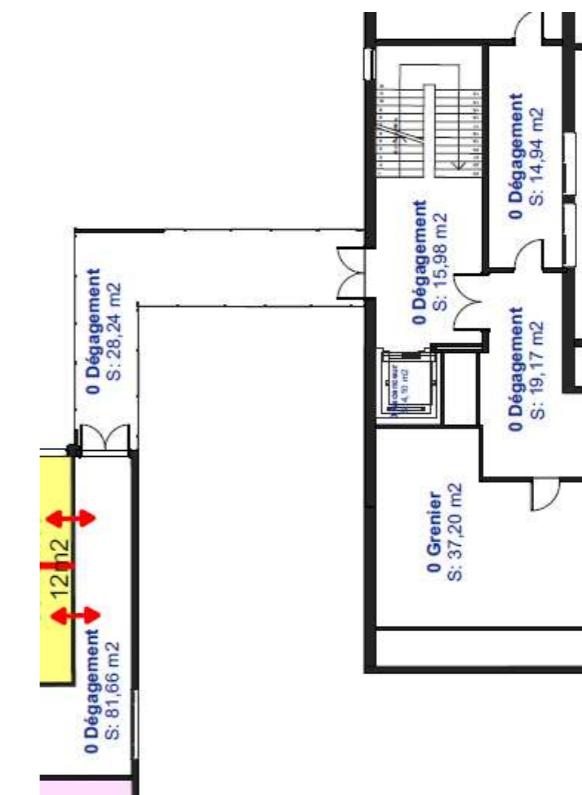
Plans et schémas présentant les diverses interventions



Passerelle 1^{er} étage



Passerelle 2ème étage



Le hall

Le hall est le point d'accueil des collégiens, des parents et des visiteurs occasionnels. Il est le premier contact avec l'ambiance des locaux du collège et contribue ainsi largement à l'image et à la perception de l'établissement.

C'est un espace de circulation et de transition et non de rassemblement. Il doit donc permettre un repérage clair et une orientation aisée des élèves. Ainsi, l'ascenseur doit être facilement repérable pour les personnes à mobilité réduite, externes au collège.

Depuis le hall, les collégiens pourront se rendre facilement aux locaux de la vie scolaire, à l'Administration ainsi qu'aux étages des bâtiments 1 et 2.

Le traitement acoustique du hall sera particulièrement soigné et adapté à sa fonction d'accueil.

Il est précisé qu'il s'agit d'un hall non chauffé et qu'il est destiné à le rester.

Les portes extérieures seront remplacées par des portes métalliques.

Passerelles de liaison au 1^{er} et 2^{ème} étages :

A la différence du hall, les passerelles du 1^{er} et 2^{ème} étages reliant les bâtiments 1 et 2 sont chauffées, car les portes de recouvrement coupe-feu de part et d'autre des passerelles sont maintenues ouvertes par des ventouses électromagnétiques pour faciliter le passage des élèves. Il sera donc nécessaire de remplacer les menuiseries extérieures existantes à simple vitrage et sans rupture de pont thermique, en raison des problèmes de condensation rencontrés durant la période hivernale.

Il n'est pas nécessaire de garder l'intégralité de la transparence existante des passerelles. Elles pourraient recevoir un bardage rapporté à claire-voie ou être traitées partiellement en paroi opaques mais dans ce cas l'une ou l'autre percée serait ménagée pour conserver une vue sur la cour.

Surfaces du hall et des passerelles de liaison

Les surfaces récapitulatives sont les suivantes :

Hall et passerelles de liaison	SU (m ²)	nbre	SU tot. (m ²)
Rez-de-chaussée			
Hall	261	1	261
1er étage			
Passerelle	28	1	28
Rez-de-chaussée			
Passerelle	28	1	28
Total surfaces (m²)			317

SU : Surface Utile

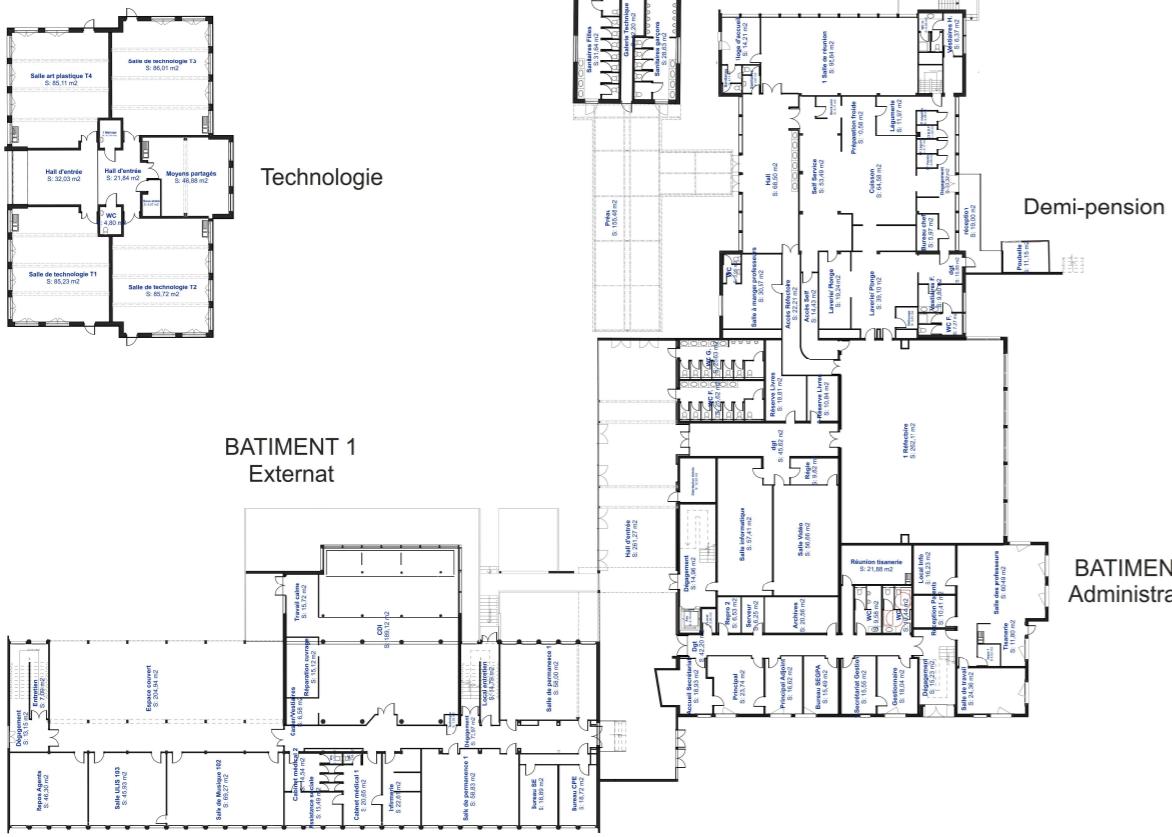
Bâtiment technologique (hors opération)

Pour mémoire, une des salles de technologie sera transformée en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et un autre, en salle d'enseignement général. Ces adaptations n'entrent pas dans le cadre de ce programme.

Synthèse des interventions par niveau

Plans du RDC

Etat existant

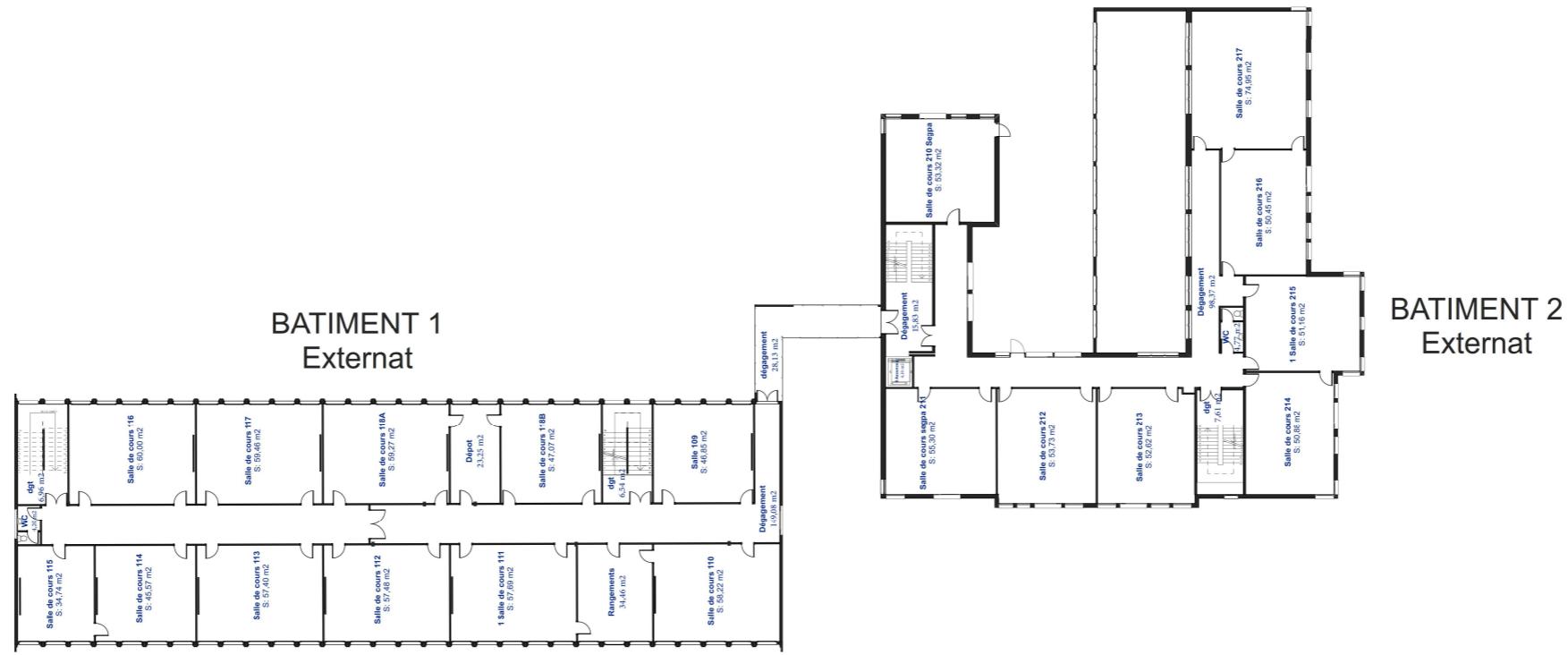


Etat projeté

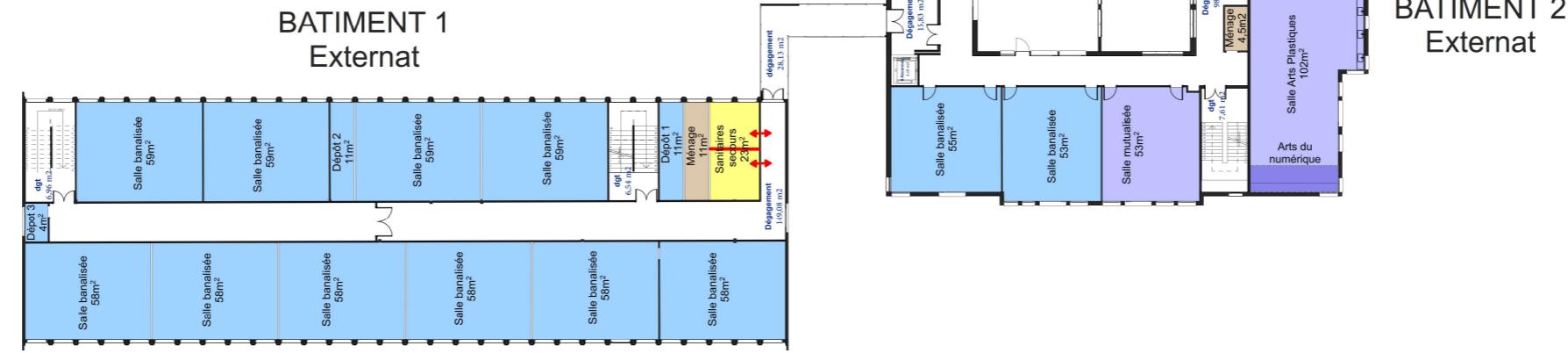


Plan du 1^{er} étage

Etat existant



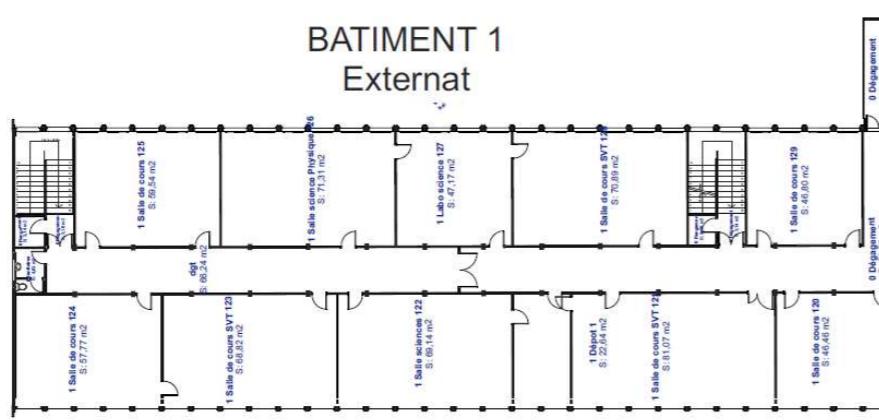
Estat projete



Plan du 2^{ème} étage

Etat existant

BATIMENT 1 Externat

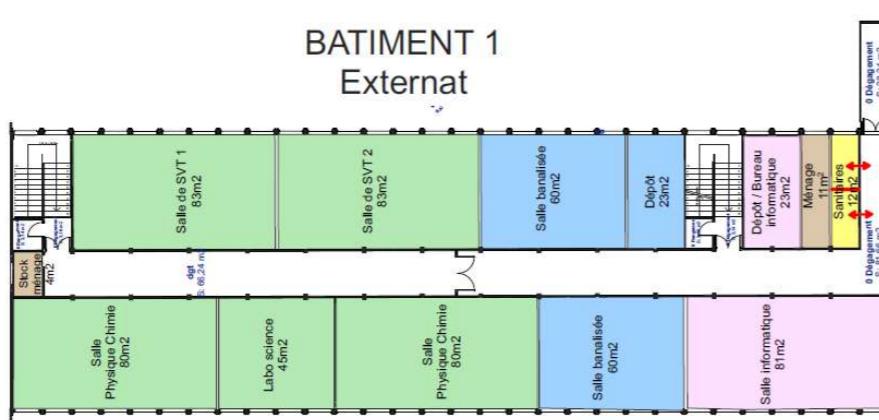


BATIMENT 2

Externat

Etat projeté

BATIMENT 1
Externat



BATIMENT 2
Externat

Etat récapitulatif général des surfaces du projet

Le tableau ci-dessous récapitule les surfaces restructurées par pôles et par bâtiment.

Restructuration				
	Bât 1	Bât 2	1/2 pens.	Hall passerelles
Hall	SU	nbre	SU tot.	
Hall	261	1	261	
Sous-total Hall			261	
Salle polyvalente				
Salle polyvalente	131	1	131	
Dépôt salle polyvalente	33	1	33	
Sous-total salle polyvalente			164	
Vie scolaire				
Bureau CPE / lit enfant malade / sas	40	1	40	
Bureau surveillants	35	1	35	
Salle permanence 1	70	1	70	
Salle permanence 2	57	1	57	
Foyer des élèves	45	1	45	
Bureau Orientation et Action Sociale	22	1	22	
Archives Vie Scolaire	17	1	17	
Sous-total Vie scolaire			286	
Locaux Médecine scolaire				
Espace attente	10	1	10	
Bureau médecin	18	1	18	
Bureau infirmière	18	1	18	
Sanitaires	8	1	8	
Sous-total Médecine scolaire			54	
Lieu d'Art et de Culture				
LAC	58	1	58	
Sous-total Lieu d'Art et de Culture			58	
Locaux Administration				
Locaux Administration inchangés	187	1	187	
Sous-total Administration			187	

Locaux professeurs			
Locaux Professeurs inchangés	130	1	130
Sous-total locaux Professeurs			130

Enseignement général			
Salle E.G. type 1 (bât 1)	60	12	720
Salle E.G. type 2 (bât 2)	55	2	110
Salle E.G. type 3 (bât 2)	53	1	53
Salle E.G. type 3 optio. (combles bât 2)	53	2	PM
Dépôt E.G. type 1 (bât 1)	11	2	22
Dépôt E.G. type 2 (bât 1)	23	1	23
Dépôt E.G. type 3 (bât 1)	4	1	4
Sous total Enseignement Général			932

Pôle Physique et SVT			
Salles physique / chimie	80	2	160
Salles SVT	83	2	166
Labo mutualisé physique / SVT	45	1	45
Sous-total pôle Physique SVT			371

Pôle Informatique			
Salles informatique	81	1	81
Dépôt/bureau informatique	23	1	23
Sous-total pôle informatique			104

Pôle artistique			
Salle arts plastiques	102	1	102
Salle musique	84	1	84
Salle mutualisée	53	1	53
Dépôt arts plastiques	20	1	20
Dépôt musique	20	1	20
Sous-total pôle artistique			279

Locaux restauration	SU	nbre	SU tot.
Hall 1/2 pension	69	1	69
Réfectoire élèves	262	1	262
Réfectoire professeurs	35	1	35
Sous-total Hall			366

Locaux sportifs			
Dépôt skis	55	1	55
Vestiaires skis	30	1	30
Local UNSS	12	1	12
Local VTT	32	1	32
Sous-total locaux sportifs			129

Locaux sanitaires			

Sanitaires salle polyvalente	12	1	12
Sanitaires de secours bâtiment 1 type 1	23	1	23
Sanitaires de secours bâtiment 1 type 2	12	1	12
Sous-total sanitaires élèves			47

	12		
23			
12			

Locaux agents			
Bureau	9	1	9
Local détente	14	1	14
Sanitaires	8	1	8
Vestiaires-douches	12	2	24
Buanderie	8	1	8
Local ménage	4	1	4
Atelier factotum	74	1	PM
Sous-total local agents			67

			9
			14
			8
			24
			8
			4
			PM

Locaux techniques			
Local ménage bât 1	11	3	33
Stock ménage bât 1	4	1	4
Local ménage bât 2	6	1	6
Local ménage bât 2	5	1	5
Local TGBT	6	1	PM
Local Tableaux divisionnaires BT	0,5	6	PM
Chaufferie	63	1	63
Local rangement / réserves	51	1	PM
Local sous-station chauffage bât 1	20	1	PM
Locaux CTA toiture terrasse bât 1	50	1	PM
Locaux CTA bât 2	41	1	41
Locaux CTA bât 2	56	1	56
Sous total locaux techniques			208

33			
4			
	6		
	5		
		PM	
PM	PM	PM	
			63
		PM	
PM			
PM			
	41		
	56		

Total des surfaces utiles (m²)	3643
Circulations (m²)	746
passerelles (m²)	56
Total des surfaces circulations comprises (m²)	4445

Bât 1	Bât 2	1/2 pens.	Hall passerelles
1714	1349	319	261
461	245	40	
			56
2175	1594	359	317

SU : Surface Utile

Les espaces extérieurs

Principe d'aménagement général des espaces extérieurs



La cour de récréation

La cour de récréation existante est essentiellement minérale et intègre un seul îlot central arboré. Elle a une surface d'environ 1 970 m² et présente un ratio optimal de 4m²/élève en regard de l'effectif actuel. Ce ratio passerait à 3m²/élève pour un effectif de 600 élèves à terme, qui resterait satisfaisant.

La cour de récréation est un élément important dans la vie quotidienne des collégiens. C'est le premier contact avec les lieux en arrivant au collège le matin et c'est un espace qui les accompagne tout au long de la journée. Il doit donc être agréable et favoriser la détente. C'est également un lieu où la nature tient une place importante.

Il est ainsi souhaité de réorganiser la cour dans un double objectif :

- De créer des espaces spécifiques, comprenant des zones calmes qui recevront du mobilier adapté (bancs ou podiums,...) et des zones plus ludiques qui pourront recevoir des structures pour favoriser la pratique sportive et le jeu libre lors des pauses (tables de ping-pong, panneaux de basket..). Ces dernières seront éloignées autant que possible des flux principaux d'élèves, tout en restant facilement surveillables.

- De densifier la population d'arbres dans la cour et de créer des zones désimperméabilisées afin que la cour devienne un véritable îlot de fraîcheur. Il conviendra d'implanter judicieusement les arbres et de privilégier des essences robustes avec des couronnes généreuses, sans système racinaire affleurant.

D'une manière générale, les plantations viendront agrémenter les espaces minéraux. Les concepteurs devront donc trouver un équilibre entre minéral et végétal. Les massifs plantés seront disposés en harmonie avec les flux principaux des élèves de manière à les accompagner et ne devront pas gêner l'accès aux façades pour les véhicules de secours. Ils pourront être implantés en périphérie de la cour le long de la clôture délimitant le cours d'eau du Rimbach. Ils seront constitués de couvre-sol, de plantes vivaces voire de haies rustiques, robustes et non allergènes, de hauteur limitée pour ne pas gêner la surveillance et ils seront protégés des piétinements des élèves par des dispositifs de type ganivelle ou fils tendus sur potelets métalliques.

Les concepteurs sont invités à proposer du mobilier, des murs d'expression, des structures favorisant la rencontre, la convivialité et l'échange. Les équipements sportifs sont compris dans l'opération.

Des structures de type podium en bois pourront être aménagés à la base des troncs :



Les épaisseurs d'enrobés de la cour ainsi que le fond de forme, seront adaptées à un passage occasionnel de véhicules lourds (secours,...).

Les espaces extérieurs situés à Ouest du site - parc à cycles

Il est rappelé que dans le cadre de la désaffection du bâtiment 3, il sera opéré un redécoupage foncier de la partie Ouest du site. Le principe général de ce redécoupage devra permettre de préserver les éléments suivants qui sont indispensables au fonctionnement de l'établissement :

- préserver l'ensemble des cheminements existants dont :
 - l'évacuation de secours du bâtiment 2 et du hall,
 - l'accès des personnels et visiteurs à l'Administration et au pôle professeurs,
 - l'accès des véhicules d'entretien et de secours aux façades des bâtiments 1 et 2.
- préserver les places de stationnement des logements ;
- ménager une surface suffisante pour accueillir le parc à cycle des professeurs ;
- préserver une réserve foncière pour le collège, entre le bâtiment 3 et la mare pédagogique.

Les travaux à réaliser sur cette emprise sont les suivants :

Parc à cycles professeurs

Le parc à cycles prendra la forme d'un abri et sera équipé de racks pour une quinzaine d'emplacements. Il n'est pas nécessaire qu'il soit clos, puisque les élèves n'auront pas accès à cette cour. L'orientation et la conception architecturale du parc permettra toutefois une bonne visibilité de l'espace depuis les bureaux de l'administration pour assurer la sécurité des cycles. La toiture ne devra pas être bruyante en cas de fortes pluies. Le polycarbonate sera évité ou étudié en conséquence.

La photo ci-dessous donne une illustration d'un parc à cycles réalisé dans un collège de la CeA, à titre d'exemple :



Les racks qui recevront les vélos seront individuels de type standard ou à hauteur alternée. Les dispositifs de type « pince-roue » sont à proscrire, car ils ne permettent ni de stabiliser les vélos, ni d'en attacher le cadre.

Ancienne cour de récréation et voiries arrières :

La partie de l'ancienne cour de récréation arrière située entre les bâtiments 2 et 3, conservée suite au redécoupage foncier, fera l'objet d'un traitement paysager soigné. Elle sera largement végétalisée. Un alignement d'arbres sera prévu en fond de cour pour soustraire le bâtiment 3 de la vue depuis les bureaux et salles du bâtiment 2.

Ainsi, seuls seront traités en enrobés la partie de la cour strictement nécessaire aux cheminements abordés ci-dessus, indispensables au passage des véhicules de service et de secours.

L'ensemble des voiries sera intégralement repris, dont la voirie depuis le portail de service jusqu'à la cour arrière et la voie de bouclage pompiers longeant le bâtiment 1 jusqu'à la cour de récréation. Les épaisseurs d'enrobés et du fond de forme, seront adaptées au passage de véhicules légers et compatibles avec un passage occasionnel de véhicules lourds (livraison, secours,...).

Parking des logements

Les parkings des logements seront végétalisés. Ils comporteront un emplacement PMR.

Espaces Verts

Les espaces verts existants en bon état pourront être conservés, les zones clairsemées seront ré-engazonnées. Des arbres pourront être plantés au Nord du site pour prolonger l'îlot de fraîcheur en lien avec la cour et contribuer ainsi à tempérer la cour durant la période estivale. La localisation des plantations et la hauteur des arbres sera compatible avec le tracé de la ligne haute tension.

Un alignement d'arbres à haute tige et à feuilles caduques se développera le long du bâtiment 1 pour contribuer au confort d'été des salles exposées sur la façade Ouest.

Eclairage

Un éclairage des espaces extérieurs commandé par une horloge astronomique ou une horloge hebdomadaire couplée à une détection photoélectrique est à prévoir. Un éclairage de balisage sera placé le long des cheminements empruntés par le personnel de l'établissement et le public.

Clôtures et portails

Le site sera clôturé sur son périmètre. Les clôtures existantes seront conservées, sauf celles inférieures à 2m, côté ouest du site et côté logements. Les nouvelles clôtures seront rigides et seront conformes aux dispositions du PLU sans qu'elles puissent être inférieures à 2m, y compris celles qui délimiteront la future emprise foncière du bâtiment 3 déclassé.

Le portail existant d'accès au parking des logements sera remplacé par un portail automatique coulissant.

Surfaces extérieures à aménager :

- parc à cycles professeurs (8.00mx2.50m) :	20 m²
- préau du bâtiment 1 :	170 m²
- surfaces minérales :	2 840 m²
Dont :	
- cour de récréation existante	1 970 m ²
- cour arrière et voiries	870 m ²
- espaces verts :	2 100 m²
Dont :	
- espaces verts existants	1 600 m ²
- végétalisation cour de récréation et cour arrière	400 m ²
- parkings logements	70 m ²

Principe de conception de l'ouvrage

Choix d'un parti architectural adapté

S'agissant d'une opération de restructuration sans construction de bâtiment neuf, le travail de conception architectural restera limité, d'autant plus que les plans par niveau présentés dans ce programme devront être respectés. Toutefois les concepteurs mèneront leur réflexion dans le sens d'une parfaite intégration des bâtiments existants dans le site. Un soin particulier sera ainsi apporté au traitement des façades. Une harmonie des teintes est demandée. Les concepteurs privilégieront pour cela un traitement sobre de l'ensemble, en évitant les effets de mode. Le choix des matériaux devra être fait en conséquence.

En particulier, le hall et les passerelles qui forment un ouvrage de transition entre le bâtiment 1 et 2, feront l'objet d'un travail architectural soigné. Le traitement est laissé à l'appréciation des concepteurs : cet ensemble pourra assurer une transition architecturale douce entre les deux bâtiments ou au contraire pourra marquer une rupture en détachant subtilement les deux bâtiments pour éviter un bloc trop monolithique et imposant, en fonction du parti retenu pour le ravalement de façade général du collège.

Principe de conception bioclimatique

Le Maître d'ouvrage souhaite orienter le projet dans le sens de la recherche de toutes les solutions permettant de minimiser son empreinte énergétique globale tout en garantissant les meilleures conditions de confort et de santé aux usagers.

La démarche de conception du collège souhaitée par le Maître d'ouvrage repose en priorité sur les principes de bons sens suivants :

- Tout d'abord un travail conséquent sur l'enveloppe dans le but de réduire les besoins énergétiques et de maximiser les apports solaires récupérables.
- Le choix approprié du système de chauffage et de renouvellement d'air pour minimiser la facture énergétique globale.
- Une optimisation des coûts d'exploitation et de maintenance par le choix de technologies éprouvées et fiables.
- La recherche de dispositifs permettant de limiter la consommation électrique.

Pour réussir à remplir ces objectifs dans un budget maîtrisé, il faut que le projet architectural et technique soit global. Cela suppose que l'ingénierie soit associée dès le stade du concours pour intégrer les aspects thermiques, acoustiques, structurels à la démarche de conception globale.

Dans le détail, il faudra donc :

Concevoir une enveloppe très peu déperditive

Il faut recourir à des résistances thermiques très importantes pour les différents types de parois.

Concevoir une enveloppe très étanche à l'air

Cette imperméabilité est essentielle à un bâtiment performant sur le plan énergétique. La bonne imperméabilité de l'enveloppe s'obtient d'abord par une bonne conception de la continuité de cette enveloppe étanche.

Une ventilation double flux avec récupération de chaleur

Lorsque l'on a optimisé l'enveloppe, le renouvellement de l'air devient de loin la principale charge thermique. Il faut donc mettre en place un système qui permette le renouvellement d'air en consommant le moins d'énergie possible.

Un système général de ventilation double flux avec récupération de chaleur sera privilégié dans tous les bâtiments, sous réserve que les surfaces des locaux techniques, nécessaires au passage des gaines de ventilation verticales soient suffisantes et compatibles avec les surfaces utiles détaillées dans le programme, tout comme les hauteurs des plenums pour le passage des gaines horizontales.

Recourir à des systèmes de régulation efficaces

Un système de régulation efficace s'impose pour profiter des apports énergétiques gratuits potentiellement récupérables.

Eclairage naturel et occultation

D'une manière générale, l'ensemble des locaux sera équipé de systèmes d'occultation efficaces. En particulier, les baies vitrées situées sur les façades Est, Ouest et Sud seront protégées par des systèmes de protection solaire afin d'éviter tout éblouissement des utilisateurs.

Ces protections devront également être suffisamment occultantes pour permettre la vidéoprojection dans chaque salle de cours et être compatibles avec les normes de sécurité incendie pour l'intervention des secours sur les façades accessibles.

L'éclairage naturel sera recherché, autant que possible, dans les circulations.

Qualité environnementale du projet

Soucieux de l'environnement, le Maître d'ouvrage souhaite optimiser la qualité environnementale des bâtiments qu'il construit et exploite. Le Maître d'œuvre est donc invité à réfléchir et à proposer des actions visant à l'amélioration sensible du cadre de vie.

Sans pour autant proposer un projet HQE (Haute Qualité Environnementale), cette opération devra s'inscrire dans une recherche et une démarche similaire. Ceci se traduira par une sensibilité accrue à des notions de confort, de qualité d'air dans les bâtiments, de recherche d'économie, et de facilité d'entretien.

En particulier le Maître d'ouvrage souhaite que les cibles HQE soient abordées par le Maître d'œuvre selon les attendus minimum suivants :

Cible n°01 : Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat : **très performant**

Cible n°02 : Choix intégré des procédés de produits de construction : **très performant**

Cible n°03 : Chantier à faible impact environnemental : **très performant**

Cible n°04 : Gestion de l'énergie : **très performant**

Cible n°05 : Gestion de l'eau : **performant**

Cible n°06 : Gestion des déchets d'activité : **base**

Cible n°07 : Gestion de l'entretien et de la maintenance : **très performant**

Cible n°08 : Confort hygrothermique : **performant**

Cible n°09 : Confort acoustique : **performant**

Cible n°10 : Confort visuel : **performant**

Cible n°11 : confort olfactif : **performant**

Cible n°12 : Conditions sanitaires des espaces : **performant**

Cible n°13 : Qualité de l'air : **très performant**

Cible n°14 : qualité de l'eau : **performant**

Exigences techniques

Prescriptions techniques générales

Remarques préalables

Le présent chapitre apporte des précisions ou indications concernant les travaux de construction à envisager, l'exploitation du bâtiment ainsi que son évolution possible. Les éléments fournis n'ont pour but que de faciliter la mission de Maîtrise d'œuvre et d'ingénierie, notamment dans les choix constructifs, de matériaux, d'organisation technique et pratique et d'exploitation de l'ouvrage.

Il appartiendra à la Maîtrise d'œuvre et à l'ingénierie de rechercher toutes les informations complémentaires nécessaires à la conception et la réalisation du projet et de se conformer à toutes les réglementations en vigueur.

Le projet dans son ensemble devra impérativement :

- offrir de bonnes garanties de durabilité dans le temps tant pour l'enveloppe extérieure du bâtiment que pour les aménagements intérieurs ;
- présenter des conditions aisées de nettoyage, d'entretien ou de réparation des divers ouvrages ;
- prendre en compte les préoccupations de confort acoustique et visuel pour le traitement des espaces intérieurs ;
- intégrer des qualités permettant de réduire les coûts d'exploitation et d'entretien.

Rappel de documents de références

Les prescriptions de mise en œuvre et les caractéristiques de dimensions, de formes, de qualités des matériaux employés dans les ouvrages ou entrant dans la composition des produits confectionnés et employés seront, sauf dérogations expresses, précisées dans les prescriptions techniques particulières ou aux devis descriptifs conformes :

- aux fascicules du cahier des prescriptions communes bâtiment de l'Etat ;
- aux cahiers des charges DTU ;
- aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU aux règles de calculs DTU aux autres documents DTU ;
- aux avis techniques du CSTB en cours de validité ;
- aux Normes Françaises Homologuées ;
- aux Eurocodes y compris Annexes Nationales ;
- à l'ensemble des lois, ordonnances, règlements, circulaires, arrêtés et décrets (Nationaux, Départementaux, Municipaux) en particulier, appliqués aux ERP :
 - le règlement des constructions,
 - la réglementation incendie française,
 - les prescriptions relatives à l'isolation acoustique,
 - les prescriptions relatives à l'isolation thermique,
 - les règlements relatifs à la sécurité des travailleurs,
 - le règlement sanitaire départemental,

- la lutte contre la pollution atmosphérique et les odeurs,
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- les règlementations énergétiques,
- le règlement d'urbanisme de la commune,
- le règlement d'assainissement communal,
- les règlementations relatives au Code du Travail (en termes de confort, d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité des travailleurs).

Cette liste n'est pas exhaustive et il appartiendra aux concepteurs de se référer à l'ensemble de la législation en vigueur.

Les documents applicables sont ceux en vigueur le jour de la soumission, à l'exception des règlements applicables dès leur parution.

En particulier, le projet répondra aux normes thermiques en vigueur au moment du dépôt du permis de construire et s'appliquant aux constructions publiques de type Etablissement Recevant du Public. A ce stade et compte tenu du calendrier d'opération, c'est la réglementation thermique des bâtiments existants RTE élément par élément qui devrait s'appliquer au projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre s'en assurera.

La restructuration des bâtiments existants devra donc traiter exhaustivement :

- la mise aux normes de sécurité incendie des bâtiments ;
- la mise aux normes thermiques des bâtiments, compris le renouvellement d'air ;
- la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments. Le projet devra répondre dans sa globalité à la législation en vigueur sur le handicap et l'accessibilité ;
- la mise aux normes PPMS / risque-attentat de l'établissement.

Il est précisé que les installations techniques seront remplacées ou mises aux normes sur la globalité de leur tracé, y compris, le cas échéant, dans des zones non concernées par la restructuration, afin de garantir le bon fonctionnement général de ces installations et d'éviter que ne subsiste des matériaux pouvant présenter des problèmes de compatibilité.

Les produits manufacturés devront être obligatoirement conformes aux Normes Françaises Homologuées.

Les matériaux ou procédés de construction non agréés par le CSTB feront obligatoirement l'objet d'un avis technique en cours de validité auprès de cet organisme.

Les procédés ou matériaux non traditionnels relevant d'Appréciations Techniques d'Expérimentations (ATE) ou de dispositifs équivalents seront strictement proscrits.

D'une manière générale, tous les produits ou procédés mis en œuvre devront obligatoirement être couvert par les garanties de droit commun ne nécessitant pas d'extension de garantie ou d'assurance spécifique, en particulier pour les produits constituant le procédé d'Isolant Thermique par l'Extérieur (ITE).

Garanties

Les constructeurs sont tenus à des obligations de résultat. Conformément aux dispositions du Code Civil, les résultats doivent être durables et faire l'objet de garanties contractuelles décennales, matérialisées par l'obligation d'assurance en responsabilité de l'ensemble des loueurs d'ouvrages participant à l'opération.

Choix des matériaux et des équipements

Les caractéristiques des matériaux et équipements demandées par le Maître d'ouvrage sont synthétisés dans le présent chapitre ainsi que dans le chapitre suivant « fiches d'espaces ». Les concepteurs se reporteront aux référentiels techniques de la Collectivité, joints au présent programme, pour prendre connaissance des prescriptions et recommandations détaillées.

Il est précisé qu'il s'agit d'exigences minimum qui résultent de l'expérience du maître d'ouvrage et qui sont données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent. **En cas de donnée contradictoire dans l'un ou l'autre document, c'est l'exigence la plus contraignante qui sera retenue.**

Le choix des matériaux, des équipements techniques et des mobiliers constitue un élément essentiel du projet. Il s'agit du premier gage de qualité et de pérennité de l'ouvrage et influe par là même sur son impact environnemental à long terme. En effet, la longévité des matériaux et des équipements, choisis à bon escient, retarde leur cycle de remplacement. A l'inverse, des matériaux et équipements inadaptés aux sollicitations particulières du milieu scolaire induiront inévitablement un remplacement prématué, source d'un gaspillage d'énergie grise, couteux et inutile.

Le Maître d'ouvrage sera donc extrêmement vigilant au choix des matériaux et des technologies proposées par les équipes de concepteurs.

Ainsi, pour garantir la durabilité de la construction, il convient de prendre en compte la turbulence naturelle des élèves, lors du choix des matériaux. **Ils devront être très résistants et pérennes et présenteront des facilités et un minimum d'entretien notamment pour les espaces les plus sollicités par les élèves telles que les circulations.**

Par ailleurs, pour prévenir les difficultés ultérieures, il est demandé de prévoir une conception et une mise en œuvre de matériaux et composants d'entretien et de remplacement faciles.

Les technologies retenues pour les installations techniques, notamment pour la Gestion Technique du Bâtiment devront être éprouvées, fiables et d'une utilisation aisée.

La conception rationnelle du projet sera évidemment également déterminante pour garantir cette longévité.

Structure – clos et couvert

Les préconisations structurelles sont limitées s'agissant de bâtiments existants. Néanmoins, si les études imposaient des renforts structurels suite à des décloisonnements, il sera demandé la plus grande modularité et le plus grand confort d'usage possibles des espaces. De ce fait, le système poteaux-poutres métallique, qui minimise les débords de poteaux dans la salle, sera à privilégier.

Il n'y aura pas de poteaux dans le volume des locaux, sauf dans la salle polyvalente, si ces derniers sont indispensables. Dans ce cas, leur positionnement sera étudié judicieusement en fonction de la disposition du mobilier, de telle manière qu'il n'y ait pas d'angle mort.

Les éléments de façades préfabriqués des bâtiments 1 et demi-pension seront diagnostiqués en détail, en particulier les dégradations sur les poteaux, les clavetages entre éléments préfabriqués et les joints constructifs. Les réparations et renforts nécessaires sont compris dans l'enveloppe budgétaire.

Clos couvert

Il est demandé obligatoirement la mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité monocouche ou bicouche en bitume, bénéficiant d'un classement F5I5T4 et d'une garantie fabricant de 20 ans, sous protection lourde en gravillons.

Les membranes PVC sont proscrites. Il en est de même pour les toitures végétalisées.

Menuiserie aluminium et menuiseries métalliques

Les menuiseries extérieures seront en aluminium prélaqué ou bois-alu avec profilés à rupture de pont thermique pour l'ensemble des baies.

Les portes d'accès et d'une manière générale toutes les portes donnant sur l'extérieur destinées au passage des élèves seront en profilés acier haute résistance à souder et devront offrir une fiabilité à toute épreuve. Le concepteur s'attachera à créer des ouvrages permettant une solidité optimale notamment en imaginant les traverses et renforts nécessaires positionnés aux endroits les plus efficaces. Le positionnement et la conception des arrêts de portes (butoirs) devront répondre aux critères de sécurité et garantir la pérennité des battants en étant installés à bon escient. Dans les zones les plus fréquentées, dont le hall et les entrées de bâtiments, les butées seront placées sur des supports fondés dans le sol (platines au sol sur dé en béton ou potelets métalliques). Un loquet permettra de maintenir les portes en position ouverte durant les récréations.

Vitrages

Utilisation généralisée de vitrages bas émissifs ($U_g = 1,1 \text{ W/m}^2 \text{ }^\circ\text{C}$ max).

Volets roulants

L'occultation des baies sera prévue par la mise en place de BSO ou de volets roulants à lames aluminium double paroi avec isolation thermique intégrée à commande électrique centralisée pour chaque local et salle d'enseignement.

Ils devront être particulièrement efficaces pour la vidéo-projection à laquelle les enseignants ont largement recours.

Pour des raisons de vandalisme trop fréquent, le Maître d'ouvrage exclut le recours aux rideaux de protection solaire intérieur accessibles aux élèves.

Traitement des façades - Isolation

Le traitement des façades et de l'isolation est laissé à l'appréciation des concepteurs.

Compte tenu de la typologie des bâtiments, un système d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) s'impose toutefois. Les façades pourront recevoir un revêtement de type panneau isolant recouvert d'un enduit fibré ou partiellement, un bardage en panneaux stratifié compact ou autre matériau équivalent posé sur une ossature métallique -plus stable dans le temps qu'une ossature bois- et comprenant une isolation extérieure de type semi-rigide ou rigide.

Les bardages bois ainsi que les panneaux en fibrociment constitués de cellulose et de fibres organiques de synthèse sont exclus.

L'isolant retenu devra être imputrescible, insensible à l'humidité et non hydrophile. Une laine minérale sera privilégiée. Les isolants biosourcés, de type ouate de cellulose, laine de bois, copeaux de bois compressés,... seront évités.

Au rez-de-chaussée, les revêtements des façades exposées au passage des élèves (cour de récréation, cheminements vers cour) seront résistants aux chocs, dégradations, vieillissement et "insensibles" aux graffitis. Les panneaux isolants enduits seront donc évités.

Comme déjà évoqué, l'état général de l'ITE du bâtiment 2 fera l'objet d'un diagnostic approfondi pour déterminer s'il s'avère pertinent de le conserver.

L'ensemble des produits composant le procédé d'ITE (isolant, enduit, ossature,...) devra obligatoirement être couvert par les garanties de droit commun ne nécessitant pas d'extension de garantie ou d'assurance spécifique.

Lots techniques

Chauffage

La chaufferie sera intégralement déposée.

Les réseaux de distribution de chauffage, dont ceux transitant dans le sous-sol du bâtiment demi-pension, dans la galerie technique du hall, dans le vide sanitaire du bâtiment 1, ainsi que les réseaux enterrés alimentant les logements feront l'objet d'un diagnostic approfondi pour vérifier leur état et déterminer s'il s'avère pertinent de les conserver. Pour ce faire, le calorifugeage existant sera déposé partiellement. L'ensemble des équipements (pompes, vannes,...) sera toutefois remplacé, même si les réseaux étaient conservés.

La chaufferie existante comprend deux chaudières de marque PRESSUREX datant de 1981, de puissance 727kW et 436kW équipés de brûleurs de marque Weishaupt.

Les études détermineront la nouvelle puissance nécessaire, compte tenu des nouvelles performances thermiques des bâtiments rénovés.

La régulation sera pilotée par un automate permettant la télégestion (voir ci-dessous).

Il sera tenu compte, dans le fonctionnement général du système, des périodes d'utilisation différencierées des locaux, l'Administration et la salle polyvalente pouvant par exemple fonctionner durant des périodes de vacances, certaines salles de cours pouvant également être utilisées durant les vacances dans le cadre du dispositif « Ecole Ouverte ».

Une solution de type chauffage rayonnant à eau chaude en plafond sera privilégiée pour l'ensemble des locaux. La conception générale du réseau sera basée sur le principe de circuits d'alimentation par façade et par zone dont les plages d'utilisation diffèrent. Chaque salle disposera d'un système de régulation de chauffage individuel par sonde d'ambiance et vanne 3 voies sur panneaux rayonnants pilotés depuis la Gestion Technique Centralisée (GTC).

Différents systèmes pourront être envisagés. Le bureau d'ingénierie fluides présentera un comparatif de performances énergétiques et des surcoûts éventuels des équipements investis permettant d'accroître la performance énergétique et particulièrement les calculs de retours sur investissements, compte tenu des économies d'énergie optimales susceptibles d'être atteintes.

Climatisation

Aucun local ne sera équipé de système de climatisation, à l'exception du local «serveur» de l'administration.

Système de ventilation

La VMC sera étudiée de telle sorte qu'elle minimisera les déperditions thermiques : architecture du réseau, récupération des calories, etc...

Un système de ventilation double-flux avec récupération de chaleur à haut rendement généralisé à l'ensemble des bâtiments sera privilégié. Dans ce cas, la maîtrise d'œuvre proposera des solutions innovantes qui devront permettre une gestion aisée. Les études détermineront toutefois la solution optimale, en particulier pour les salles de cours

Le choix se portera sur des matériels très performants sur le plan de la limitation de consommation électrique des moteurs, de la performance des moteurs sur le plan phonique et de la performance des échangeurs air/air, qui seront de type à roue.

Les réseaux de gaines seront positionnés à proximité des éléments définitifs de la structure (cages d'escalier notamment) de manière à maintenir le maximum de modularité ultérieure dans la composition des locaux.

Les concepteurs veilleront à limiter le nombre de centrales de traitement d'air, sans que les gaines ne soient trop imposantes et en évitant les croisements, pour limiter la hauteur des plenums de plafond.

Une attention particulière sera portée à la configuration et à l'isolation thermique et acoustique des gaines de ventilation des centrales de traitement d'air (pertes de chaleur, condensation entre locaux chauffés à des températures différentes).

Les VMC des locaux à pollution spécifique devront être efficaces, modulables et programmables et leurs motorisations les plus économies en consommation électrique.

Les locaux suivants seront équipés de VMC simple flux indépendantes, de manière à pouvoir les maintenir en fonctionnement durant les périodes d'inoccupation du collège, si nécessaire :

- tous les sanitaires,
- locaux ménage,
- tous les locaux douches et vestiaires,
- tous les locaux recevant des kitchenettes.

Tous les équipements et réseaux aérauliques seront conçus de manière à faciliter leur inspection, leur nettoyage et leur hygiénisation dans le cadre des opérations de maintenance périodique.

La ventilation des salles de cours sera pilotée à la fois par une sonde CO₂ sur la reprise d'air et par une horloge permettant une programmation horaire, hebdomadaire et une coupure durant les congés scolaires.

Une Gestion Technique Centralisée (GTC) sera proposée pour la commande et la régulation des différents modes et zones de fonctionnement, en association avec les équipements de chauffage, avec possibilité de contrôle à distance interne et externe par modem et logiciel spécifiques. L'équipe de Maître d'œuvre se reportera au référentiel GTC pour sa conception.

Toutes les installations de traitement d'air seront disposées dans des locaux dédiés. Si des équipements devaient être déployés en toiture ils devront être intégrés dans un édicule ou masqués par une résille métallique, par exemple. **Aucun équipement de ventilation ne devra être visible en toiture.** En outre, l'ensemble des dispositifs de sécurité pour l'accès en toiture devra être prévu, afin d'assurer la maintenance ultérieure des installations dans des conditions optimales de sécurité.

La ventilation double flux fera l'objet d'un chiffrage spécifique dans le cadre de la remise de l'Avant-Projet Sommaire. Le Maître d'ouvrage décidera de retenir ou non cette technologie pour l'ensemble des bâtiments en regard des obligations réglementaires qui seront précisés, de son intérêt technico-économique et des difficultés de mise en oeuvre.

Plomberie sanitaire

Tous les réseaux de plomberie sanitaire seront remplacés et retirés.

Le réseau de gaz alimentant les salles de sciences sera intégralement déposé depuis la vanne de coupure en amont de l'installation. Il n'y aura plus de réseau gaz dans le collège à l'exception des alimentations de la chaufferie, de la demi-pension et des logements qui seront conservées.

Il n'est pas envisagé de production centralisée de d'Eau Chaude Sanitaire. Par conséquent, des chauffe-eaux seront installés dans les locaux concernés, au plus près des points de puisage.

Il faudra éviter la mise en place de canalisations et de vannes qui provoqueraient des attaques de corrosion.

Les réseaux seront mis à la terre.

Pour faciliter des interventions éventuelles, des robinets d'arrêts seront installés au moins sur chaque dérivation à partir des colonnes montantes et rampantes. En règle générale, les différentes colonnes se distingueront et se multiplieront au maximum pour faciliter les coupures ponctuelles sans gêner le fonctionnement normal du collège.

Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires (robinetterie, fixation...) et leurs accessoires répondront aux normes qualitatives et quantitatives en vigueur, seront de 1^{er} choix et se caractériseront par leur robustesse, leur simplicité de fonctionnement et leur facilité d'entretien.

Lavabos

Les vasques collectives, dont celles du hall de la demi-pension, seront encastrées dans une paillasse en béton carrelée. Elles seront alimentées en eau mitigée par des robinets de type "presto" pour éviter les risques de gaspillage d'eau et d'inondation volontaire ou accidentelle des locaux. Le dessous des paillasses sera fermé par un dispositif à clef, interdisant l'accès aux siphons et canalisations par les élèves.

Installations électriques – courants forts et faibles

Courants forts

Toutes les armoires, les câbles et les équipements électriques existants seront déposés et retirés.

Le TGBT (Tableau Général de Basse Tension) localisé au sous-sol du bâtiment demi-pension sera supprimé et remplacé par un nouveau tableau général qui desservira l'ensemble bâtiments.

Il comportera les départs et sous-comptages des différentes unités fonctionnelles du collège, ainsi que des chaufferies. Tous les départs seront protégés individuellement par des disjoncteurs avec contact de report état - défaut.

Les tableaux électriques seront conçus avec 30 % de réserve, tout comme les chemins de câbles. Les cheminements courants forts, courants faibles seront séparés selon les normes en vigueur. Ils emprunteront les circulations qui seront équipées de faux plafonds démontables.

Eclairage des locaux

Les luminaires à sources leds seront généralisés.

Un soin tout particulier sera apporté dans la conception de l'éclairage de la salle polyvalente et du réfectoire des élèves. Les zones d'éclairage des postes informatiques requerront également une attention particulière pour éviter tout effet de reflet sur les écrans.

Eclairage extérieur

Les zones extérieures seront éclairées par des mâts d'éclairage ou par des projecteurs disposés en façade. Les sources leds seront privilégiées.

L'éclairage extérieur des zones principales sera piloté par horloge et interrupteur crépusculaire.

L'éclairage extérieur des zones secondaires sera piloté par horloge et détecteur de mouvement.

Les réseaux courants forts et faibles seront protégés par des parafoudres efficaces en tête de réseau.

Câblage banalisé téléphonie et informatique

Les nouvelles installations de téléphonie et informatique seront raccordées au point de livraison du collège, situé dans l'actuel local serveur informatique de l'Administration. Il y a lieu de prévoir une liaison par fibre optique.

Le système de câblage du réseau informatique et téléphonique est basé sur l'utilisation de câbles écrantés à paires métalliques torsadées, le but étant de créer un câblage entièrement banalisé VDI (Voix Données Images).

Ce réseau local de communication sera relié au réseau du rectorat et à Internet. Les droits d'accès aux réseaux administratifs et pédagogiques seront gérés par les matériels et logiciels d'activation.

Le câblage est de catégorie mini 6 envisagé 7. Il doit être validé pour que les chaînes de liaisons soient garanties pour des applications de classe E supportant le Gigabit Ethernet.

Il nécessite des locaux techniques dont l'implantation est soumise aux contraintes normalisées de la distribution capillaire arborescente.

Ces locaux techniques sont de deux natures :

- **un Local Technique Principal (L.T.P.)** qui hébergera le Répartiteur Général Informatique (R.G.I.) (local serveurs alarmes existant du pôle « Administration ») ;
- **des Locaux Techniques Secondaires (L.T.S.)** qui hébergent les Sous-Répartiteurs Informatiques (S.R.I.).

Le local technique principal regroupera les arrivées opérateurs câble et téléphone, les baies de brassage principales, l'autocommutateur, les serveurs informatiques. Ce local sera climatisé.

Les répartiteurs secondaires seront implantés dans les locaux dépôts (partie haute des placards multi-média). Les rocades informatiques seront de type fibre optique, les rocades téléphoniques de type cuivre.

Les prises de courants forts et faibles ainsi que les alimentations à prévoir pour les équipements spécifiques (vidéoprojection / sonorisation, équipements techniques...) sont détaillés, local par local, dans le référentiel VDI joint au programme.

Les prises de courants forts comprennent :

- les prises dédiées à l'informatique et la téléphonie. **Un point d'accès informatique pourra nécessiter selon les cas, une, deux ou trois PC220V dédiées à l'informatique ;**
- les prises et alimentations en attente dédiées à la fonction et aux particularités d'usage spécifiques de la salle ou du local (salles de sciences, salle polyvalente, locaux techniques...) ;
- les prises dédiées à l'entretien des locaux.

Le tableau ci-dessous synthétise à titre indicatif les prises de courants faibles pour chaque local (détaillées dans le référentiel VDI) :

	nbre salle/local	nbre de prises informatiques	vidéoprojecteurs et sonorisation	WIFI
Hall				
Hall	1	1		1
Circulations	5 circul. principales			19*
Salle polyvalente				
Salle polyvalente	1	1	1	oui
Vie scolaire				
Bureau CPE / lit enfant malade / sas	1	2		
Bureau surveillants	1	2		
Salle permanence 1	1	1	1	oui
Salle permanence 2	1	1	1	oui
Foyer des élèves	1	1	1	oui
Bureau Orientation et Action Sociale	1	2		
Locaux Médecine scolaire				
Bureau médecin	1	2		
Bureau infirmière	1	2		
Lieu d'Art et de Culture				
LAC	1	1	1	oui
Locaux Administration				
Locaux Administration inchangés	1			
Local serveur	1	5		oui
Locaux professeurs				
Locaux Professeurs inchangés	1			
Local copieur	1	1		oui
Enseignement général				
Salle E.G. type 1 (bât 1)	12	12	12	oui
Salle E.G. type 2 (bât 2)	2	2	2	oui

Salle E.G. type 3 (bât 2)	1	1	1	oui
Pôle Physique et SVT				
Salles physique / chimie	2	2	1	oui
Salles SVT	2	2	1	oui
Labo mutualisé physique / SVT	1	1		
Pôle Informatique				
Salles informatique	1	34	1	oui
Dépôt/bureau informatique	1	1		oui
Pôle artistique				
Salle arts plastiques	1	12	1	oui
Salle musique	1	8	1	oui
Salle mutualisée	1	1	1	oui
Dépôt musique / régie	1	1		oui
Locaux restauration				
Hall 1/2 pension	1			oui
Réfectoire élèves	1	1	1	oui
Locaux sportifs				
Local UNSS	1	1		oui
Locaux agents				
Bureau	1	1		
Locaux techniques				
Local TGBT	1	1		
Chaufferie	1	1		
Local sous-station chauffage bât 1	1	1		
Locaux CTA toiture terrasse bât 1	1	1		
Locaux CTA bâtiment 2	1	1		
Locaux CTA bâtiment 2	1	1		
Total		108	27	20

* selon étude de couverture : les bornes seront disposées dans les circulations et devront couvrir l'ensemble des salles où le réseau WIFI est demandé (indiquées "oui")

D'une manière générale les prises courants forts et faibles existantes des locaux non restructurés (CDI, pôle technologique, sanitaires élèves, cuisine de la demi-pension, administration, pôle professeurs) seront conservées et reprises sur les nouvelles installations courants forts et faibles du collège.

Dans les salles et locaux disposant d'un vidéoprojecteur, une sonorisation (amplificateur de puissance, haut-parleurs et câblages) permettra d'amplifier le son des postes informatiques. L'installation des vidéoprojecteurs et de la sonorisation n'est pas comprise dans l'opération et fera l'objet d'une enveloppe financière spécifique du maître d'ouvrage. En revanche, les prégainages et les alimentations électriques des vidéoprojecteurs sont à prévoir dans le cadre du projet.

Bornes Wifi

Des bornes wifi seront installées par le maître d'ouvrage à chaque étage des bâtiments, afin d'assurer une couverture totale du site. Ces équipements actifs sont hors programme. Néanmoins, il y a lieu de prévoir le câblage de ces bornes, du même type que celui du réseau informatique ci-dessus et les prises RJ 45 de connexion, à raison de 2 prises par étage au minimum.

Autocommutateur téléphonique – équipements informatiques

Sont compris dans le coût d'opération :

- l'autocommutateur téléphonique,
- l'ensemble des baies informatiques.

Le PABX sera de type IP et rackable sur batterie avec continuité de 2h après coupure. Il sera localisé dans le local serveur de l'Administration. De manière générale, toutes les baies informatiques et de téléphonies seront de type rackable et seront dimensionnées pour disposer d'une réserve de 30 %.

Les matériels actifs informatiques et téléphoniques, comprenant les serveurs, les postes informatiques, les imprimantes, les vidéo-projecteurs, les postes téléphoniques ne sont pas compris dans l'opération.

Système de Sécurité Incendie (SSI)

Les installations existantes, y compris les câblages, feront l'objet d'un diagnostic détaillé pour déterminer s'il est possible de les conserver et de les adapter à la nouvelle configuration des locaux.

Le remplacement intégral de l'installation est toutefois compris dans le budget de l'opération.

Le Système de Sécurité Incendie (SSI) sera conforme aux caractéristiques et au classement du bâtiment. La centrale d'alarme sera positionnée dans l'Administration. Report d'alarmes à prévoir vers le bureau du gestionnaire, vers la Gestion Technique Centralisée, vers les logements de fonction sur le site et vers un PC de télésurveillance (basé sur site extérieur au collège).

Alarme anti-intrusion

Il sera nécessaire de protéger les zones sensibles : d'une manière générale, les entrées, circulations, tous les locaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments, avec protection renforcée des locaux sensibles selon fiche d'espaces (salle informatique, pôle technologie, pôle sciences). Report d'alarmes à prévoir vers les logements de fonction sur le site et vers un PC de télésurveillance par transmetteur téléphonique.

Distribution de l'heure

Une horloge mère IP (avec mise à jour automatique de l'heure) permettra la programmation des sonneries.

Sonorisation et alarmes PPMS

L'ensemble des locaux sera pourvu d'une sonorisation générale. Elle devra permettre :

- l'émission de sonneries agréables et non agressives de début et de fin des cours ;
- d'appel pour la recherche de personnes (élèves ou professeurs) ;
- l'émission de messages PPMS différenciés pour des risques spécifiques (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Déclenchement à prévoir depuis des boîtiers fixes répartis dans l'administration et la vie scolaire ainsi que depuis le PC professeur de chaque salle de classe et depuis des télécommandes destinées aux agents et personnels du collège ;
- l'émission de message d'alerte intrusion ;
- l'émission d'une musique d'ambiance (journées portes ouvertes, etc...).

Cette sonorisation générale devra être parfaitement audible dans l'ensemble des locaux, les circulations (verticales et horizontales), le hall, la salle polyvalente et le préau, les locaux de l'administration, des professeurs, l'ensemble des salles d'enseignement et dans la cour de récréation. Une sonorisation spécifique est à prévoir pour les salles de musique, salle polyvalente et le réfectoire des élèves.

Les concepteurs se reporteront également au référentiel PPMS.

Vidéo surveillance :

Les concepteurs se reporteront au référentiel vidéo-protection pour obtenir le descriptif détaillé de l'installation souhaité.

Gestion Technique Centralisée (G.T.C.)

Le système de Gestion Technique Centralisé sera composé et choisi en fonction de sa facilité d'utilisation. Il intégrera notamment :

- La programmation du chauffage, de la ventilation ;
- Le comptage du chauffage par zone si nécessaire ;
- Le comptage de l'éclairage ;
- Les alarmes en cas de surconsommation ;
- Les sondes de températures (locaux témoins par zones) ;
- Le facteur d'encrassement des filtres à air ;
- La surveillance des bâtiments via le report des alarmes techniques et détections des défauts de leurs équipements et systèmes ;

Les concepteurs se reporteront au référentiel GTC pour consulter le descriptif détaillé de l'installation souhaité par le Maître d'ouvrage (poste de supervision, unité de gestion locale, comptages d'énergie à prévoir,...).

Ascenseur :

L'ensemble de l'équipement sera diagnostiquée (gaine, cabine, machinerie intégrée). Il est envisagé de le conserver et de le remettre aux normes si nécessaire.

Contrôle d'accès par clés. Son accès sera réservé aux personnels techniques et aux élèves handicapés.

Second Œuvre

Revêtements intérieurs

Revêtements de sols

Les sols des locaux fortement sollicités recevront un revêtement carrelé en grès cérame, dont le hall, les blocs sanitaires, le hall de la demi-pension et la circulation vers le réfectoire élèves. Un béton ciré pourrait également être mis en œuvre dans le hall et la salle polyvalente.

Les sols des locaux d'accueil, salles de classes y compris salles spécialisées ainsi que les cages d'escalier seront traités en PVC (ou lino selon les cas) en lés exclusivement soudés à chaud et traitement anti-encrassement, facilitant l'entretien, classement UPEC U4 P 3 E 2/3 C 1/2 minimum, réaction au feu M 3.

Les parquets seront proscrits.

Les sols en résine sont à proscrire pour des questions de nettoyage.

Les sanitaires du 2^{ème} étage du bâtiment 1 seront équipés d'un siphon de nettoyage, avec forme de pente du carrelage dirigée vers ce dernier pour faciliter l'écoulement.

Parements muraux

Les cloisons et murs seront de constitution très solide pour répondre aux sollicitations extrêmes des élèves.

Les cloisons séparatives

Elles seront systématiquement prévues avec double parement de plaques de plâtre sur chaque face ; le dernier parement en plaque de plâtre sera obligatoirement constitué d'une plaque de plâtre de très haute dureté ou composé de silicate de calcium renforcé de fibres de cellulose autoclavées.

L'utilisation de doublages intérieurs de type polystyrène avec plaque de plâtre qui s'avèrent trop fragiles à l'usage est proscrite.

Toutes les cloisons des blocs sanitaires seront obligatoirement réalisées en maçonnerie traditionnelle (béton préfabriqué, parpaings en béton). Les cloisons en carreaux de plâtre ou béton cellulaire sont proscrites.

Le concepteur s'attachera à limiter les angles saillants dans les circulations « élèves » qui s'avèrent fragiles et souffrent des passages fréquents.

Peinture

Il sera privilégié, sans qu'elle ne soit obligatoire, la pose de toile de verre (180 g/m²) et deux couches de peinture sur les parois en plaques de plâtre pour une meilleure résistance à la dégradation. Un vernis anti-graffiti pourra être prévu aux endroits particulièrement sensibles où se regroupent les élèves. Pour l'ensemble des revêtements de peinture, le choix des peintures NF environnement sera privilégié sur d'autres produits.

Choix des couleurs

Laissé à l'appréciation des concepteurs qui consulteront les futurs utilisateurs. La couleur sert de repère, notamment aux élèves de 6^{ème} qui doivent s'adapter à l'échelle du bâtiment. Les nuances de couleur permettront donc d'identifier les espaces de fonctions différentes. On évitera les tons trop agressifs ou trop sombres.

Autres revêtements muraux

Ponctuellement, dans la salle polyvalente, le réfectoire des élèves ou la salle de musique, d'autres revêtements pourront être prévus pour contribuer notamment au confort acoustique des locaux.

Murs carrelés

Les sanitaires de secours seront carrelés sur une hauteur minimale de 1.60m sur toute la périphérie des cloisons ainsi que derrière les lavabos.

Plafonds suspendus

Tous les locaux et circulations seront équipés de faux-plafonds suspendus, facilement démontables pour accéder au plenum du faux-plafond où circuleront l'ensemble des réseaux de fluides et chemins de câbles divers.

Nota : l'isolation thermique en laine de verre (ou similaire) déroulée sur le faux plafond est proscrite car elle complique grandement les opérations de maintenance ultérieure.

Les faux-plafonds seront de type : dalle 600 x 600 ou 1200 x 600 m/m en fibre minérale, de couleur blanche à privilégier pour un meilleur pouvoir de réflexion des plafonds.

Les dalles seront mises en œuvre sur ossature en profilés semi apparentes.

Ponctuellement, pour le confort esthétique ou acoustique, d'autres types de faux-plafonds pourront être prévus.

Menuiserie bois

Les portes auront un passage minimum de 90cm et offriront un affaiblissement acoustique d'au moins 38dbA et seront à âmes pleines pour tous les locaux de l'établissement de manière à résister aux manipulations peu délicates. Elles auront un affaiblissement acoustique de 43 dbA entre salles de classes et entre locaux attenants recevant du public.

Pour des raisons de sécurité liées au risque intrusion/attentat, les bâtis menuisés comprenant une porte pleine avec un châssis latéral vitré fixe attenant, donnant sur les circulations, ne seront pas admis pour les salles de cours et les salles de permanence.

Dans le cas de chambranle et contre-chambranle en bois, les essences les plus dures seront à préconiser sans pour autant systématiser les essences exotiques.

Les portes seront pourvues de plaques de propreté, horizontales et verticales de 20 cm de large.

La fixation des éléments menuisés sera invisible et robuste pour éviter tout démontage ou vandalisation.

Les huisseries métalliques dans les sanitaires seront surélevées de manière à éviter la corrosion en pied d'huisserie par les produits d'entretien et les eaux de lavage.

Quincaillerie

La quincaillerie, les poignées de manœuvres (barres de tirage, bâquilles...) seront de très bonne qualité. Il sera tenu compte de sa robustesse plutôt que de privilégier les qualités esthétiques. Les embouts et obturateurs plastiques ou PVC sont à proscrire parce que trop vite déposés par les élèves.

Les éléments de sécurité (ferme-portes, ventouses, sélecteurs de fermeture...) seront choisis en fonction de leur solidité et d'un minimum d'éléments en saillie pouvant être sollicités et détériorés par les élèves.

Toutes les portes seront équipées de serrures à cylindres rapportés, au profil européen, dont les clés seront non reproductibles auprès des professionnels indépendants.

Elles seront conformes aux normes françaises et bénéficieront obligatoirement d'un label de qualité. Les serrures proviendront de firmes disposant d'un service après-vente organisé et feront l'objet d'une garantie de 3 années attestée par un certificat émanant du fabricant.

Le Maître d'ouvrage souhaite que soit prévu un organigramme des clés. Ce système de clés hiérarchisées permet à des catégories de personnes d'ouvrir seulement certaines portes ou groupes de portes. Chaque personne peut se voir confier une clé particulière, ou un « passe partiel » lui donnant accès à un groupe de locaux, voire un « passe général » pour certains responsables (Principal, Principal Adjoint, etc...).

L'organigramme des clés sera mis définitivement au point en phase APD avec les services du Maître d'ouvrage et le chef d'établissement.

Le système proposé ne devra pas être figé et devra intégrer des évolutions futures.

Signalétique générale intérieure – extérieure

La mission des concepteurs intégrera la conception et la présentation d'une charte graphique et signalétique couvrant l'ensemble du bâtiment et des espaces extérieurs.

Les plans d'évacuation et en général toute signalétique liée à la réglementation de lutte contre l'incendie devront être prévus par la Maîtrise d'œuvre.

Les différents accès extérieurs (accès parents d'élèves, demi-pension et de service) devront être mieux identifiés grâce à une signalétique adaptée, qui permettra en particulier d'orienter les visiteurs occasionnels vers le portillon dédié.

Matériel de lutte contre l'incendie

L'établissement devra être doté de dispositifs d'alarme et d'avertissement (voir paragraphe SSI) et du matériel réglementaire de lutte contre l'incendie appropriés aux risques, à définir suivant la réglementation en vigueur. Les extincteurs devront être logés dans des niches.

L'installation de paratonnerres devra être prévue, si les équipements actuels dans le secteur du collège sont inexistant ou insuffisants.

Mobilier

Le mobilier spécifique intégré dans les cloisons (bibliothèques, placards, placards multimédia, kitchenettes, rayonnages, plans de travail, plan de travail informatique...) ou devant faire l'objet d'un projet de conception spécifique précisé sur les fiches techniques relèvent de la mission de maîtrise d'œuvre, le coût étant intégré dans le coût global de l'opération. Les placards standards auront une hauteur de 2.50m.

Ce mobilier est précisé dans le tableau ci-après :

	ml	type de mobilier	équipements spécifiques
Salle polyvalente			
Salle polyvalente	1	placard multimédia	prises / fourreau vidéoprojection (équipements multimédia hors opération)
Vie scolaire			
Bureau CPE / lit enfant malade / sas	2 2	placard standard banque accueil	
Bureau surveillants	2 3	placard standard banque accueil	
Foyer des élèves	1	placard standard	
Bureau Orientation et Action Sociale	2	placard standard	
Locaux Médecine scolaire			
Bureau médecin	2	placard standard	
Bureau infirmière	2	placard standard	
Lieu d'Art et de Culture			
LAC	1	placard standard	
Locaux professeurs			
salle de détente	1	placard standard	
Enseignement général			
Salle E.G.	16	placard standard	
Pôle Physique et SVT			
Labo mutualisé physique / SVT	20	placard standard (PM : paillasse scientifiques détaillées dans fiches espaces)	
Pôle Informatique			
Dépôt/bureau informatique	2	placard standard	
Pôle artistique			
Salle arts plastiques	5 5	meuble bas à tablettes meuble évier (PM : paillasse multimédia détaillée dans fiches espaces)	EF + EC
Salle musique	1	placard standard	
Salle mutualisée	1	placard standard	
Locaux sportifs			
Local UNSS	1	placard standard	
Locaux agents			
Bureau	1	placard standard	
Local détente	2	meuble kichnette	EF + EC
Total (en ml)	73		

L'ensemble du mobilier à caractère meublant, c'est-à-dire tout le mobilier courant ainsi que les fournitures, englobant notamment les tables, chaises, fauteuils et bureaux, les paillasses scientifiques, fait également partie intégrante de la mission de maîtrise d'œuvre. L'estimation de ce mobilier est détaillée dans le chapitre « conditions de réalisation de l'opération ».

Nota : une partie du mobilier meublant existant en bon état sera conservé. La liste précise sera déterminée en cours d'études en concertation avec les utilisateurs.

Voiries et réseaux divers

Les aménagements extérieurs seront réalisés à partir de matériaux non glissants. De plus, les angles vifs et les parties saillantes seront à éviter, en dessous d'une hauteur de 2m.

Les épaisseurs d'enrobés de la cour et de l'ensemble des voiries seront adaptées au passage régulier de véhicules légers et compatibles avec un passage occasionnel de véhicules lourds (livraison, secours,...).

Les revêtements de type sable stabilisé seront évités.

Les réseaux enterrés comprenant les réseaux d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales et l'ensemble des réseaux desservant les logements (chauffage, eau, gaz, électricité) seront contrôlés et remplacés si nécessaire.

Exigences particulières du Maître d'ouvrage

La majeure partie des exigences du maître d'ouvrage et des utilisateurs est décrite tout au long du programme, néanmoins certains points particuliers sont à énoncer ou à rappeler :

La qualité acoustique des locaux

Il ressort des expériences du Maître d'ouvrage en matière de construction ou de restructuration de collèges qu'une attention particulière doit être portée au confort acoustique des locaux d'enseignement.

L'enjeu pour des locaux d'enseignement est que les paroles des professeurs parviennent clairement aux oreilles des élèves. Le son et le niveau de la voix doivent être tels qu'ils couvrent sans effort les différents bruits parasites.

Les bruits indésirables produits dans la salle de classe et ceux provenant des locaux avoisinants ne doivent pas gêner la compréhension et le confort des élèves.

La réalité technique de ce problème de sonorité est caractérisée surtout par la durée de réverbération. Quelques locaux doivent être particulièrement bien isolés du fait que les activités qui s'y déroulent soient particulièrement bruyantes (réfectoire, salles de musique).

Les concepteurs sont invités à se reporter à la réglementation acoustique en vigueur dont :

- la Nouvelle Réglementation Acoustique française (NRA - 1994) et ses champs d'application pour les locaux d'enseignement (janvier 1996) ;
- l'arrêté du 25 avril 2003 (JO du 28 mai 2003) relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

Le confort d'été

Le Maître d'ouvrage souhaite une bonne prise en compte du confort d'été pour l'ensemble des locaux constituant le collège sans pour autant avoir recours à la climatisation (proscrite) ou au rafraîchissement. Le Maître d'œuvre est donc invité à mettre en œuvre des solutions architecturales ou des techniques de constructions adaptées. Il s'agit de mettre en œuvre des solutions de bon sens comme une bonne aération associée à un brassage de l'air efficace, une surventilation nocturne, etc.... Il conviendra également de rechercher des dispositifs de protection solaires (brise-soleil,...) afin d'éviter les surchauffes estivales. Les protections placées à l'extérieur sont de loin les plus efficaces et ont les faveurs du Maître d'ouvrage.

Maintenance et entretien

Outre leur robustesse et leur fiabilité, les matériaux et technologies mis en œuvre, devront également faciliter les opérations de maintenance et d'entretien.

Les revêtements de sols, en particulier, devront permettre un nettoyage quotidien aisément et induire de faibles coûts d'entretien.

D'une manière plus générale, la conception des espaces et des installations techniques devra être étudiée pour faciliter les opérations de nettoyage, de maintenance et d'entretien.

Ainsi, en particulier :

- les châssis vitrés devront être facilement nettoyés ;
- la conception des stores et des volets roulants devra permettre un accès et un remplacement aisément des pièces d'usure ;
- les équipements sanitaires, de chauffage et de ventilation devront être facilement accessibles et permettre le remplacement aisément des fournitures consommables et des petits équipements.

Fiches d'espaces

Les fiches d'espaces présentées dans les pages qui suivent détaillent les prescriptions techniques souhaitées dans les différentes catégories de locaux.

Ces fiches apportent notamment des précisions concernant les matériaux et équipements demandés ainsi que des spécificités liées aux fonctions de ces locaux.

Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux exigences.

Les fiches se composent de différentes rubriques :

Description

Fonction du local, localisation, liaisons fonctionnelles.

Contraintes d'usage

Caractéristiques spatiales, publics et effectifs accueillis.

Caractéristiques techniques

Spécificités liées à l'aspect de l'enveloppe brute du local. Ce sont des équipements, matériaux et revêtements de second œuvre qu'il y a lieu de prendre en compte dans la conception du local et dans le coût de l'opération.

Équipements techniques

Ce sont, outre les équipements standards participant au fonctionnement normal du local et qu'il ne convient pas de rappeler, des équipements ou prescriptions techniques particulières.

Cela concerne essentiellement le chauffage, la ventilation, les installations de courants forts, l'informatique, la téléphonie et la sécurité.

Généralités

Donnent des compléments d'information sur les attentes du Maître d'ouvrage.

Aménagements particuliers

Ce sont des équipements et aménagements particuliers qu'il y a lieu de prendre en compte dans la conception du local. Les fiches d'espaces précisent si leur coût est inclus ou non dans le coût de l'opération.

Il est rappelé que l'ensemble du mobilier fixe de toutes les salles de classes, des espaces spécialisés (pôle scientifique, arts,...), des bureaux et de tous les locaux techniques sont compris dans l'opération. Celui-ci est détaillé dans les fiches d'espaces qui suivent ainsi que dans le tableau « mobilier » ci-avant. Les mobiliers meublants comprenant l'ensemble des mobiliers scolaires (tables, chaises,...), font l'objet d'une enveloppe spécifique qui fait également partie de la mission « mobilier » du Maître d'œuvre. Ceux-ci seront définis en concertation avec les utilisateurs et tiendront compte des mobiliers existants récupérés.

FICHE ESPACE N°1		Hall d'accueil			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalente aux exigences.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	espaces d'entrée, de distribution et de repérage				
Pôle :	collège	Bâtiment - localisation :	hall		
Liaisons :	vers bâtiments 1 et 2, cour récréation et cour arrière	Niveau :	RDC		
Particularités d'usage :	optimiser la surface pour éviter les engorgements et la station des élèves				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	261 m2	Hauteur libre :	> 3,00m sous FP (existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, avec SAS thermique				
Effectif permanent :	suivant règlementation incendie	Présence public :	oui		
Nombre accès :	suivant règlementation incendie	Type accès :	accès larges		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein selon prescriptions	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau, protection adaptée aux frottements sur une hauteur de 0,8 m à 1,4 m	Faux plafond :	acoustique, démontable - selon étude acoustique		
Revêtement sol :	grès cérame ou béton ciré, tapis de propreté non encastré, affleurant	Plinthes :	grès cérame		
Menuiseries int. :	oculus dans les portes de recouplement selon règlementation	Menuiseries ext. :	portes acier / verre renforcé / selon prescriptions ; Menuiseries fixes : alu		
Occultation :	non	Protection solaire :	intégrée sur les baies vitrées		
Isolement acoustique :	selon règlementation	Quincaillerie :	potelets pour butées avec maitien en position ouvert		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	oui		
Poste téléphone :	/	Autres :	sonorisation (interclasse, PPMS, sirène), écran d'information		
Chauffage :	/ espace non chauffé	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o locaux fortement sollicités, exposés au vandalisme et détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements accessibles, ensemble du matériel et équipements encastré, robuste et résistant au vandalisme, sans trappes de visite accessibles					
o les teintes sombres seront proscrites					
o entrées repérables et signalétique adaptée avec borne principale et affichage, y compris signalétique incendie murale					
o les matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, lisses et facile d'entretien					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o les équipements relatifs à la protection contre l'incendie (signalétique, extincteurs...) seront judicieusement intégrés et protégés afin de limiter le vandalisme tout en facilitant une potentielle intervention de lutte					
o les portes de recouplements CF seront asservies au SSI par des ventouses le tout noyé dans une niche (l'asservissement dans les charnières est proscrit)					
o une protection murale adaptée suivant la volonté du maître d'œuvre sera étudiée à hauteur de sac					
o écran d'affichage, dimension à définir, selon référentiel VDI					
o grilles gratte-pieds extérieurs de type caillebotis					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o panneaux et vitrines d'affichage (positionnement stratégique sera prévu à leur effet)					
o tapis de propreté non encastré					

FICHE ESPACE N°2		Circulations et cages d'escalier			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	espaces de circulations communs comprenant les escaliers et les couloirs				
Pôle :	collège	Bâtiment - localisation :	tous les bâtiments		
Liaisons :	circulations	Niveau :	RDC,1 et 2		
Particularités d'usage :	optimiser les largeurs de couloirs et éviter tout élément en saillie ou en obstacle				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	/	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	largeur mini. 2,40m				
Effectif permanent :	suivant réglementation incendie	Présence public :	oui		
Nombre accès :	suivant réglementation incendie	Type accès :	accès larges		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, selon configuration existant		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, selon prescriptions	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau, protection adaptée aux frottements sur une hauteur de 0,8 m à 1,4 m	Faux plafond :	acoustique, démontable - selon étude acoustique		
Revêtement sol :	grès cérame RDC / escalier sols souples U4 P3 E2 C2 aux étages	Plinthes :	grès cérame, bois ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	suivant les salles, oculus dans les portes de recouvrement selon réglementation	Menuiseries ext. :	portes acier / verre renforcé / selon prescriptions		
Occultation :	volets au RDC ou BSO fixe RDC	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolation acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	selon prescriptions techniques		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	PC 16A en nombre suffisant, 1 tous les 10m	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon emplacement des bornes wifi	Alarme anti-intrusion :	oui		
Poste téléphone :	/	Autres :	sonorisation (interclasse, PPMS, sirène)		
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Évacuations :	/		
5. GENERALITES					
o locaux fortement sollicités, exposés au vandalisme et détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements accessibles, ensemble du matériel et équipements encastré, robuste et résistant au vandalisme, sans trappes de visite accessibles					
o les teintes sombres seront proscrites					
o entrées repérables et signalétique adaptée avec borne principale et affichage, y compris signalétique incendie et accessibilité murale					
o les matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, lisses et facile d'entretien					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o les équipements relatifs à la protection contre l'incendie (signalétique, extincteurs...) seront judicieusement intégrés et protégés afin de limiter le vandalisme tout en facilitant une potentielle intervention de lutte					
o les portes de recouvrements CF seront asservies au SSI par des ventouses le tout noyé dans une niche (l'asservissement dans les charnières est proscrit)					
o une protection murale adaptée suivant la volonté du maître d'œuvre sera étudiée à hauteur de sac					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°3		Passerelles de liaison			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	passerelles entre bâtiments 1 et 2	Bâtiment - localisation :			
Pôle :	collège	Niveau :	entre bâtiment 1 et 2		
Liaisons :	circulations vers sanitaires et dépôt	Niveau :	1 et 2		
Particularités d'usage :	éviter tout élément en saillie ou en obstacle				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	/	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	existant				
Effectif permanent :	suivant règlementation incendie	Présence public :	oui		
Nombre accès :	suivant règlementation incendie	Type accès :	accès larges		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, selon prescriptions	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau, protection adaptée aux frottements sur une hauteur de 0,8 m à 1,4 m	Faux plafond :	acoustique, démontable - selon étude acoustique		
Revêtement sol :	sols souples U4 P3 E2 C2 aux étages	Plinthes :	grès cérame, bois ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	suivant les salles, oculus dans les portes de recouvrement selon règlementation	Menuiseries ext. :	aluminium		
Occultation :	/	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolation acoustique :	selon règlementation	Quincaillerie :	selon prescriptions techniques		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	/	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	/	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	/		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Évacuations :	/		
5. GENERALITES					
o locaux fortement sollicités, exposés au vandalisme et détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements accessibles, ensemble du matériel et équipements encastré, robuste et résistant au vandalisme, sans trappes de visite accessibles					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, lisses et facile d'entretien					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o les portes de recouvrements CF seront asservies au SSI par des ventouses le tout noyé dans une niche (l'asservissement dans les charnières est proscrit)					
o une protection murale adaptée suivant la volonté du maître d'œuvre sera étudiée à hauteur de sac					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°4		Salle polyvalente			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local : salle polyvalente pour évènement, réunion, examens, sport, associations... Pôle : salle polyvalente Liaisons : accès vers hall et vers dépôt Particularités d'usage : lien avec la cour, sans accès au collège, facilement modulable, à proximité du hall d'accueil					
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface : 131 m ²	Hauteur libre : > 3,00m sous FP (idem existant)				
Forme et dimensions : rectangulaire, largeur env. 10,00m					
Effectif permanent : 100 personnes maxi	Présence public : oui, élèves, publics extérieurs				
Nombre accès : 2 (1,46m*2,10m) + 1 dégagement accessoire	Type accès : dégagement vers hall				
Orientation : /	Eclairage naturel : oui				
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement : plein	Plafond : /				
Revêtement mural : peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond : acoustique, suspendu, démontable				
Revêtement sol : béton ciré ou sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes : bois, ou PVC renforcé à âme bois				
Menuiseries int. : âme pleine, sans imposte, joint isophonique 42dBA, possibilité châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. : puit lumière zénithal				
Occultation : occultation en toile pour projection	Protection solaire : sur tous les puits de lumière				
Isolation acoustique : selon réglementation / acoustique soigné	Manœuvre / quincaill. : commande électrique				
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. : selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel : selon référentiel				
Prises 220 V : selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement : selon référentiel				
Prises 380 V : /	Eclairage de sécurité : selon réglementation				
Prises RJ45 : selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion : oui				
Poste téléphone : selon référentiel VDI	Autres : sonnerie (idem circulations), équip. vidéo				
Chauffage : panneaux rayonnants	Température : selon référentiel				
Ventilation : selon référentiel et réglementation	Renouvellement air : selon référentiel et réglementation				
Alimentation EFS : non	Appareils sanitaires : /				
Alimentation ECS : non	Evacuations : /				
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>					
o écran intégré en faux plafond et motorisé					
o 1 ml mobilier de régie (placard intégré)					
o emplacement pour l'intégration du matériel audio et vidéo, prévoir les câblages et fourreaux pour les équipements					
o amplificateur de son avec haut-parleurs associés judicieusement placés					
o mobilier (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>					
estrade amovible 20m2					
o équipement vidéo selon référentiel VDI					

FICHE ESPACE N°5		Dépôt salle polyvalente			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	stockage mobilier, chariots de chaises, chariots de tables, matériel de sport et divers	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2		
Pôle :	salle polyvalente	Niveau :	RDC		
Liaisons :	accès depuis la salle	Type accès :	accès uniquement depuis la salle		
Particularités d'usage :	1 dépôt dédié à la salle, accès uniquement depuis la salle				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	33 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, proportionné				
Effectif permanent :	/	Présence public :	non		
Nombre accès :	1 (1,46m*2,10m) - dimensionné mobilier	Type accès :	accès depuis la salle		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable		
Revêtement sol :	grès cérame	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/		
Occultation :	/	Protection solaire :	/		
Isolation acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	serrure sécurité, ferme-porte		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront évitées					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, résistants à l'effraction					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût du marché)					
/					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°6		Bureau CPE			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	bureau CPE (Conseiller Principal d'Education)	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	pôle vie scolaire	Niveau :	RDC		
Liaisons :	admin., surveillants, entrée public	Type accès :	lieu d'accueil des parents et des élèves, spontané ou sur RDV, conserver lien visuel sur la cour		
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	22 m ² + 7m2 sas thermique	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 3,50 m				
Effectif permanent :	1 bureau (+ accueil élèves et parents)	Présence public :	oui		
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir et depuis cour		
Orientation :	visuel sur la cour	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, joint isophonique 42dBA, sans imposte, sans châssis latéral fixe	Menuiseries ext. :	sas thermique : porte extérieure acier / verre renforcé / selon prescriptions		
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	oui, réglable pour visibilité sur cour		
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre de volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o configuration afin de faciliter l'accueil du public et les entretiens					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o 2ml placards fermeture à clé					
o 2ml banque accueil					
o mobiliers de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°7		Espace lit, local enfant malade			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les réglementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	accueil d'un enfant malade jusqu'à l'arrivée d'un parent, hors infirmerie, médecine scolaire	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	pôle vie scolaire	Niveau :	RDC		
Liaisons :	accès depuis bureau CPE et couloir				
Particularités d'usage :	surveillance depuis bureau CPE				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	11 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	suivant le projet				
Effectif permanent :	1 à 2 personnes	Présence public :	oui, élèves		
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis bureau CPE et couloir		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	sans vitrage sur circulation	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé		
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	mancœuvre de volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o lit et armoire compris dans enveloppe mobilier meublant prévoir emplacement, manœuvre aisée d'un fauteuil					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°8**Bureau surveillants**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	bureau surveillant, accueil ponctuel des élèves		
Pôle :	pôle vie scolaire	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1
Liaisons :	salles d'études, admin., CPE, enf. malade , entrée public	Niveau :	RDC
Particularités d'usage :	surveillance directe des salles d'études		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	35 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	suivant le projet		
Effectif permanent :	3 à 5 personnes	Présence public :	oui, élèves
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	avec vitrage sur circul et salles de permanence (sans teint opt.)	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, possibilité châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre de volet existante conservée

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	contrôle accès visio et gâches
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o 2ml placards fermeture à clé		
o 3ml banque accueil intégrée, conforme PMR		
o contrôle d'accès des visio portails visiteurs et gâches de déverrouillage portillon, yc gâche local vélo		
o mobiliers de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant)		
(non compris dans le coût d'objectif)		
/		

FICHE ESPACE N°9		Salle de permanence n°1																																					
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>																																							
1. DESCRIPTION																																							
<table border="1"> <tr> <td>Fonction du local :</td><td colspan="3">salle d'études, de permanence sur l'équivalent d'une salle banalisée</td></tr> <tr> <td>Pôle :</td><td>vie scolaire</td><td>Bâtiment - localisation :</td><td>bâtiment 1</td></tr> <tr> <td>Liaisons :</td><td>attenant loge surveillant</td><td>Niveau :</td><td>RDC</td></tr> <tr> <td>Particularités d'usage :</td><td>proche CDI, partiellement vitré sur loge surveillants</td><td></td><td></td></tr> </table>				Fonction du local :	salle d'études, de permanence sur l'équivalent d'une salle banalisée			Pôle :	vie scolaire	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1	Liaisons :	attenant loge surveillant	Niveau :	RDC	Particularités d'usage :	proche CDI, partiellement vitré sur loge surveillants																						
Fonction du local :	salle d'études, de permanence sur l'équivalent d'une salle banalisée																																						
Pôle :	vie scolaire	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1																																				
Liaisons :	attenant loge surveillant	Niveau :	RDC																																				
Particularités d'usage :	proche CDI, partiellement vitré sur loge surveillants																																						
2. CONTRAINTES USAGE																																							
<table border="1"> <tr> <td>Surface :</td><td>70 m²</td><td>Hauteur libre :</td><td>> 2,80m sous FP (idem existant)</td></tr> <tr> <td>Forme et dimensions :</td><td>rectangulaire, largeur env. 7,00m</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Effectif permanent :</td><td>30 élèves + 1 enseignant</td><td>Présence public :</td><td>oui, élèves</td></tr> <tr> <td>Nombre accès :</td><td>3 (0,93m*2,10m)</td><td>Type accès :</td><td>accès depuis le couloir et loge surveillant</td></tr> <tr> <td>Orientation :</td><td>/</td><td>Eclairage naturel :</td><td>oui</td></tr> </table>				Surface :	70 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)	Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m			Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	oui, élèves	Nombre accès :	3 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir et loge surveillant	Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui																
Surface :	70 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)																																				
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m																																						
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	oui, élèves																																				
Nombre accès :	3 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir et loge surveillant																																				
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui																																				
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES																																							
<table border="1"> <tr> <td>Cloisonnement :</td><td>plein, vitrée partiellement vers loge surveillants</td><td>Plafond :</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Revêtement mural :</td><td>peinture NF env. lessivable à l'eau</td><td>Faux plafond :</td><td>acoustique, démontable</td></tr> <tr> <td>Revêtement sol :</td><td>sol souple U4 P3 E2 C1</td><td>Plinthes :</td><td>bois, ou PVC renforcé à âme bois</td></tr> <tr> <td>Menuiseries int. :</td><td>âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré</td><td>Menuiseries ext. :</td><td>existant conservé</td></tr> <tr> <td>Occultation :</td><td>existant conservé</td><td>Protection solaire :</td><td>sur toutes les façades</td></tr> <tr> <td>Isolation acoustique :</td><td>selon réglementation</td><td>Manœuvre / quincaill. :</td><td>manceuvre de volet existante conservée</td></tr> </table>				Cloisonnement :	plein, vitrée partiellement vers loge surveillants	Plafond :	/	Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable	Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois	Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé	Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades	Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manceuvre de volet existante conservée												
Cloisonnement :	plein, vitrée partiellement vers loge surveillants	Plafond :	/																																				
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable																																				
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois																																				
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé																																				
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades																																				
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manceuvre de volet existante conservée																																				
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES																																							
<table border="1"> <tr> <td>Appareillages élec. :</td><td>selon prescriptions techniques</td><td>Eclairage artificiel :</td><td>selon référentiel</td></tr> <tr> <td>Prises 220 V :</td><td>selon référentiel VDI</td><td>Niveau d'éclairement :</td><td>400 lux</td></tr> <tr> <td>Prises 380 V :</td><td>/</td><td>Eclairage de sécurité :</td><td>selon réglementation</td></tr> <tr> <td>Prises RJ45 :</td><td>selon référentiel VDI</td><td>Alarme anti-intrusion :</td><td>non (selon emplacement)</td></tr> <tr> <td>Poste téléphone :</td><td>selon référentiel VDI</td><td>Autres :</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Chauffage :</td><td>panneaux rayonnants</td><td>Température :</td><td>selon référentiel</td></tr> <tr> <td>Ventilation :</td><td>selon référentiel et réglementation</td><td>Renouvellement air :</td><td>selon référentiel et réglementation</td></tr> <tr> <td>Alimentation EFS :</td><td>non</td><td>Appareils sanitaires :</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Alimentation ECS :</td><td>non</td><td>Évacuations :</td><td>/</td></tr> </table>				Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel	Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux	Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation	Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)	Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/	Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel	Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation	Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/	Alimentation ECS :	non	Évacuations :	/
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel																																				
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux																																				
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation																																				
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)																																				
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/																																				
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel																																				
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation																																				
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/																																				
Alimentation ECS :	non	Évacuations :	/																																				
5. GENERALITES																																							
<ul style="list-style-type: none"> o les teintes sombres seront proscrites o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes 																																							
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS																																							
<table border="1"> <tr> <td><u>(compris dans le coût d'objectif)</u></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>o prévoir plan de travail en fond de salle pour 6 postes informatiques</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI et le tableau à mobilité verticale</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant)</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><u>(non compris dans le coût d'objectif)</u></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>o haut-parleurs associés judicieusement placés</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>				o prévoir plan de travail en fond de salle pour 6 postes informatiques				o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m				o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI et le tableau à mobilité verticale				o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant)				<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>				o haut-parleurs associés judicieusement placés											
<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>																																							
o prévoir plan de travail en fond de salle pour 6 postes informatiques																																							
o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m																																							
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI et le tableau à mobilité verticale																																							
o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant)																																							
<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>																																							
o haut-parleurs associés judicieusement placés																																							

FICHE ESPACE N°10**Salle de permanence n°2**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	salle de soutien, en complément de la salle d'étude, travail en semi-autonomie		
Pôle :	vie scolaire	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1
Liaisons :	attenant loge surveillant,	Niveau :	RDC
Particularités d'usage :	proche CDI, partiellement vitrée sur la loge surveillant		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	57 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m		
Effectif permanent :	15 élèves + 1 enseignant	Présence public :	oui, élèves
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir et loge surveillant
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, vitrée partiellement vers loge surveillants	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolation acoustique :	selon réglementation	Maneuvre / quincaill. :	manceuvre de volet existante conservée

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>		
o prévoir une zone d'affichage >4,0 m		
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI et le tableau à mobilité verticale		
o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant)		
<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>		
o option : haut-parleurs associés judicieusement placés		

FICHE ESPACE N°11		Foyer des élèves			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	salle sur le modèle d'une salle banalisée, élèves en autonomie avec mobilier divers	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	vie scolaire	Niveau :	RDC		
Liaisons :	proche loge surveillants et préau	Type accès :			
Particularités d'usage :	surveillance de l'espace facilité depuis la loge surveillant				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	45 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m				
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	oui, élèves		
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir et préau		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé		
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre de volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o mobilier scolaire élèves (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m					
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI et le tableau à mobilité verticale					
o 2ml meuble bas					
o mobilier scolaire élèves (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o option : haut-parleurs associés judicieusement placés					

FICHE ESPACE N°12		Bureau CIO et AS			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	bureau CIO et AS	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	pôle vie scolaire	Niveau :	RDC		
Liaisons :	proche CDI, médecine scolaire	Type accès :	lieu d'accueil des parents et des élèves, spontané ou sur RDV		
Particularités d'usage :					
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	22 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 3,50 m	Présence public :			
Effectif permanent :	1 bureau (+ accueil élèves)	Type accès :	oui		
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Eclairage naturel :	accès depuis le couloir		
Orientation :	/	Plafond :	oui, avec vue		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Faux plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Plinthes :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Menuiseries ext. :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, joint isophonique 43dBA, sans imposte, sans châssis latéral fixe	Protection solaire :	existant conservé		
Occultation :	existant conservé	Maneuvre / quincaill. :	sur toutes les façades		
Isolement acoustique :	selon règlementation	Manœuvre / quincaill. :	mancœuvre de volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Évacuations :	/		
5. GENERALITES					
o configuration afin de faciliter l'accueil du public et les entretiens					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o 2ml placards fermeture à clé					
o mobiliers de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°13**Archives Vie Scolaire**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage archives et manuels scolaires		
Pôle :	accompagnement à l'enseignement	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1
Liaisons :	proche CDI, lien avec circulation	Niveau :	RDC
Particularités d'usage :	identique dépôts courants		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	17 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	rectangulaire		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m) - dimensionné chariots	Type accès :	accès depuis le couloir
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/
Occultation :	/	Protection solaire :	/
Isolation acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	serrure sécurité, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	3 PC 16A mini	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	panneaux rayonnants à privilégier	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscribes
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>		
o armoires et étagères, rayonnage en nombre suffisant (compris mobilier meublant)	possibilité de manœuvre aisée, rangement du chariot	
<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>		

FICHE ESPACE N°14		Espace d'attente			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	Espace d'accueil et d'attente	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	pôle santé / infirmerie	Niveau :	RDC		
Liaisons :	vers locaux d'accompagnement				
Particularités d'usage :	à proximité de la circulation, SAS vers les bureaux				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	10 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	selon projet				
Effectif permanent :	1 bureau (+ accueil élèves et parents)	Présence public :	oui		
Nombre accès :	3 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir		
Orientation :	hors visu direct pour la confidentialité	Eclairage naturel :	selon projet		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	/		
Occultation :	/	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolement acoustique :	selon règlementation	Manœuvre / quincaill. :	/		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	panneaux rayonnants à privilégier	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	/	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	/	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o locaux fortement sollicités, exposés au vandalisme et détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, lisses et facile d'entretien					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o emplacement pour 3 assises, comprenant un espace d'usage, en dehors des cheminement et manœuvres de portes					
o une protection murale adaptée suivant la volonté du maître d'œuvre sera étudiée à hauteur de sac					
o mobiliers (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°15		Bureau mutualisé 1 médecin/infirmière/AS			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	salle de bilan avec lit d'examen	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	pôle santé / infirmerie	Niveau :	RDC		
Liaisons :	vers locaux d'accompagnement				
Particularités d'usage :	en lien direct vers salle attente accès vers WC/douche PMR				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	18 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 3,50 m, prof 5 m pour l'accueil d'un lit/table d'examen				
Effectif permanent :	1 bureau (+ accueil élèves et parents)	Présence public :	oui		
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis espace d'attente		
Orientation :	hors visu direct pour la confidentialité	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, joint isophonique 42dBA sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé		
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	oui		
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre de volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	lave-main		
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o configuration afin de permettre un niveau de confidentialité et une surveillance					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o 2ml placards fermeture à clé					
o mobiliers de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant) prévoir emplacement pour lit ou table d'examen					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°16		Bureau mutualisé 2 médecin/infirmière/AS				
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>						
1. DESCRIPTION						
Fonction du local :	salle de bilan avec lit d'examen	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1			
Pôle :	pôle santé / infirmerie	Niveau :	RDC			
Liaisons :	vers locaux d'accompagnement					
Particularités d'usage :	en lien direct vers salle attente, accès vers WC/douche PMR, accès direct sur l'extérieur pour prise en charge					
2. CONTRAINTES USAGE						
Surface :	18 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m			
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 3,50 m, prof 5 m pour l'accueil d'un lit/table d'examen					
Effectif permanent :	1 bureau (+ accueil élèves et parents)	Présence public :	oui			
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m) + 1 accessoire	Type accès :	accès depuis espace d'attente/extérieur			
Orientation :	hors visu direct pour la confidentialité					
		Eclairage naturel :	oui, avec vue			
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES						
Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/			
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable			
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois			
Menuiseries int. :	âme pleine, joint isophonique 42dBA sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé porte extérieure acier / verre renforcé / selon prescriptions			
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	oui			
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre de volet existante conservée			
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES						
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel			
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	400 lux			
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation			
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)			
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/			
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel			
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation			
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	lave-main			
Alimentation ECS :	oui	Évacuations :	/			
5. GENERALITES						
o configuration afin de permettre un niveau de confidentialité et une surveillance						
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS						
(compris dans le coût d'objectif)						
o 2ml placards fermeture à clé						
o niche pour un frigo sous plan de travail, PC sur plan de travail pour instruments ou équipement						
o mobiliers de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant) prévoir emplacement pour lit ou table d'examen						
(non compris dans le coût d'objectif)						
/						

FICHE ESPACE N°17		Sanitaires Douche PMR pôle santé			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalente aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	sanitaires et douches PMR	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	pôle santé / infirmerie	Niveau :	RDC		
Liaisons :	vers locaux d'accompagnement	Particularités d'usage :	espace douche avec sanitaire, mixte, y compris lieu de change, en lien direct avec un bureau mutualisé		
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	8 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	selon projet	Présence public :	élèves		
Effectif permanent :	1 cabine PMR	Type accès :	accès depuis un bureau		
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Eclairage naturel :	non		
Orientation :	/				
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein	Plafond :	/		
Revêtement mural :	faïence toute hauteur avec réservation pour miroir / panneaux muraux PVC	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1, glissance adaptée	Plinthes :	remontée de plinthe en sol souple		
Menuiseries int. :	panneau bois, âme pleine, huisserie détalonnée, vantail protégé en partie basse	Menuiseries ext. :	/		
Occultation :	non	Protection solaire :	/		
Isolement acoustique :	sans traitement	Manœuvre / quincaill. :	loquets et boutons, ferme-porte		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	réservé pour 1 sèche main, selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel, identique circulations		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	douche, WC et lavabo PMR		
Alimentation ECS :	oui	Évacuations :	siphon de sol		
5. GENERALITES					
o locaux fortement sollicités, exposés au vandalisme et détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements accessibles par tôle inox, ensemble du matériel et équipements devra être encastré, robuste et résistant au vandalisme, sans trappes de visite accessibles					
o les teintes sombres seront évitées					
o les cuvettes de toilettes seront sans lunettes, suspendus, avec bâti réservoir ou chasse directe, les bâts seront robustes, facilement accessibles et les pièces de rechange facilement disponible					
o les commandes sanitaires (robinet, chasses) seront à boutons pousoir et économies en eau, avec un mécanisme robuste					
o intégration accessoires PMR (barres appui en inox, assise amovible robuste et facile d'entretien)					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o les accessoires tels que miroirs, sèches-mains électrique (projection vers le bas), accessoires PMR seront encastrés, résistant à l'humidité et robustes					
o prévoir un emplacement pour zone de change, avec espace d'usage et patères murales					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°18		Lieu d'Art et de Culture			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les réglementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	salle servant de lieu d'exposition	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	salle rattachée au pôle artistique	Niveau :	RDC		
Liaisons :	préau	Particularités d'usage :			
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	58 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m	Présence public :	oui, élèves		
Effectif permanent :	/	Type accès :	préau		
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m)	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
Orientation :	/				
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	vitrage sur préau	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, suspendu, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, avec châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé		
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	mancœuvre de volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
<input type="checkbox"/> les teintes sombres seront proscrites					
<input type="checkbox"/> les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>					
<input type="checkbox"/> 1ml placard fermeture à clé					
<input type="checkbox"/> prévoir des cimaises d'affichage en linéaire suffisant, pas de tableau blanc					
<input type="checkbox"/> prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI, les HP sans le tableau à mobilité verticale					
<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>					
<input type="checkbox"/> haut-parleurs associés judicieusement placés					

FICHE ESPACE N°19		Administration	
<p><i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i></p>			
1. DESCRIPTION			
Fonction du local :	Administration	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2
Pôle :	administration, direction	Niveau :	RDC
Liaisons :	hall, pôle professeurs		
Particularités d'usage :			
2. CONTRAINTES USAGE			
Surface :	187 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :			
Effectif permanent :	1 à 2 agents par bureau	Présence public :	sur rendez-vous
Nombre accès :	2 (1,40m*2,10m) existants	Type accès :	accès depuis le couloir
Orientation :	existant	Eclairage naturel :	oui, avec vue
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES			
Cloisonnement :	existant conservé	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	existant conservé (sauf ponctuellement si nécessaire)	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	VR ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	oui, réglable
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	commande élec., serrure sécurité
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES			
Appareillages élec. :	existant conservé	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	existant conservé	Niveau d'éclairement :	400 lux
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	existant conservé	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	existant conservé	Autres :	/
Chauffage :	existant conservé	Température :	/
Ventilation :	existant conservé	Renouvellement air :	/
Alimentation EFS :	existant conservé	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	existant conservé	Evacuations :	/
5. GENERALITES			
o les teintes sombres seront proscrites			
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS			
(compris dans le coût d'objectif)			
(non compris dans le coût d'objectif)			

FICHE ESPACE N°20**Pôle professeurs**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalente aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	pôle professeurs	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2
Pôle :	locaux des enseignants	Niveau :	RDC
Liaisons :	vers administration		

Particularités d'usage : espace d'échanges, de travail et de détente

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	130 m2	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :			
Effectif permanent :	selon effectif collège >19	Présence public :	sur rendez-vous
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir et extérieur
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	existant conservé (sauf ponctuellement si nécessaire)	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	volets ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	commande électrique

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	existant conservé	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	existant conservé	Niveau d'éclairement :	400 lux
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	existant conservé	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	existant conservé	Autres :	/
Chauffage :	existant conservé	Température :	/
Ventilation :	existant conservé	Renouvellement air :	/
Alimentation EFS :	existant conservé	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	existant conservé	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

- o prévoir une zone d'affichage (cimaises) > 4,0 m

o 1ml placard fermeture à clé

(non compris dans le coût d'objectif)

FICHE ESPACE N°21**Salle banalisée**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalente aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	salle banalisée d'enseignement des disciplines générales (mathématiques, français, langues, histoire-géo...)		
Pôle :	enseignement général	Bâtiment - localisation :	bâtiments 1 et 2
Liaisons :	/	Niveau :	1 et 2
Particularités d'usage :	regroupées		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	60 m ² (53 m2 et 55 m2 bât 2)	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m		
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	oui, élèves
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/
Revêtement mural :	toile de verre sur mur existant conservé et peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium (bât 2)
Occultation :	volets 2 zones ou BSO, couleur claire (bat2)	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	commande électrique (bât 2)

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	400 lux
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>		
o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m		
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI, les HP et le tableau à mobilité verticale		
o prévoir dans chaque salle 1ml placard standard		
o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant). Une partie du mobilier existant sera récupéré		
o 16 tableaux triptyques dont 3 à commande électrique, à mobilité verticale avec VPI (compris dans enveloppe mobilier meublant)		
<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>		
o haut-parleurs associés judicieusement placés		

FICHE ESPACE N°22**Dépôt enseignement général**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage mat. pédag. y compris chariots informatique, disciplines générales
----------------------------	---

Pôle :	enseignement général	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1
---------------	----------------------	----------------------------------	------------

Liaisons :	lien avec circulations	Niveau :	1 et 2
-------------------	------------------------	-----------------	--------

Particularités d'usage :	1 dépôt par niveau / 1 dépôt pour 5 salles banalisées
---------------------------------	---

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	11m ² , 23m ² et 4 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)
------------------	---	------------------------	--------------------

Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur mini env. 1,5 m
------------------------------	--

Effectif permanent :	/	Présence public :	non
-----------------------------	---	--------------------------	-----

Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m) - dimensionné chariots	Type accès :	accès depuis le couloir
-----------------------	--	---------------------	-------------------------

Orientation :	/	Eclairage naturel :	non
----------------------	---	----------------------------	-----

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/
------------------------	--------------------------------------	------------------	---

Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable
---------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------

Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
-------------------------	------------------------	-------------------	----------------------------------

Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/
---------------------------	----------------------------------	---------------------------	---

Occultation :	/	Protection solaire :	/
----------------------	---	-----------------------------	---

Isolation acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	serrure sécurité, ferme-porte
-------------------------------	----------------------	------------------------	-------------------------------

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------

Prises 220 V :	3 PC 16A mini.	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
-----------------------	----------------	-------------------------------	-------------------

Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
-----------------------	---	--------------------------------	----------------------

Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
----------------------	---	--------------------------------	-----

Poste téléphone :	/	Autres :	/
--------------------------	---	-----------------	---

Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
--------------------	----------------------------------	----------------------	-------------------

Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
----------------------	-------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------------

Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
---------------------------	-----	-------------------------------	---

Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/
---------------------------	-----	----------------------	---

5. GENERALITES

o les teintes sombres seront évitées

o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, résistants à l'effraction
--

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)	
-----------------------------------	--

o armoires et étagères, rayonnage en nombre suffisant (compris dans enveloppe mobilier meublant) possibilité de manœuvre aisée	
--	--

(non compris dans le coût d'objectif)	
---------------------------------------	--

FICHE ESPACE N°23		Salle de sciences			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local : salle d'enseignement spécialisée affectée à l'enseignement théorique et pratique des sciences					
Pôle :	pôle sciences	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Liaisons :	lien direct vers labo. sciences	Niveau :	niveau 2		
Particularités d'usage :	salles sciences ph. chimie et SVT regroupées				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	80 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m				
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	élèves		
Nombre accès :	3 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir/depuis le labo.		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis	Menuiseries ext. :	existant conservé		
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolement acoustique :	selon règlementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre de volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	oui, paillasse prof. + 2 points eau élèves	Appareils sanitaires :	1 bac paillasse prof, 2 bacs élèves		
Alimentation ECS :	oui, paillasse prof. depuis ballon ECS labo	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
o salle modulable (travaux en îlots, lignes etc...)					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o 1 paillasse fixe pour élève en fond de salle avec 2 bacs eau (1X 500 x 400 x 300 mm et 1 accessible profondeur 150 mm) et 2 robinets					
o 1 paillasse prof. fixe, avec bac (500 x 400 x 300 mm), 1 robinet mitigeur avec chandelier court, alimenté EF + EC largeur 0,60 m, longueur 3,00 m, revêt. en grès ou résine, avec positionnement du poste informatique, tiroirs et passe-câbles ; bloc prises					
o paillasses mobiles élèves, revêt. grès 4 roulettes avec 4 freins, 30 places dont une réglable en hauteur					
o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m					
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI, les HP et le tableau à mobilité verticale					
o 4 tableaux triptyques dont 2 à commande électrique, à mobilité verticale avec VPI (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o haut-parleurs associés judicieusement placés					

FICHE ESPACE N°24**Salles de collection / Labo**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage mat. pédag. y compris chariots de préparations, disciplines générales		
----------------------------	--	--	--

Pôle :	pôle sciences	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1
---------------	---------------	----------------------------------	------------

Liaisons :	lien avec circulations et direct vers scienc.	Niveau :	niveau 2
-------------------	---	-----------------	----------

Particularités d'usage :	1 salle de collection mutualisée pour l'ensemble du pôle scientifique
---------------------------------	---

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	45 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
------------------	-------------------	------------------------	---------------------------------

Forme et dimensions :	rectangulaire
------------------------------	---------------

Effectif permanent :	/	Présence public :	non
-----------------------------	---	--------------------------	-----

Nombre accès :	3 (0,93m*2,10m) - dimensionné chariots	Type accès :	accès depuis le couloir/depuis les salles
-----------------------	--	---------------------	---

Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui
----------------------	---	----------------------------	-----

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/
------------------------	--------------------------------------	------------------	---

Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
---------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------

Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
-------------------------	------------------------	-------------------	----------------------------------

Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	existant conservé
---------------------------	----------------------------------	---------------------------	-------------------

Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades
----------------------	-------------------	-----------------------------	------------------------

Isolation acoustique :	selon règlementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre de volet existante conservée
-------------------------------	----------------------	--------------------------------	---------------------------------------

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------

Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux
-----------------------	-----------------------	-------------------------------	---------

Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
-----------------------	---	--------------------------------	----------------------

Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
----------------------	-----------------------	--------------------------------	-------------------------

Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/
--------------------------	-----------------------	-----------------	---

Chaufrage :	panneaux rayonnants	Température :	selon réf. - considéré comme bureau
--------------------	---------------------	----------------------	-------------------------------------

Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
----------------------	-------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------------

Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	évier, bac pour lavage matériel
---------------------------	-----	-------------------------------	---------------------------------

Alimentation ECS :	oui, depuis ballon ECS élec. local	Evacuations :	raccord lave vaisselle
---------------------------	------------------------------------	----------------------	------------------------

5. GENERALITES

o les teintes sombres seront évitées

o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, résistants à l'effraction
--

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

<u>(compris dans le coût d'objectif)</u>		
--	--	--

o paillasse de préparation lg de 2,40 ml mini avec ECS + EF + 5 PC 16A+T 220V avec bac (500 x 400 x 300 mm), 1 robinet mitigeur		
---	--	--

o prévoir une zone d'affichage des consignes de sécurité		
--	--	--

o 20ml placard de rangement, étagères, serrures, disposition permettant manœuvre aisée, yc rangement des chariots.		
--	--	--

o armoire ventilée autonome avec filtration intégrée, 3/4 compartiments		
---	--	--

<u>(non compris dans le coût d'objectif)</u>		
--	--	--

o armoires et étagères, rayonnage supplémentaires		
---	--	--

o électroménager ou autres équipements techniques		
---	--	--

FICHE ESPACE N°25		Salle informatique			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	salle d'enseignement spécialisée affectée à l'informatique	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1		
Pôle :	pôle informatique	Niveau :	niveau 2		
Liaisons :	dépôt informatique	Présence public :	élèves		
Particularités d'usage :	à proximité du pôle enseignement général et technologie	Type accès :	accès depuis le couloir		
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	80 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m				
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Plafond :	/		
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m)	Présence public :	élèves		
Orientation :	/	Type accès :	accès depuis le couloir		
		Eclairage naturel :	oui		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	existant conservé		
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre volet existante conservée		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	oui (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	coupure centrale		
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o les postes informatiques élèves seront répartis en lignes avec sorties murales et cheminement dans mobilier ou boîtes de sols (voir plan d'aménagement type)					
o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m					
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI, les HP et le tableau à mobilité verticale					
o 1 paillasse prof. Fixe, largeur 0,60 m, longueur 2,00 m, avec positionnement du poste info, tiroirs et passe-câbles, en fond de salle					
o plans de travail pour aménagement en ligne, fixé au sol, avec chemins de câbles et passe-câbles					
o tableau triptyque à commande électrique, à mobilité verticale avec VPI (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant).					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o haut-parleurs associés judicieusement placés					

FICHE ESPACE N°26**Dépôt informatique**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage mat. Informatique yc espace atelier / espace de travail maintenance		
Pôle :	pôle informatique	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1
Liaisons :	salle informatique	Niveau :	niveau 2
Particularités d'usage :	à proximité du pôle enseignement informatique		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	23 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur mini env. 3,50 m		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m) - dimensionné chariots	Type accès :	accès depuis le couloir
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	existant conservé
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolation acoustique :	selon règlementation	Manœuvre / quincaill. :	manœuvre volet existante conservée

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront évitées
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, résistants à l'effraction

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o 2ml placard standard, disposition permettant manœuvre aisée, rangement du chariot mobile		
o mobiliers de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant)		
(non compris dans le coût d'objectif)		
o armoires et étagères, rayonnage supplémentaires		

FICHE ESPACE N°27**Salle Arts Plastiques**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	salle d'enseignement spécialisée affectée à l'enseignement théorique et pratique des arts plastiques		
Pôle :	pôle artistique	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2
Liaisons :	liaison avec dépôt	Niveau :	niveau 1
Particularités d'usage :	à proximité salle mutualisée		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	102 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m		
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	élèves
Nombre accès :	3 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis circulation
Orientation :	existant	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein idem salle bana.	Plafond :	/
Revêtement mural :	toile de verre sur mur existant conservé et peinture lessivable à l'eau / crédence auges	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	volets 2 zones ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolation acoustique :	selon règlementation	Manœuvre / quincaill. :	commande électrique

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	400 lux
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	luminaires à intensité variable sur zone
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	4 bacs simples dont 1 bac PMR
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront évitées
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

- o salle prévue pour les activités variées telles que : poterie, modelage, sculpture, cinéma, photographie, dessin, peinture
- o prévoir des zones d'affichage et d'exposition des travaux d'élèves, en nombre suffisant
- o plan de travail salle équipé de bacs 500 x 400 x 300 avec crédence carrelée ou équivalent, dont 1 PMR
- o 5ml meuble bas avec tablettes
- o plan de travail en fond de salle destiné aux arts du numériques dont 1 PMR équipé de 6 prises informatiques, compris passe-câbles
- o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI, les HP et le tableau à mobilité verticale
- o tableau triptyque à commande électrique, à mobilité verticale avec VPI (compris dans enveloppe mobilier meublant)
- o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant)

(non compris dans le coût d'objectif)

- o haut-parleurs associés judicieusement placés

FICHE ESPACE N°28		Salle Musique			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	salle d'enseignement spécialisée affectée à l'enseignement théorique et pratique de la musique				
Pôle :	pôle artistique	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2		
Liaisons :	liaison avec régie/dépôt et circulation	Niveau :	niveau 1		
Particularités d'usage :	en lien direct avec salle de régie, cloison partiellement vitrée, isolée des autres pôles				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	84 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m				
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	élèves		
Nombre accès :	3 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis circulation		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, vitrée demi-hauteur vers salle régie	Plafond :	/		
Revêtement mural :	toile de verre sur mur existant conservé et peinture NF env. lessivable à l'eau, revêtement qualité acoustique selon étude acoustique	Faux plafond :	acoustique, démontable, selon étude acoustique		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1 / traitement acoust.	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium		
Occultation :	volets 2 zones ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	sur toutes les façades		
Isolement acoustique :	>52dB/locaux . > 50 dB/circulations	Manœuvre / quincaill. :	électrique		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	oui (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	équipement audio selon étude acoust.		
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront évitées					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o aménagement adapté à l'action de percevoir et produire, aménagement flexible, possibilité de créer plusieurs espaces d'évolution					
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI et le tableau à mobilité verticale					
o prévoir une zone d'affichage					
o 1ml placard standard					
o amplificateur de son avec haut-parleurs spécifique, selon étude acoustique					
o précablage des locaux pour permettre la mise en place d'une régie mobile, hauts-parleurs, lien avec dépôt					
o soin particulier apporté au traitement acoustique (isolation par rapport aux autres locaux et qualité d'usage)					
o tableau triptyque à commande électrique, à mobilité verticale avec VPI (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
o chaises à tablettes élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant).					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o matériel vidéo, dispositif de régie, table de mixage, piano numérique etc... uniquement les câblages et fourreaux sont à prévoir					

FICHE ESPACE N°29**Salle mutualisée**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	salle banalisée d'enseignement des disciplines générales, artistiques, pouvant servir de lieu d'exposition		
Pôle :	pôle artistique	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2
Liaisons :	circulation vers dépôt art pla et vers régie musique	Niveau :	niveau 1
Particularités d'usage :	centrale dans le pôle artistique		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	53 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur env. 7,00m		
Effectif permanent :	30 élèves + 1 enseignant	Présence public :	élèves
Nombre accès :	4 (0,93m*2,10m)	Type accès :	2 sur circulation
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	/
Revêtement mural :	toile de verre sur mur conservé et peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	volets 2 zones ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolation acoustique :	selon réglementation	Maneuvre / quincaill. :	électrique

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	400 lux
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/
Chauffage :	panneaux rayonnants	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o prévoir des cimaises d'affichage en linéaire suffisant, pas de tableau blanc		
o prévoir 1ml placard standard		
o prévoir les câblages et fourreaux pour le VPI, les HP sans le tableau à mobilité verticale		
o mobilier scolaire élèves et enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant)		
(non compris dans le coût d'objectif)		
o VPI		
o haut-parleurs associés judicieusement placés		

FICHE ESPACE N°30**Dépôt arts plastiques**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les réglementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage mat. pédag. y compris chariots informatique, disciplines arts plastiques		
Pôle :	pôle artistique	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2
Liaisons :	salle art pla / circulation vers salle mutuali	Niveau :	niveau 1
Particularités d'usage :	proximité de la salle mutualisée		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	20 m ²	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur mini env. 1,5 m		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m) - dimensionné chariots	Type accès :	accès direct depuis salle arts plastiques et circulation
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/
Occultation :	/	Protection solaire :	/
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	serrure sécurité, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	point EF et EC
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront évitées
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, résistants à l'effraction

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

- o 1ml placard standard
- o armoires et étagères, rayonnage en nombre suffisant (compris dans enveloppe mobilier meublant)

(non compris dans le coût d'objectif)

/

FICHE ESPACE N°31**Salle d'audition Régie - dépôt musique**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage mat. pédag. y compris chariots informatique, instruments de musiques		
Pôle :	pôle artistique	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2
Liaisons :	salle musique / salle mutualisée	Niveau :	niveau : 1
Particularités d'usage :	lien direct avec salle de musique,cloison partiellement vitrée et avec circulation vers la salle mutualisée		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	20 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur mini env. 1,5 m		
Effectif permanent :	/	Présence public :	oui
Nombre accès :	2 (0,93m*2,10m) - dimensionné chariots	Type accès :	accès depuis salle de musique et circulation
Orientation :	/	Eclairage naturel :	optionnel

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, vitrée demi-hauteur vers salle musi	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	suspendu, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	(option) aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	/	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	serrure sécurité, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront évitées
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, résistants à l'effraction

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
1 ml placard standard		
o armoires et étagères, rayonnage en nombre suffisant (compris dans enveloppe mobilier meublant)		
(non compris dans le coût d'objectif)		
o matériel vidéo, dispositif de régie... prévoir uniquement les câblages et fourreaux sont à prévoir		

FICHE ESPACE N°32		Hall demi-pension			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	espaces d'entrée et d'attente avant d'accéder au self	Bâtiment - localisation :	demi-pension		
Pôle :	collège	Niveau :	RDC		
Liaisons :	extérieur				
Particularités d'usage :	/				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	68 m2	Hauteur libre :	> 2,80m sous FP (idem existant)		
Forme et dimensions :	rectangulaire, avec SAS thermique				
Effectif permanent :	suivant règlementation incendie	Présence public :	oui		
Nombre accès :	suivant règlementation incendie	Type accès :	accès larges		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein selon prescriptions	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau, protection adaptée aux frottements sur une hauteur de 0,8 m à 1,4 m	Faux plafond :	acoustique, démontable - selon étude acoustique		
Revêtement sol :	grès cérame, tapis de propreté non encastré, affleurants	Plinthes :	grès cérame		
Menuiseries int. :	oculus dans les portes de recouplement selon règlementation	Menuiseries ext. :	Menuiseries alu et portes acier / verre renforcé / selon prescriptions		
Occultation :	non	Protection solaire :	intégrée sur les baies vitrées		
Isolement acoustique :	selon règlementation	Quincaillerie :	potelets pour butées avec maitien en position ouvert, loquets et boutons, serrure sécurité		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	oui		
Poste téléphone :	/	Autres :	sonorisation (interclasse, PPMS, sirène), écran d'information		
Chauffage :	/ espace non chauffé	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o locaux fortement sollicités, exposés au vandalisme et détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements accessibles, ensemble du matériel et équipements encastré, robuste et résistant au vandalisme, sans trappes de visite accessibles					
o les teintes sombres seront proscribes					
o signalétique adaptée y compris signalétique incendie murale					
o les matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, lisses et facile d'entretien					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o les équipements relatifs à la protection contre l'incendie (signalétique, extincteurs...) seront judicieusement intégrés et protégés afin de limiter le vandalisme tout en facilitant une potentielle intervention de lutte					
o les portes de recouplements CF seront asservies au SSI par des ventouses le tout noyé dans une niche (l'asservissement dans les charnières est proscrit)					
o 6 vaques lave-mains, céramique sur paillasse béton carrelée. Robinetterie temporisée à poussoir.					
Équipement de distribution de savon et de papier					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o tapis de propreté non encastré					

FICHE ESPACE N°33**Réfectoires élèves**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	réfectoire élèves		
Pôle :	demi-pension	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension
Liaisons :	/	Niveau :	RDC
Particularités d'usage :	espace en lien direct avec le self et terrasse, mais également zone de tri et dépose plateau		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	262 m2	Hauteur libre :	> 3,00 m (sous FP)
Forme et dimensions :	existant		
Effectif permanent :	selon usage de la salle, effectif max > 100	Présence public :	élèves
Nombre accès :	2 (1,46m*2,10m) intérieur + évacuations vers l'extérieur	Type accès :	accès depuis l'espace self, circulation salle polyvalente, terrasse extérieure
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	selon projet
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	selon projet
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, oculus dans les portes	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	volets 2 zones ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	commande électrique

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	/	Autres :	sonnerie
Chauffage :	panneaux rayonnants à privilégier selon conclusions étude structurelle sur possibilité de fixation plancher haut	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	fontaine à eau
Alimentation ECS :	non	Évacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o prévoir une zone d'affichage > 4,0 m		
o soin particulier sur le traitement acoustique		
o emplacement et raccordement pour un bar à salade, à soupe ou autre équipement en libre service		
o emplacement pour la table de tri et la dépose des plateaux		
(non compris dans le coût d'objectif)		
o bar en libre service, table de tri		
o mobilier (le mobilier existant sera récupéré)		

FICHE ESPACE N°34**Réfectoire professeurs**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	réfectoire professeurs	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension
Pôle :	demi-pension	Niveau :	RDC
Liaisons :	/		
Particularités d'usage :	/		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	35 m2	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)
Forme et dimensions :	existant		
Effectif permanent :	selon usage, effectif max 19 personnes	Présence public :	enseignants
Nombre accès :	1	Type accès :	accès depuis l'espace self
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, sans vitrage sur circul	Plafond :	selon projet
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	selon projet
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, sans châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	volets ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	commande électrique

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	/	Autres :	sonnerie
Chauffage :	panneaux rayonnants à privilégier	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	fontaine à eau
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o prévoir une zone d'affichage		
o soin particulier sur le traitement acoustique		
o mobilier enseignants (compris dans enveloppe mobilier meublant)		
(non compris dans le coût d'objectif)		
/		

FICHE ESPACE N°35		Vestiaires skis			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	vestiaires élèves pratiquant l'activité skis	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension		
Pôle :	locaux sportifs	Niveau :	RDC		
Liaisons :					
Particularités d'usage :	espace de change et de rangement des effets personnels				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	30 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	rectangulaire sans recoins				
Effectif permanent :	30 élèves	Présence public :	oui		
Nombre accès :	2 (0,93x2,10m)	Type accès :	accès depuis l'extérieur et depuis pôle agents		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	oui		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	grès cérame, nettoyage joints facile, forme de pente adaptée	Plinthes :	carrelées à gorge		
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium ; porte extérieure : acier / verre renforcé / selon prescriptions		
Occultation :	oui	Protection solaire :	/		
Isolement acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	loquets et boutons, ferme-porte		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront évitées					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o emplacement pour les casiers à l'entrée du vestiaire et des bancs					
o mobilier (casiers bois, bancs) compris dans enveloppe mobilier meublant					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°36		local UNSS			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	accueil des élèves pratiquant les activités sportives extrascolaires	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2		
Pôle :	locaux d'accueil	Niveau :	RDC		
Liaisons :	hall	Particularités d'usage :			
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	12 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	rectangulaire	Présence public :	élèves		
Effectif permanent :	1 bureau	Type accès :	accès depuis hall		
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Eclairage naturel :	indirect sur hall		
Orientation :	hall	Plafond :	/		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein, avec vitrage sur circul	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Menuiseries int. :	/		
Menuiseries ext. :	âme pleine, sans imposte,	Protection solaire :	/		
Occultation :	/	Maneuvre / quincaill. :	commande élec., serrure sécurité		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o configuration afin de permettre un niveau de confidentialité et une surveillance					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o prévoir 1ml placard standard					
o mobilier de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o petit rangement					

FICHE ESPACE N°37		local VTT																	
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>																			
1. DESCRIPTION																			
<table border="1"> <tr> <td>Fonction du local :</td><td colspan="3">stockage vélos destinés aux activités sportives</td></tr> <tr> <td>Pôle :</td><td>locaux sportifs</td><td>Bâtiment - localisation :</td><td>bâtiment 2</td></tr> <tr> <td>Liaisons :</td><td>hall</td><td>Niveau :</td><td>RDC</td></tr> <tr> <td>Particularités d'usage :</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				Fonction du local :	stockage vélos destinés aux activités sportives			Pôle :	locaux sportifs	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2	Liaisons :	hall	Niveau :	RDC	Particularités d'usage :			
Fonction du local :	stockage vélos destinés aux activités sportives																		
Pôle :	locaux sportifs	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2																
Liaisons :	hall	Niveau :	RDC																
Particularités d'usage :																			
2. CONTRAINTES USAGE																			
Surface :	32 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m																
Forme et dimensions :	rectangulaire																		
Effectif permanent :	/	Présence public :	oui																
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis hall																
Orientation :	hall	Eclairage naturel :	zénithal																
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES																			
Cloisonnement :	plein	Plafond :	/																
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable																
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois																
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/																
Occultation :	/	Protection solaire :	/																
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	serrure sécurité																
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES																			
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel																
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	selon référentiel																
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation																
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	oui																
Poste téléphone :	/	Autres :	/																
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel																
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation																
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/																
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/																
5. GENERALITES																			
/																			
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS																			
(compris dans le coût d'objectif)																			
o prévoir racks pour une quinzaine de vélos																			
(non compris dans le coût d'objectif)																			
/																			

FICHE ESPACE N°38**Sanitaires PMR salle polyvalente**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	sanitaires PMR	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2
Pôle :	salle polyvalente	Niveau :	RDC
Liaisons :	Circulation		
Particularités d'usage :	sanitaire PMR accessible aux personnels, enseignants, et publics extérieurs		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	12 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)
Forme et dimensions :	rectangulaire sans coins		
Effectif permanent :	1 cabine PMR	Présence public :	oui
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Type accès :	accès depuis circulation
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein	Plafond :	équipements en saillie solidement fixés
Revêtement mural :	faïence hauteur mini 1,60m avec réservation pour miroir	Faux plafond :	démontable, résistant à l'humidité
Revêtement sol :	grès cérame, nettoyage joints facile, forme de pente adaptée	Plinthes :	carrelées à gorge
Menuiseries int. :	panneau bois, âme pleine, huisserie détalonnée, vantail protégé en partie basse	Menuiseries ext. :	/
Occultation :	non	Protection solaire :	/
Isolement acoustique :	sans traitement	Quincaillerie :	loquets et boutons, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	réservé pour 1 sèche main, selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel, identique circulations
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	WC et lavabo PMR
Alimentation ECS :	oui	Évacuations :	/

5. GENERALITES

- o locaux fortement sollicités, exposés au détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements accessibles par tôle inox, ensemble du matériel et équipements devra être encastré, robuste et résistant
- o les teintes sombres seront évitées
- o les appareillages sanitaires seront de type suspendu, les mécanismes intégrés derrière les cloisons facilement accessibles
- o Vasque lave-mains céramique sur paillasse béton carrelé. Robinetterie temporisée eau mitigée à pousoir
- o Sèche-mains électriques. Equipement de distribution de savon et de papier
- o les commandes sanitaires (robinet, chasses) seront à boutons pousoir et économies en eau, avec un mécanisme robuste
- o intégration accessoires PMR (barres appui en inox)

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o les accessoires tels que miroirs, sèches-mains électrique (projection vers le bas), accessoires PMR seront encastrés, résistant à l'humidité et robustes		
(non compris dans le coût d'objectif)		

FICHE ESPACE N°39		Sanitaires PMR étages																	
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux</i>																			
1. DESCRIPTION																			
<table border="1"> <tr> <td>Fonction du local :</td><td>sanitaires PMR</td><td>Bâtiment - localisation :</td><td>bâtiment 1, 2</td></tr> <tr> <td>Pôle :</td><td>collège</td><td>Niveau :</td><td>RDC, 1 et 2</td></tr> <tr> <td>Liaisons :</td><td>circulation</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Particularités d'usage :</td><td colspan="3" rowspan="2">sanitaire PMR accessible aux personnels, enseignants, et publics extérieurs</td></tr> </table>				Fonction du local :	sanitaires PMR	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1, 2	Pôle :	collège	Niveau :	RDC, 1 et 2	Liaisons :	circulation			Particularités d'usage :	sanitaire PMR accessible aux personnels, enseignants, et publics extérieurs		
Fonction du local :	sanitaires PMR	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1, 2																
Pôle :	collège	Niveau :	RDC, 1 et 2																
Liaisons :	circulation																		
Particularités d'usage :	sanitaire PMR accessible aux personnels, enseignants, et publics extérieurs																		
2. CONTRAINTES USAGE																			
Surface :	12 m ² (2 cabines PMR) 23 m ² (2 cabines standards + 2 cabines PMR)	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)																
Forme et dimensions :	rectangulaire sans coins																		
Effectif permanent :	1 cabine PMR	Présence public :	oui																
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Type accès :	accès depuis circulation																
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non																
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES																			
Cloisonnement :	plein	Plafond :	équipements en saillie solidement fixés																
Revêtement mural :	faience hauteur mini 1,60m avec réservation pour miroir	Faux plafond :	démontable, résistant à l'humidité																
Revêtement sol :	grès cérame, nettoyage joints facile, forme de pente adaptée	Plinthes :	carrelées à gorge																
Menuiseries int. :	panneau bois, âme pleine, huisserie détalonnée, vantail protégé en partie basse	Menuiseries ext. :	/																
Occultation :	non	Protection solaire :	/																
Isolement acoustique :	sans traitement	Quincaillerie :	loquets et boutons, ferme-porte																
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES																			
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel																
Prises 220 V :	réservé pour 1 sèche main, selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel																
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation																
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non																
Poste téléphone :	/	Autres :	/																
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel, identique circulations																
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation																
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	WC et lavabo PMR																
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	/																
5. GENERALITES																			
o locaux fortement sollicités, exposés au détériorations : prévoir des protections de tous les organes ou équipements accessibles par tôle inox, ensemble du matériel et équipements devra être encastré, robuste et résistant																			
o les teintes sombres seront évitées																			
o les appareillages sanitaires seront de type suspendu, les mécanismes intégrés derrière les cloisons facilement accessibles																			
o Vasque lave-mains céramique sur paillasse béton carrelé. Robinetterie temporisée eau mitigée à poussoir																			
o Sèche-mains électriques. Equipement de distribution de savon et de papier																			
o les commandes sanitaires (robinet, chasses) seront à boutons poussoir et économies en eau, avec un mécanisme robuste																			
o intégration accessoires PMR (barres appui en inox)																			
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS																			
(compris dans le coût d'objectif)																			
o les accessoires tels que miroirs, sèches-mains électrique (projection vers le bas), accessoires PMR seront encastrés, résistant à l'humidité et robustes																			
(non compris dans le coût d'objectif)																			

FICHE ESPACE N°40**Bureau ATC**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	bureau des agents techniques	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension
Pôle :	locaux de maintenance	Niveau :	RDC
Liaisons :	sur circulation, local pause agents		
Particularités d'usage :	à proximité de la salle de pause		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	9 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m
Forme et dimensions :	rectangulaire		
Effectif permanent :	1 bureau	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis circulation
Orientation :	voirie accès vers cour	Eclairage naturel :	oui, avec vue

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C1	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, possibilité châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	VR ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	oui, réglable pour visibilité sur cour
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	commande élec., serrure sécurité

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o configuration afin de permettre un niveau de confidentialité et une surveillance

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

- o prévoir 1ml placard standard

o mobilier de bureaux (compris dans enveloppe mobilier meublant)

(non compris dans le coût d'objectif)

- o petit rangement

FICHE ESPACE N°41		Salle de pause des agents			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	salle de pause des agents	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension		
Pôle :	locaux de maintenance	Niveau :	RDC		
Liaisons :	vers circulation, vers bureau ATC	Particularités d'usage :	salle de détente avec point kitchenette, mutualisée avec agents de la demi-pension		
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	14 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	rectangulaire	Présence public :	non		
Effectif permanent :	3 à 7 personnes	Type accès :	accès depuis circulation		
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Eclairage naturel :	oui, avec vue		
Orientation :	voyerie accès vers cour				
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein	Plafond :	/		
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois		
Menuiseries int. :	âme pleine, sans imposte, possibilité châssis latéral fixe vitré	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium		
Occultation :	VR ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	oui, réglable pour visibilité sur cour		
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	commande élec., serrure sécurité		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non (selon emplacement)		
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	évier, kitchenette		
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront proscrites					
o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o 2ml meuble kitchenette menuisé avec évier, égouttoir, intégration frigo et micro-onde (électroménager hors opération), placards					
o mobilier (compris dans enveloppe mobilier meublant)					
(non compris dans le coût d'objectif)					
o électroménager					

FICHE ESPACE N°42		Sanitaires agents			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	sanitaires pour les agents techniques	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension		
Pôle :	locaux de maintenance	Niveau :	RDC		
Liaisons :	dégagement				
Particularités d'usage :					
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	8m2	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	rectangulaire sans coins				
Effectif permanent :	1 WC + 1 WC PMR	Présence public :	non		
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Type accès :	accès depuis circulation		
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein	Plafond :	/		
Revêtement mural :	faïence toute hauteur	Faux plafond :	démontable, résistant à l'humidité		
Revêtement sol :	grès cérame, nettoyage joints facile, forme de pente adaptée	Plinthes :	carrelées à gorge		
Menuiseries int. :	panneau bois, âme pleine, huisserie détalonnée	Menuiseries ext. :	/		
Occultation :	non	Protection solaire :	/		
Isolement acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	loquets et boutons, pivots hélicoïdaux		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation		
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	WC, lavabo - 1 PMR		
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o locaux fortement sollicités, ensemble du matériel et équipements devra être encastré					
o les teintes sombres seront évitées					
o les cuvettes de toilettes seront avec lunettes, suspendus, avec bâti réservoir ou chasse directe, les bâts seront robustes, facilement accessibles et les pièces de rechange facilement disponible					
o les commandes sanitaires (robinet, chasses) seront à boutons pousoir et économies en eau, avec un mécanisme robuste					
o intégration accessoires PMR (barres appui en inox)					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o les accessoires tels que miroirs, sèches-mains électrique (projection vers le bas), accessoires PMR seront encastrés, résistant à l'humidité et robustes					
o distributeur de papier WC					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°43		Vestiaires agents			
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>					
1. DESCRIPTION					
Fonction du local :	vestiaires des agents techniques	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension		
Pôle :	locaux de maintenance	Niveau :	RDC		
Liaisons :	douches et sanitaires, salle de pause	Type accès :	accès depuis circulation et direct vers douches		
Particularités d'usage :	espace de change et de rangement des effets personnels avant l'accès aux espaces douches				
2. CONTRAINTES USAGE					
Surface :	12 m ² (compris espace douche)	Hauteur libre :	> 2,65 m		
Forme et dimensions :	rectangulaire sans recoins	Présence public :	non		
Effectif permanent :	2 à 5 agents	Type accès :	accès depuis circulation et direct vers douches		
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Eclairage naturel :	non		
Orientation :	/	Quincaillerie :	loquets et boutons, ferme-porte		
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES					
Cloisonnement :	plein	Plafond :	/		
Revêtement mural :	faïence toute hauteur	Faux plafond :	acoustique, démontable		
Revêtement sol :	grès cérame, nettoyage joints facile, forme de pente adaptée	Plinthes :	carrelées à gorge		
Menuiseries int. :	âme pleine, portes vers douche : panneaux stratifiés compacts	Menuiseries ext. :	/		
Occultation :	non	Protection solaire :	/		
Isolement acoustique :	selon règlementation	Quincaillerie :	loquets et boutons, ferme-porte		
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES					
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel		
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel		
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation		
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non		
Poste téléphone :	/	Autres :	/		
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel		
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation		
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/		
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/		
5. GENERALITES					
o les teintes sombres seront évitées					
o intégration accessoires PMR (barres appui en inox)					
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS					
(compris dans le coût d'objectif)					
o emplacement pour les casiers à l'entrée du vestiaire et des bancs					
o mobilier (casiers, bancs) compris dans enveloppe mobilier meublant					
(non compris dans le coût d'objectif)					
/					

FICHE ESPACE N°44**Douches agents**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	douches pour les agents techniques		
Pôle :	locaux de maintenance	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension
Liaisons :	vers vestiaires agents	Niveau :	RDC
Particularités d'usage :	espace de douches, en lien direct avec l'espace vestiaire		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	(compris dans vestiaires agents)	Hauteur libre :	> 2,65 m
Forme et dimensions :	rectangulaire sans coins		
Effectif permanent :	vest. 1 : 1 cabine douche ; vest.2 : 1 cabine douche PMR	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Type accès :	accès depuis les vestiaires
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein	Plafond :	/
Revêtement mural :	faïence toute hauteur	Faux plafond :	démontable, résistant à l'humidité
Revêtement sol :	grès cérame, nettoyage joints facile, forme de pente adaptée	Plinthes :	carrelées à gorge
Menuiseries int. :	panneaux stratifiés compacts	Menuiseries ext. :	/
Occultation :	non	Protection solaire :	/
Isolement acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	loquets et boutons, pivots hélicoïdaux

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	lavabo, douches - 1 PMR, ballon ECS
Alimentation ECS :	oui	Évacuations :	siphon de sol

5. GENERALITES

- o locaux fortement sollicités, ensemble du matériel et équipements devra être encastré
- o les teintes sombres seront évitées
- o intégration accessoires PMR (barres appui en inox)

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

- o les accessoires tels que miroirs, sèches-mains électrique (projection vers le bas), accessoires PMR seront encastrés, résistant à l'humidité et robustes

o distributeur de papier WC

(non compris dans le coût d'objectif)

/

FICHE ESPACE N°45**Buanderie**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	local ménage		
Pôle :	pôle agents	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1, 2, demi-pension
Liaisons :	circulation	Niveau :	RDC
Particularités d'usage :	local dédié à la lessive des vêtements de travail des ATC		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	8 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)
Forme et dimensions :	rectangulaire sans coins		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Type accès :	accès depuis les circulations
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable, résistant à l'humidité
Revêtement sol :	grès cérame, nettoyage joints facile	Plinthes :	PVC renforcé ou remontée sol souple
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé, détalonné et protégé en partie basse	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	VR ou BSO, couleurs claires	Protection solaire :	oui, réglable
Isolation acoustique :	sans traitement	Quincaillerie :	commande élec., serrure sécurité, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	3 PC16A de confort	Niveau d'éclairage :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	attentes lave-linge, sèche-linge
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	lave-linge

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront évitées

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

o armoires et étagères, rayonnage en nombre suffisant (compris dans enveloppe mobilier meublant)

(non compris dans le coût d'objectif)

/

FICHE ESPACE N°46**Atelier factotum**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	atelier des agents techniques	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension
Pôle :	locaux de maintenance	Niveau :	niveau -1
Liaisons :	vers réserves, local skis et extérieur	Présence public :	non
Particularités d'usage :	travaux en régie, maintenance, rangement matériel et outillage		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	74 m ²	Hauteur libre :	existant
Forme et dimensions :	selon projet	Faux plafond :	/
Effectif permanent :	2 personnes	Plinthes :	sans
Nombre accès :	2 (1,40m*2,10m) avec semi-fixe	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Orientation :	/	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	/

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, maçonnerie	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	/
Revêtement sol :	dalle béton brut	Plinthes :	sans
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	aluminium/bois ou aluminium
Occultation :	/	Protection solaire :	sur toutes les façades
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	/

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	oui	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	arrêt d'urgence
Chauffage :	existant conservé	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	auge simple, robinet puisard
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	siphon de sol

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o emplacement à réserver pour plans de travail et armoires, étagères de rangements		
(non compris dans le coût d'objectif)		
o établis, armoires, rayonnages etc...		

FICHE ESPACE N°47**Local ménage**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	local ménage		
Pôle :	collège	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1, 2, demi-pension
Liaisons :	circulations	Niveau :	0,1,2
Particularités d'usage : local dédié au ménage et stockage de produit et de matériel pour le nettoyage			

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	11 et 4 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)
Forme et dimensions :	rectangulaire sans recoins		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (0,93x2,10m)	Type accès :	accès depuis les circulations
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	PVC renforcé ou remontée sol souple
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé, détalonné et protégé en partie basse	Menuiseries ext. :	existant conservé
Occultation :	existant conservé	Protection solaire :	non
Isolation acoustique :	sans traitement	Quincaillerie :	boutons, serrure sécurité, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	2 PC16A de confort	Niveau d'éclairage :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon règlementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	ballon ECS local
Chauffage :	à optimiser selon études fluides	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et règlementation	Renouvellement air :	selon référentiel et règlementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	dévidoir avec grille Vidoir profond + porte-seau et dosseret, avec eau chaude et froide sanitaire
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	siphon de sol inox pour autolaveuse

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront évitées

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

o armoires et étagères, rayonnage en nombre suffisant (compris dans enveloppe mobilier meublant)

(non compris dans le coût d'objectif)

/

FICHE ESPACE N°48**Stock ménage**

*Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue.
Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux*

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage produits d'entretien		
Pôle :	collège	Bâtiment - localisation :	bâtiment 1
Liaisons :	dégagement	Niveau :	niveau 2
Particularités d'usage :		stockage de produits, principalement liquides, nécessitant une ventilation du local	

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	4 m ²	Hauteur libre :	> 2,65 m
Forme et dimensions :	rectangulaire		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (0,90m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, maçonnerie	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	PVC renforcé ou remontée sol souple
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/
Occultation :	/	Protection solaire :	/
Isolation acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	serrure sécurité, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	1 PC16A	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	selon étude	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

- o les teintes sombres seront proscrites
- o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

o bacs de rétention, armoires et étagères, rayonnage en nombre suffisant (compris dans enveloppe mobilier meublant)

(non compris dans le coût d'objectif)

/

FICHE ESPACE N°49**Local rangement - Réserve mobilier**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	stockage mobilier		
Pôle :	locaux de maintenance	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension
Liaisons :	atelier factotum	Niveau :	niveau -1
Particularités d'usage :	stockage de mobilier, manœuvre avec chariot éventuellement tire-palette		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	51 m ²	Hauteur libre :	existant
Forme et dimensions :	rectangulaire		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1 (1,40m*2,10m) avec semi-fixe	Type accès :	accès depuis le couloir
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, maçonnerie	Plafond :	/
Revêtement mural :	/	Faux plafond :	/
Revêtement sol :	dalle béton brut	Plinthes :	sans
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/
Occultation :	/	Protection solaire :	/
Isolation acoustique :	selon réglementation	Quincaillerie :	serrure sécurité, ferme-porte

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	3 PC16A	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	/	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	/	Autres :	/
Chauffage :	/	Température :	/
Ventilation :	/	Renouvellement air :	/
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/

5. GENERALITES

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
o mise en conformité incendie		
(non compris dans le coût d'objectif)		
/		

FICHE ESPACE N°50**TGBT - Locaux techniques électricité**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	Tableau Général Basse tension / tableaux divisionnaires		
Pôle :	/	Bâtiment - localisation :	TGBT : bâtiment demi-pension - tableaux divisionnaires : ensemble des bâtiments
Liaisons :	TGBT : extérieur tableaux divisionnaires : dégagements	Niveau :	niv -1, 0, 1, 2
Particularités d'usage :	/		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	TGBT : 6 m ² , tableaux div : 0,5m ²	Hauteur libre :	existant
Forme et dimensions :	existant		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1	Type accès :	dégagements ou accès extérieur
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein	Plafond :	/
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	TGBT : pas de faux-plafond ; tableaux divisionnaires : démontable
Revêtement sol :	TGBT : dalle béton brut ; tableaux divisionnaires : sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	/
Menuiseries int. :	/	Menuiseries ext. :	TGBT : métallique
Occultation :	/	Protection solaire :	/
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	/

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairage :	selon référentiel
Prises 380 V :	oui	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	arrêt d'urgence
Chaudrage :	/	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	/
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	/

5. GENERALITES

/

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)		
selon études de la maîtrise d'œuvre		
(non compris dans le coût d'objectif)		
/		

FICHE ESPACE N°51		Local serveur																																					
<i>Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux normes.</i>																																							
1. DESCRIPTION																																							
<table border="1"> <tr> <td>Fonction du local :</td><td>local serveur</td><td>Bâtiment - localisation :</td><td>bâtiment 2</td></tr> <tr> <td>Pôle :</td><td>administration</td><td>Niveau :</td><td>RDC</td></tr> <tr> <td>Liaisons :</td><td>circulation</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Particularités d'usage :</td><td colspan="3" rowspan="3">baie principale, autocom, 30% de surface disponible pour extension écran de visualisation enregistr. vidéosurveil.</td></tr> </table>				Fonction du local :	local serveur	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2	Pôle :	administration	Niveau :	RDC	Liaisons :	circulation			Particularités d'usage :	baie principale, autocom, 30% de surface disponible pour extension écran de visualisation enregistr. vidéosurveil.																						
Fonction du local :	local serveur	Bâtiment - localisation :	bâtiment 2																																				
Pôle :	administration	Niveau :	RDC																																				
Liaisons :	circulation																																						
Particularités d'usage :	baie principale, autocom, 30% de surface disponible pour extension écran de visualisation enregistr. vidéosurveil.																																						
2. CONTRAINTES USAGE																																							
<table border="1"> <tr> <td>Surface :</td><td>6 m² existant</td><td>Hauteur libre :</td><td>> 2,65 m (sous FP)</td></tr> <tr> <td>Forme et dimensions :</td><td>rectangulaire, largeur mini env. 1,5 m</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Effectif permanent :</td><td>/</td><td>Présence public :</td><td>non</td></tr> <tr> <td>Nombre accès :</td><td>1 (0,93m*2,10m)</td><td>Type accès :</td><td>accès depuis le couloir</td></tr> <tr> <td>Orientation :</td><td>existant</td><td>Eclairage naturel :</td><td>non</td></tr> </table>				Surface :	6 m ² existant	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)	Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur mini env. 1,5 m			Effectif permanent :	/	Présence public :	non	Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir	Orientation :	existant	Eclairage naturel :	non																
Surface :	6 m ² existant	Hauteur libre :	> 2,65 m (sous FP)																																				
Forme et dimensions :	rectangulaire, largeur mini env. 1,5 m																																						
Effectif permanent :	/	Présence public :	non																																				
Nombre accès :	1 (0,93m*2,10m)	Type accès :	accès depuis le couloir																																				
Orientation :	existant	Eclairage naturel :	non																																				
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES																																							
<table border="1"> <tr> <td>Cloisonnement :</td><td>plein, renforcé pour fixation murale</td><td>Plafond :</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Revêtement mural :</td><td>peinture NF env. lessivable à l'eau</td><td>Faux plafond :</td><td>démontable</td></tr> <tr> <td>Revêtement sol :</td><td>sol souple U4 P3 E2 C2</td><td>Plinthes :</td><td>bois, ou PVC renforcé à âme bois</td></tr> <tr> <td>Menuiseries int. :</td><td>âme pleine, selon degré CF exigé</td><td>Menuiseries ext. :</td><td>opt. : aluminium/bois ou aluminium</td></tr> <tr> <td>Occultation :</td><td>/</td><td>Protection solaire :</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Isolement acoustique :</td><td>selon réglementation</td><td>Manœuvre / quincaill. :</td><td>serrure sécurité, ferme-porte, com. élec</td></tr> </table>				Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/	Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable	Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois	Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	opt. : aluminium/bois ou aluminium	Occultation :	/	Protection solaire :	/	Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	serrure sécurité, ferme-porte, com. élec												
Cloisonnement :	plein, renforcé pour fixation murale	Plafond :	/																																				
Revêtement mural :	peinture NF env. lessivable à l'eau	Faux plafond :	démontable																																				
Revêtement sol :	sol souple U4 P3 E2 C2	Plinthes :	bois, ou PVC renforcé à âme bois																																				
Menuiseries int. :	âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	opt. : aluminium/bois ou aluminium																																				
Occultation :	/	Protection solaire :	/																																				
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	serrure sécurité, ferme-porte, com. élec																																				
4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES																																							
<table border="1"> <tr> <td>Appareillages élec. :</td><td>selon prescriptions techniques</td><td>Eclairage artificiel :</td><td>selon référentiel</td></tr> <tr> <td>Prises 220 V :</td><td>selon référentiel VDI</td><td>Niveau d'éclairement :</td><td>selon référentiel</td></tr> <tr> <td>Prises 380 V :</td><td>/</td><td>Eclairage de sécurité :</td><td>selon réglementation</td></tr> <tr> <td>Prises RJ45 :</td><td>selon référentiel VDI</td><td>Alarme anti-intrusion :</td><td>non</td></tr> <tr> <td>Poste téléphone :</td><td>selon référentiel VDI</td><td>Autres :</td><td>de préférence sans climatisation</td></tr> <tr> <td>Chauffage :</td><td>/</td><td>Température :</td><td>max 25°C en fonctionnement</td></tr> <tr> <td>Ventilation :</td><td>selon référentiel et réglementation</td><td>Renouvellement air :</td><td>selon référentiel et réglementation</td></tr> <tr> <td>Alimentation EFS :</td><td>non</td><td>Appareils sanitaires :</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Alimentation ECS :</td><td>non</td><td>Evacuations :</td><td>/</td></tr> </table>				Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel	Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel	Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation	Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non	Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	de préférence sans climatisation	Chauffage :	/	Température :	max 25°C en fonctionnement	Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation	Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/	Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/
Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel																																				
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel																																				
Prises 380 V :	/	Eclairage de sécurité :	selon réglementation																																				
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non																																				
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	de préférence sans climatisation																																				
Chauffage :	/	Température :	max 25°C en fonctionnement																																				
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation																																				
Alimentation EFS :	non	Appareils sanitaires :	/																																				
Alimentation ECS :	non	Evacuations :	/																																				
5. GENERALITES																																							
<ul style="list-style-type: none"> o les teintes sombres seront évitées o les équipements et matériaux mis en œuvre devront être robustes et pérennes, résistants à l'effraction 																																							
6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS																																							
<p>(compris dans le coût du marché)</p> <ul style="list-style-type: none"> o baies et équipements indissociables et alimentations, prévoir un espace suffisant pour le passage des cordons, l'intervention sur les côtés et la bonne fermeture de tous les panneaux de façade <p>(non compris dans le coût du marché)</p> <ul style="list-style-type: none"> o équipement informatique (switchs, cordons de brassage) 																																							

FICHE ESPACE N°52**Chaufferie - sous-station de chauffage**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	chaufferie	Bâtiment - localisation :	bâtiment demi-pension
Pôle :	/	Niveau :	niveau -1
Liaisons :	espace extérieur		
Particularités d'usage :	/		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	63 m ²	Hauteur libre :	existant
Forme et dimensions :	existant		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1	Type accès :	accès extérieur
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, maçonnerie coupe-feu 2 heures	Plafond :	/
Revêtement mural :	béton et maçonnerie brut	Faux plafond :	/
Revêtement sol :	dalle béton brut	Plinthes :	/
Menuiseries int. :	/	Menuiseries ext. :	métallique
Occultation :	/	Protection solaire :	/
Isolation acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	/

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	oui	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	arrêt d'urgence
Chauffage :	/	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	robinet, fosse de relevage
Alimentation ECS :	oui	Evacuations :	siphon de sol

5. GENERALITES

/

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

réfection intégrale de la chaufferie compris remplacement des chaudières et de tous les organes (pompes, vannes,...),
remplacement de toute la distribution de chauffage (circuits primaire et secondaire)

selon études de la maîtrise d'œuvre

(non compris dans le coût d'objectif)

/

FICHE ESPACE N°53**Local de traitement d'air - CTA**

Exigences minimum de la Collectivité Européenne d'Alsace données à titre indicatif. Les règlementations s'appliquent et la donnée la plus contraignante est retenue. Les référentiels techniques de la Collectivité complètent ces exigences. Les variantes et ajustements sont autorisés si elles répondent de manière équivalentes aux

1. DESCRIPTION

Fonction du local :	local de traitement d'air	Bâtiment - localisation :	toiture terrasse bât 1, combles bât 2
Pôle :	/	Niveau :	2
Liaisons :	dégagements		
Particularités d'usage :	/		

2. CONTRAINTES USAGE

Surface :	41m ² , 50m ² , 56m ²	Hauteur libre :	existant (bât 2)
Forme et dimensions :	existant (bât 2)		
Effectif permanent :	/	Présence public :	non
Nombre accès :	1	Type accès :	dégagements ou accès extérieur
Orientation :	/	Eclairage naturel :	non

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Cloisonnement :	plein, maçonnerie	Plafond :	/
Revêtement mural :	résille métallique toiture bât 1, brut bât 2	Faux plafond :	/
Revêtement sol :	dalle béton brut	Plinthes :	/
Menuiseries int. :	bât 2 : âme pleine, selon degré CF exigé	Menuiseries ext. :	/
Occultation :	/	Protection solaire :	/
Isolement acoustique :	selon réglementation	Manœuvre / quincaill. :	/

4. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Appareillages élec. :	selon prescriptions techniques	Eclairage artificiel :	selon référentiel
Prises 220 V :	selon référentiel VDI	Niveau d'éclairement :	selon référentiel
Prises 380 V :	oui	Eclairage de sécurité :	selon réglementation
Prises RJ45 :	selon référentiel VDI	Alarme anti-intrusion :	non
Poste téléphone :	selon référentiel VDI	Autres :	arrêt d'urgence
Chauffage :	/	Température :	selon référentiel
Ventilation :	selon référentiel et réglementation	Renouvellement air :	selon référentiel et réglementation
Alimentation EFS :	oui	Appareils sanitaires :	robinets
Alimentation ECS :	/	Evacuations :	évacuation condensats

5. GENERALITES

/

6. AMENAGEMENTS PARTICULIERS

(compris dans le coût d'objectif)

selon études de la maîtrise d'œuvre

(non compris dans le coût d'objectif)

/

Conditions de réalisation de l'opération

Estimation du coût de l'opération

Le coût estimatif de l'opération, arrêté par le Maître d'Ouvrage, se décline de la façon suivante :

Travaux bâtiment	6 550 000 €
<i>Restructuration, équipement mobilier devenant immeuble par destination</i>	
Travaux d'aménagements extérieurs réseaux compris	450 000 €
Total général travaux € HT	7 000 000 €
TVA 20%	1 400 000 €
Total Travaux € TTC	8 400 000 €

*Valeur novembre 2024 et hors suggestions spéciales
(mobilier meublant notamment)*

Une enveloppe complémentaire de **220 000 € HT (264 000 € TTC)** est prévue pour le mobilier meublant non compris dans l'équipement des locaux. L'équipement informatique (packs d'ordinateurs) n'est pas compris dans l'opération. Il fera l'objet d'une dotation indépendante du Maître d'Ouvrage et sa mise en œuvre sera suivie conjointement par les services du Rectorat et de la Collectivité européenne d'Alsace.

Planning prévisionnel de l'opération

	Période prévisionnelle	Durée	Durée cumulée
Phase Désignation du Maître d'Œuvre : - Procédure de mise en concurrence - Attribution du marché de MOE	mi-avril 2025 - mi-septembre 2025	5 mois	m1 - m5
Phase études : - Etudes diagnostic/APS/APD/Projet DCE - Dépôt du permis de construire	octobre 2025 - septembre 2026	12 mois	m6 - m17
Phase marchés travaux : - Consultation des entreprises - Attribution des marchés de travaux	octobre 2026 - décembre 2026	3 mois	m18 - m20
Démarches et autorisations administratives : - DICT, plan de retrait amiante	janvier 2027	1 mois	m21
Phase chantier : - Installation de chantier - travaux préparatoires	février 2027	1 mois	m22
Travaux par phases (6 à définir) Ameublement Commission de sécurité / OPR	mars 2027 - novembre 2029	33 mois	m23 - m55
Mise en service du collège restructuré : (les espaces rénovés seront livrés progressivement tout au long du chantier)	décembre 2029		
	Total	55 mois	

Ce planning est établi à titre indicatif sous réserve que les différentes délibérations nécessaires pour l'engagement et la réalisation des diverses phases d'études, de consultation et de chantier soient prises dans des délais courts et sous réserve d'évènements impondérables de la phase chantier.

Liste des annexes

Les annexes comprennent :

- Extrait du règlement PLU
- Diagnostics amiante et plomb avant travaux
- Référentiels pour les collèges et bâtiments de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - VDI – listing des prises
 - Gestion Technique Centralisée (GTC)
 - Eclairage
 - Energie CVC
 - PPMS
 - Vidéo-protection
 - Prescriptions techniques
 - Exigences minimum